

Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière

Les états financiers consolidés audités ci-joints (les « états financiers ») du Groupe SNC-Lavalin inc. et toute l'information contenue dans le présent rapport financier sont la responsabilité de la direction et sont approuvés par le conseil d'administration.

Les états financiers ont été dressés par la direction conformément aux Normes internationales d'information financière. Lorsqu'il était possible d'appliquer différentes méthodes comptables, la direction a choisi celles qu'elle a jugées les plus appropriées dans les circonstances.

Les principales méthodes comptables retenues sont indiquées à la note 2 afférente aux états financiers. Les états financiers contiennent certains montants fondés sur des estimations et des jugements. La direction a établi ces montants de manière raisonnable, afin d'assurer que les états financiers sont présentés fidèlement à tous égards importants. La direction a également préparé l'information financière présentée ailleurs dans le rapport financier et s'est assurée de sa concordance avec les états financiers.

Le chef de la direction et le chef des affaires financières de la Société ont la responsabilité d'établir et de maintenir les contrôles et procédures de communication de l'information et le contrôle interne à l'égard de l'information financière. Le chef de la direction et le chef des affaires financières ont supervisé une évaluation de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société au 31 décembre 2013. Selon cette évaluation, le chef de la direction et le chef des affaires financières ont conclu que le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société au 31 décembre 2013 était efficace pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière de la Société est fiable et que ses états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux principes comptables applicables.

Le conseil d'administration est chargé de s'assurer que la direction assume ses responsabilités à l'égard de la présentation de l'information financière, et il est l'ultime responsable de l'examen et de l'approbation des états financiers. Le conseil d'administration s'acquitte de cette responsabilité principalement par l'entremise de son comité d'audit.

Le comité d'audit est nommé par le conseil d'administration et tous ses membres sont des administrateurs indépendants. Le comité d'audit rencontre périodiquement la direction, les auditeurs internes et l'auditeur indépendant afin de discuter des contrôles et procédures de communication de l'information, du contrôle interne à l'égard de l'information financière, des systèmes de gestion de l'information, des méthodes comptables et des questions d'audit et de présentation de l'information financière, afin de s'assurer que chaque intervenant remplit correctement ses fonctions, et d'examiner les états financiers, le rapport de gestion et le rapport de l'auditeur indépendant. Le comité d'audit fait part de ses constatations au conseil d'administration lorsqu'il approuve la publication des états financiers à l'intention des actionnaires. De plus, le comité d'audit étudie, afin de les soumettre à l'examen du conseil d'administration et à l'approbation des actionnaires, la nomination de l'auditeur indépendant ou le renouvellement de son mandat. Il examine et approuve en outre les conditions associées au mandat de l'auditeur indépendant, ainsi que les tarifs, la portée et le calendrier de ses prestations.

Les états financiers ont été audités, au nom des actionnaires, par l'auditeur indépendant Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. L'auditeur indépendant a librement et pleinement accès au comité d'audit, qu'il peut rencontrer en présence, ou non, de la direction.

LE PRÉSIDENT ET
CHEF DE LA DIRECTION

LE VICE-PRÉSIDENT DIRECTEUR ET
CHEF DES AFFAIRES FINANCIÈRES

ROBERT G. CARD (*signé*)

ALAIN-PIERRE RAYNAUD (*signé*)

LE 6 MARS 2014
MONTRÉAL, CANADA

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'intention des actionnaires du Groupe SNC-Lavalin inc.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Groupe SNC-Lavalin inc., qui comprennent les états consolidés de la situation financière au 31 décembre 2013 et au 31 décembre 2012, les comptes consolidés de résultat, les états consolidés du résultat global, les états consolidés des variations des capitaux propres et les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Groupe SNC-Lavalin inc. au 31 décembre 2013 et au 31 décembre 2012, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Nous avons également audité, conformément à la norme énoncée dans le *Manuel de CPA Canada – Certification pour l'audit du contrôle interne à l'égard de l'information financière*, le contrôle interne à l'égard de l'information financière du Groupe SNC-Lavalin inc. au 31 décembre 2013, selon les critères établis dans le document *Internal Control – Integrated Framework (2013)*, publié par le Committee of Sponsoring Organizations (COSO) de la Treadway Commission, et notre rapport daté du 6 mars 2014 exprime une opinion sans réserve sur l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière du Groupe SNC-Lavalin inc.



LE 6 MARS 2014
MONTRÉAL (CANADA)

(1) CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A114871

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'intention des actionnaires du Groupe SNC-Lavalin inc.

Nous avons audité l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière du Groupe SNC-Lavalin inc. au 31 décembre 2013.

Responsabilité de la direction

Le maintien d'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière incombe à la direction de l'entité.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur la question de savoir si l'entité maintenait un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière selon les critères établis dans le document Internal Control – Integrated Framework (2013), publié par le Committee of Sponsoring Organizations (le « cadre COSO de 2013 ») de la Treadway Commission, sur la base de notre audit.

Notre audit a été réalisé conformément à la norme énoncée dans le *Manuel de CPA Canada – Certification pour l'audit du contrôle interne à l'égard de l'information financière*. Cette norme requiert que l'auditeur planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable qu'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière était maintenu, dans tous ses aspects significatifs. Notre audit du contrôle interne à l'égard de l'information financière a comporté l'acquisition d'une compréhension du contrôle interne à l'égard de l'information financière, une évaluation du risque de l'existence d'une faiblesse significative, des tests et une évaluation de l'efficacité de la conception et du fonctionnement du contrôle interne à l'égard de l'information financière en fonction de notre évaluation du risque, ainsi que la mise en œuvre des autres procédures que nous avons jugées nécessaires dans les circonstances.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une entité est un processus conçu pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS). Il comprend les politiques et procédures qui : 1) concernent la tenue de dossiers suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs de l'entité; 2) fournissent une assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et que les encaissements et décaissements de l'entité ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration; 3) fournissent une assurance raisonnable concernant la prévention ou la détection à temps de toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée d'actifs de l'entité qui pourrait avoir une incidence significative sur les états financiers.

En raison des limites qui lui sont inhérentes, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ou de détecter certaines anomalies. De plus, toute projection du résultat d'une évaluation de son efficacité sur des périodes futures comporte le risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situation ou que le niveau de respect des politiques ou des procédures diminue.

Opinion

À notre avis, le Groupe SNC-Lavalin inc. maintenait, dans tous ses aspects significatifs, un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2013 selon les critères établis dans le cadre COSO de 2013.

Nous avons également audité, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, les états financiers consolidés du Groupe SNC-Lavalin inc. et délivré notre rapport daté du 6 mars 2014.

 Deloitte S.E.N.C.F.L./S.R.L.

LE 6 MARS 2014
MONTRÉAL (CANADA)

(1) CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A114871

GROUPE SNC-LAVALIN INC.

États consolidés de la situation financière

| (EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS) | Note | 31 DÉCEMBRE 2013 | 31 DÉCEMBRE 2012 ⁽¹⁾ |
|--|-------|----------------------|------------------------------------|
| ACTIF | | | |
| Actifs courants | | | |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 7 | 1 108 694 \$ | 1 174 900 \$ |
| Liquidités soumises à restrictions | 7 | 54 616 | 32 815 |
| Créances clients | 8 | 1 106 360 | 1 175 152 |
| Contrats en cours | | 646 019 | 764 563 |
| Autres actifs financiers courants | 9 | 760 813 | 428 820 |
| Autres actifs courants | 10 | 239 263 | 217 819 |
| Total des actifs courants | | 3 915 765 | 3 794 069 |
| Immobilisations corporelles : | | | |
| Provenant des ICI | 5, 11 | 5 132 027 | 3 469 990 |
| Excluant les ICI | 11 | 180 368 | 193 097 |
| ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence | 5 | 448 677 | 373 445 |
| ICI comptabilisés selon la méthode du coût | 5 | 426 868 | 338 963 |
| Goodwill | 12 | 576 929 | 635 775 |
| Actif d'impôt sur le résultat différé | 28 | 254 421 | 177 581 |
| Tranche à long terme des créances en vertu des accords de concession de services | | 300 758 | 258 924 |
| Actifs financiers non courants | 13 | 201 276 | 120 212 |
| Autres actifs non courants | 14 | 335 536 | 248 864 |
| Total de l'actif | | 11 772 625 \$ | 9 610 920 \$ |
| PASSIF ET CAPITAUX PROPRES | | | |
| Passifs courants | | | |
| Dettes fournisseurs | | 2 145 755 \$ | 1 649 776 \$ |
| Acomptes reçus sur contrats | | 226 028 | 346 780 |
| Produits différés | | 981 584 | 972 820 |
| Autres passifs financiers courants | 15 | 411 228 | 302 309 |
| Autres passifs courants | 16 | 153 894 | 158 689 |
| Avances liées à des arrangements de financement de contrats | 17 | 87 188 | 43 273 |
| Tranche à court terme des provisions | 20 | 159 661 | 103 783 |
| Dettes à court terme et tranche courante de la dette à long terme : | | | |
| Sans recours provenant des ICI | 5, 18 | 277 392 | 484 575 |
| Total des passifs courants | | 4 442 730 | 4 062 005 |
| Dette à long terme : | | | |
| Avec recours | 18 | 348 733 | 348 545 |
| Sans recours provenant des ICI | 5, 18 | 3 536 912 | 2 000 696 |
| Autres passifs financiers non courants | 19 | 125 044 | 85 619 |
| Tranche à long terme des provisions | 20 | 257 271 | 219 608 |
| Autres passifs non courants | 21 | 737 767 | 593 429 |
| Passif d'impôt sur le résultat différé | 28 | 283 925 | 222 582 |
| Total du passif | | 9 732 382 | 7 532 484 |
| Capitaux propres | | | |
| Capital social | 22 | 497 130 | 463 740 |
| Résultats non distribués | | 1 610 503 | 1 714 379 |
| Autres composantes des capitaux propres | 23 | (70 975) | (102 686) |
| Capitaux propres attribuables aux actionnaires de SNC-Lavalin | | 2 036 658 | 2 075 433 |
| Participations ne donnant pas le contrôle | | 3 585 | 3 003 |
| Total des capitaux propres | | 2 040 243 | 2 078 436 |
| Total du passif et des capitaux propres | | 11 772 625 \$ | 9 610 920 \$ |

⁽¹⁾ Voir la note 2B pour des explications sur les chiffres comparatifs.

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

Approuvé, au nom du conseil d'administration, par :

ROBERT G. CARD (signé)
ADMINISTRATEURPATRICIA A. HAMMICK (signé)
ADMINISTRATRICE

GROUPE SNC-LAVALIN INC.

États consolidés des variations des capitaux propres

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE
(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS,
SAUF LE NOMBRE D'ACTIONNAIRES ORDINAIRES)

2013

| CAPITAUX PROPRES ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES DE SNC-LAVALIN | | | | | | PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE | TOTAL DES CAPITAUX PROPRES |
|--|--|----------------|--------------------------------|---|---------------------|--|----------------------------------|
| CAPITAL SOCIAL | | | | | TOTAL | | |
| | ACTIONS ORDINAIRES (EN MILLIERS) | MONTANT | RÉSULTATS NON DISTRIBUÉS | AUTRES COMPOSANTES DES CAPITAUX PROPRES (NOTE 23) | | | |
| Solde au début de l'exercice | 151 069 | 463 740 | \$ 1 714 379 | \$ (102 686) | \$ 2 075 433 | \$ 3 003 | \$ 2 078 436 |
| Résultat net | - | - | 35 768 | - | 35 768 | 616 | 36 384 |
| Autres éléments du résultat global | - | - | (1 578) | 31 711 | 30 133 | - | 30 133 |
| Total du résultat global | - | - | 34 190 | 31 711 | 65 901 | 616 | 66 517 |
| Dividendes déclarés (note 22F) | - | - | (139 415) | - | (139 415) | - | (139 415) |
| Dividendes déclarés par des filiales aux participations ne donnant pas le contrôle | - | - | - | - | - | (34) | (34) |
| Rémunération provenant des options sur actions (note 22B) | - | - | 8 260 | - | 8 260 | - | 8 260 |
| Actions émises en vertu de régimes d'options sur actions (note 22B) | 738 | 33 390 | (6 911) | - | 26 479 | - | 26 479 |
| Solde à la fin de l'exercice | 151 807 | 497 130 | \$ 1 610 503 | \$ (70 975) | \$ 2 036 658 | \$ 3 585 | \$ 2 040 243 |

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE
(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS,
SAUF LE NOMBRE D'ACTIONNAIRES ORDINAIRES)2012 ⁽¹⁾

| CAPITAUX PROPRES ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES DE SNC-LAVALIN | | | | | | PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE | TOTAL DES CAPITAUX PROPRES |
|--|--|----------------|--------------------------------|---|---------------------|--|----------------------------------|
| CAPITAL SOCIAL | | | | | TOTAL | | |
| | ACTIONS ORDINAIRES (EN MILLIERS) | MONTANT | RÉSULTATS NON DISTRIBUÉS | AUTRES COMPOSANTES DES CAPITAUX PROPRES (NOTE 23) | | | |
| Solde au début de l'exercice | 151 034 | 455 682 | \$ 1 543 199 | \$ (115 813) | \$ 1 883 068 | \$ 3 648 | \$ 1 886 716 |
| Résultat net | - | - | 305 927 | - | 305 927 | 415 | 306 342 |
| Autres éléments du résultat global | - | - | (6 133) | 13 127 | 6 994 | - | 6 994 |
| Total du résultat global | - | - | 299 794 | 13 127 | 312 921 | 415 | 313 336 |
| Dividendes déclarés (note 22F) | - | - | (132 925) | - | (132 925) | - | (132 925) |
| Dividendes déclarés par des filiales aux participations ne donnant pas le contrôle | - | - | - | - | - | (648) | (648) |
| Rémunération provenant des options sur actions (note 22B) | - | - | 12 313 | - | 12 313 | - | 12 313 |
| Actions émises en vertu de régimes d'options sur actions (note 22B) | 210 | 8 597 | (1 667) | - | 6 930 | - | 6 930 |
| Actions rachetées et annulées (note 22D) | (175) | (539) | (6 335) | - | (6 874) | - | (6 874) |
| Cession d'une filiale | - | - | - | - | - | (412) | (412) |
| Solde à la fin de l'exercice | 151 069 | 463 740 | \$ 1 714 379 | \$ (102 686) | \$ 2 075 433 | \$ 3 003 | \$ 2 078 436 |

(1) Voir la note 2C pour des explications sur les chiffres comparatifs.

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

GROUPE SNC-LAVALIN INC.

Comptes consolidés de résultat

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE
(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS, SAUF LE RÉSULTAT PAR ACTION ET LE NOMBRE D'ACTIONS)

| | Note | 2013 | 2012 ⁽¹⁾ |
|--|------|--------------|---------------------|
| Produits par activité : | | | |
| Services | | 2 697 611 \$ | 3 174 934 \$ |
| Ensembles | | 3 113 381 | 3 020 400 |
| O&M | | 1 338 318 | 1 330 501 |
| ICI comptabilisés selon la méthode de la consolidation intégrale ou la méthode du coût | | 579 918 | 450 672 |
| ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence | | 183 930 | 114 453 |
| | | 7 913 158 | 8 090 960 |
| Coûts directs liés aux activités | | 6 797 331 | 6 735 975 |
| Marge brute | | 1 115 827 | 1 354 985 |
| Frais de vente, généraux et administratifs | 24 | 836 588 | 855 457 |
| Coûts de restructuration et dépréciation du goodwill | 25 | 123 464 | – |
| Charges financières | 26 | 163 548 | 139 594 |
| Produits d'intérêts | 26 | (12 869) | (13 432) |
| Gain sur cession partielle d'un ICI | 5A | (72 996) | – |
| Résultat avant impôts sur le résultat | | 78 092 | 373 366 |
| Impôts sur le résultat | 28 | 41 708 | 67 024 |
| Résultat net | | 36 384 \$ | 306 342 \$ |
| Résultat net attribuable aux éléments suivants : | | | |
| Actionnaires de SNC-Lavalin | | 35 768 \$ | 305 927 \$ |
| Participations ne donnant pas le contrôle | | 616 | 415 |
| Résultat net | | 36 384 \$ | 306 342 \$ |
| Résultat par action (en \$) | | | |
| De base | | 0,24 \$ | 2,03 \$ |
| Dilué | | 0,24 \$ | 2,02 \$ |
| Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en milliers) | | | |
| | 22E | | |
| De base | | 151 497 | 151 058 |
| Dilué | | 151 814 | 151 304 |

(1) Voir la note 2C pour des explications sur les chiffres comparatifs.

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

GROUPE SNC-LAVALIN INC.

États consolidés du résultat global

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE
(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)

2013

| | ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES DE SNC-LAVALIN | PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE | TOTAL |
|---|---|---|------------------|
| Résultat net | 35 768 | \$ 616 | \$ 36 384 |
| Autres éléments du résultat global : | | | |
| Écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger (note 23) | 912 | — | 912 |
| Actifs financiers disponibles à la vente (note 23) | (151) | — | (151) |
| Couvertures de flux de trésorerie (note 23) | (5 032) | — | (5 032) |
| Quote-part des autres éléments du résultat global tirés des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence (note 23) | 53 339 | — | 53 339 |
| Impôts sur le résultat (note 23) | (17 357) | — | (17 357) |
| Total des éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat net | 31 711 | — | 31 711 |
| Régimes de retraite à prestations définies et autres avantages postérieurs à l'emploi (note 23) | (2 241) | — | (2 241) |
| Impôts sur le résultat (note 23) | 663 | — | 663 |
| Total des éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net | (1 578) | — | (1 578) |
| Total des autres éléments du résultat global | 30 133 | — | 30 133 |
| Total du résultat global | 65 901 | \$ 616 | \$ 66 517 |

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE
(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)2012 ⁽¹⁾

| | ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES DE SNC-LAVALIN | PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE | TOTAL |
|---|---|---|-------------------|
| Résultat net | 305 927 | \$ 415 | \$ 306 342 |
| Autres éléments du résultat global : | | | |
| Écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger (note 23) | (14 947) | — | (14 947) |
| Actifs financiers disponibles à la vente (note 23) | 1 194 | — | 1 194 |
| Couvertures de flux de trésorerie (note 23) | 32 257 | — | 32 257 |
| Quote-part des autres éléments du résultat global tirés des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence (note 23) | 3 803 | — | 3 803 |
| Impôts sur le résultat (note 23) | (9 180) | — | (9 180) |
| Total des éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat net | 13 127 | — | 13 127 |
| Régimes de retraite à prestations définies et autres avantages postérieurs à l'emploi (note 23) | (8 058) | — | (8 058) |
| Impôts sur le résultat (note 23) | 1 925 | — | 1 925 |
| Total des éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net | (6 133) | — | (6 133) |
| Total des autres éléments du résultat global | 6 994 | — | 6 994 |
| Total du résultat global | 312 921 | \$ 415 | \$ 313 336 |

(1) Voir la note 2C pour des explications sur les chiffres comparatifs.

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

GROUPE SNC-LAVALIN INC.

Tableaux consolidés des flux de trésorerie

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE
(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)

| | Note | 2013 | 2012 ⁽¹⁾ |
|--|------|---------------------|---------------------|
| Activités opérationnelles | | | |
| Résultat net | | 36 384 \$ | 306 342 \$ |
| Ajustements visant à rapprocher le résultat net et les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles : | | | |
| Amortissement des immobilisations corporelles et des autres actifs non courants : | | | |
| Provenant des ICI | | 133 074 | 99 205 |
| Excluant les ICI | | 67 879 | 61 571 |
| Impôts sur le résultat comptabilisés en résultat net | 28 | 41 708 | 67 024 |
| Impôts sur le résultat payé | | (73 007) | (19 134) |
| Charges financières nettes comptabilisées en résultat net | 26 | 150 679 | 126 162 |
| Intérêts payés : | | | |
| Provenant des ICI | | (116 436) | (112 090) |
| Excluant les ICI | | (24 337) | (22 484) |
| Charge comptabilisée à l'égard des options sur actions | 22B | 8 260 | 12 313 |
| Charge comptabilisée à l'égard des régimes dont le paiement fondé sur des actions est réglé en trésorerie | 22C | 7 081 | 10 022 |
| Bénéfice provenant des ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence | | (183 930) | (114 453) |
| Dividendes et distributions reçus des ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence | | 158 870 | 112 427 |
| Dépréciation du goodwill | 25 | 56 500 | — |
| Variation nette des provisions liées à des pertes prévues sur certains projets | 2B | 29 600 | 71 813 |
| Gain sur cession partielle d'un ICI | 5A | (72 996) | — |
| Autres | | (15 856) | 795 |
| | | 203 473 | 599 513 |
| Variation nette des éléments du fonds de roulement sans effet de trésorerie | 27 | 129 720 | (95 207) |
| Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles | | 333 193 | 504 306 |
| Activités d'investissement | | | |
| Acquisition d'immobilisations corporelles : | | | |
| Provenant des ICI | | (1 545 946) | (849 205) |
| Excluant les ICI | | (55 520) | (96 166) |
| Paiements au titre des ICI | 5C | (43 632) | (64 055) |
| Acquisition d'entreprises | 6 | (1 925) | (17 825) |
| Paiements au titre de participations dans une coentreprise | 6E | — | (40 255) |
| Augmentation des créances en vertu des accords de concession de services | | (63 194) | (28 344) |
| Recouvrement des créances en vertu des accords de concession de services | | 12 845 | 22 719 |
| Augmentation des placements à court terme | | (114 157) | — |
| Diminution des placements à court terme | | 85 294 | — |
| Produit sur cession partielle d'un ICI | 5A | 86 349 | — |
| Autres | | (31 036) | 10 183 |
| Flux de trésorerie nets affectés aux activités d'investissement | | (1 670 922) | (1 062 948) |
| Activités de financement | | | |
| Augmentation de la dette sans recours provenant des ICI | | 1 744 756 | 802 907 |
| Remboursement de la dette sans recours provenant des ICI | | (410 187) | (203 612) |
| Augmentation d'avances liées à des arrangements de financement de contrats | 17 | 159 463 | 43 273 |
| Remboursement d'avances liées à des arrangements de financement de contrats | 17 | (117 137) | — |
| Produit de l'exercice d'options sur actions | | 26 479 | 6 930 |
| Rachat d'actions | 22D | — | (6 874) |
| Dividendes payés aux actionnaires de SNC-Lavalin | 22F | (139 415) | (132 925) |
| Autres | | 5 589 | (4 597) |
| Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement | | 1 269 548 | 505 102 |
| Augmentation (diminution) liée aux écarts de change découlant de la conversion de la trésorerie et des équivalents de trésorerie | | 1 975 | (2 609) |
| Diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie | | (66 206) | (56 149) |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice | | 1 174 900 | 1 231 049 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice | | 1 108 694 \$ | 1 174 900 \$ |

(1) Voir les notes 2B et 2C pour des explications sur les chiffres comparatifs.

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

GROUPE SNC-LAVALIN INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

| NOTE | PAGE |
|--|------|
| 1. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS | 87 |
| 2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES | 87 |
| 3. JUGEMENTS COMPTABLES CRITIQUES ET SOURCES PRINCIPALES D'INCERTITUDES RELATIVES AUX ESTIMATIONS | 100 |
| 4. INFORMATIONS SECTORIELLES | 103 |
| 5. INVESTISSEMENTS – CONCESSIONS D'INFRASTRUCTURE (« ICI »)..... | 107 |
| 6. ACQUISITION D'ENTREPRISES ET FORMATION D'UNE NOUVELLE COENTREPRISE | 114 |
| 7. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, ET LIQUIDITÉS SOUMISES À RESTRICTIONS | 115 |
| 8. CRÉANCES CLIENTS | 115 |
| 9. AUTRES ACTIFS FINANCIERS COURANTS | 116 |
| 10. AUTRES ACTIFS COURANTS | 116 |
| 11. IMMOBILISATIONS CORPORELLES | 117 |
| 12. GOODWILL | 119 |
| 13. ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS | 119 |
| 14. AUTRES ACTIFS NON COURANTS | 120 |
| 15. AUTRES PASSIFS FINANCIERS COURANTS..... | 120 |
| 16. AUTRES PASSIFS COURANTS..... | 120 |
| 17. AVANCES LIÉES À DES ARRANGEMENTS DE FINANCEMENT DE CONTRATS..... | 120 |
| 18. DETTE À COURT TERME ET DETTE À LONG TERME | 121 |
| 19. AUTRES PASSIFS FINANCIERS NON COURANTS..... | 123 |
| 20. PROVISIONS | 124 |
| 21. AUTRES PASSIFS NON COURANTS..... | 124 |
| 22. CAPITAL SOCIAL | 125 |
| 23. AUTRES COMPOSANTES DES CAPITAUX PROPRES | 129 |
| 24. FRAIS DE VENTE, GÉNÉRAUX ET ADMINISTRATIFS | 131 |
| 25. COÛTS DE RESTRUCTURATION ET DÉPRÉCIATION DU GOODWILL | 131 |
| 26. CHARGES FINANCIÈRES NETTES | 132 |
| 27. VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS DU FONDS DE ROULEMENT SANS EFFET DE TRÉSORERIE..... | 132 |
| 28. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT..... | 133 |
| 29. INSTRUMENTS FINANCIERS..... | 136 |
| 30. GESTION DU CAPITAL..... | 141 |
| 31. RÉGIMES DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI..... | 142 |
| 32. PASSIFS ÉVENTUELS | 145 |
| 33. CONTRATS DE LOCATION SIMPLE..... | 148 |
| 34. RÉMUNÉRATION..... | 148 |
| 35. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES | 149 |
| 36. FILIALES, PARTENARIATS ET ENTREPRISES ASSOCIÉES..... | 150 |

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(TOUS LES MONTANTS DANS LES TABLEAUX SONT EXPRIMÉS EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS, À MOINS D'INDICATION CONTRAIRE)

1. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

Le Groupe SNC-Lavalin inc. est une société constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* dont le siège social est situé au 455, boul. René-Lévesque Ouest, Montréal (Québec), Canada H2Z 1Z3. Le Groupe SNC-Lavalin inc. est une société ouverte inscrite à la cote de la Bourse de Toronto au Canada. Le terme « Société » ou le terme « SNC-Lavalin » désigne, selon le contexte, le Groupe SNC-Lavalin inc. et toutes ou certaines de ses filiales ou de ses partenariats, ou le Groupe SNC-Lavalin inc. ou l'une ou plusieurs de ses filiales ou partenariats.

La Société fournit du savoir-faire dans les domaines de l'ingénierie et de la construction (« I&C ») et de l'exploitation et entretien par l'entremise de son réseau de bureaux dans tout le Canada et dans plus de 40 autres pays, et travaille actuellement à des projets dans le monde entier. De plus, SNC-Lavalin investit de façon sélective dans des concessions d'infrastructure, investissements complémentaires à ses autres activités.

La Société présente ses produits selon les **4 catégories d'activité** suivantes :

- **Services** : inclut les contrats en vertu desquels SNC-Lavalin fournit des services d'ingénierie, d'études de faisabilité, de planification, de conception détaillée, d'évaluation et de sélection d'entrepreneurs, de gestion de projets et de la construction, et de mise en service.

Les produits de la catégorie Services proviennent principalement de contrats à prix coûtant majoré.

- **Ensembles** : inclut les contrats en vertu desquels SNC-Lavalin est responsable non seulement d'exécuter une ou plusieurs des activités de la catégorie Services mentionnées ci-dessus, mais assume également la responsabilité de fournir les matériaux et l'équipement, en plus d'être habituellement responsable des activités de construction.

Les produits de la catégorie Ensembles proviennent principalement de contrats à prix forfaitaire.

- **Opérations et maintenance (« O&M »)** : consiste à fournir des solutions d'exploitation, d'entretien et de logistique pour des immeubles, des centrales électriques, des systèmes d'adduction et de traitement de l'eau, des usines de dessalement, des services postaux, des installations de radiodiffusion, des autoroutes, des ponts, des réseaux de transport léger sur rail, des aéroports, des navires, des installations pétrolières et gazifières, des camps militaires et des baraquements de chantier.

Les produits de la catégorie O&M proviennent principalement de contrats à prix coûtant avec honoraires fixes et de contrats à prix forfaitaire.

- **Investissements – concessions d'infrastructure (« ICI »)** : regroupe les investissements de SNC-Lavalin dans des concessions d'infrastructure pour les services publics, tels que les aéroports, les ponts, les bâtiments culturels et publics, les autoroutes, les réseaux de transport en commun, l'énergie et les installations de traitement de l'eau.

Dans ces états financiers consolidés audités (les « états financiers »), les activités Services, Ensembles et O&M sont désignées collectivement comme « provenant d'I&C et d'O&M » ou « excluant les ICI », afin d'être distinguées des activités de la catégorie ICI.

2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

A) BASE D'ÉTABLISSEMENT

Les états financiers de la Société sont établis conformément aux **Normes internationales d'information financière** (les « IFRS »), publiées et en vigueur pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013, ou publiées et adoptées de manière anticipée, et sont présentés en **dollars canadiens**. Sauf indication contraire, tous les montants sont arrondis au millier de dollars près.

Les méthodes comptables IFRS décrites ci-dessous ont été appliquées de manière uniforme à toutes les périodes présentées.

La préparation d'états financiers conformes aux IFRS nécessite le recours à certaines estimations comptables critiques. Elle exige également que la direction exerce son jugement dans le processus d'application des méthodes comptables de la Société. Les aspects qui nécessitent un degré plus élevé de jugement ou de complexité ou les aspects comportant des hypothèses et des estimations significatives sont présentés à la note 3.

2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Les états financiers de la Société ont été préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception de i) certains instruments financiers, instruments financiers dérivés et passif relatif aux régimes dont le paiement fondé sur des actions est réglé en trésorerie, qui sont évalués à la juste valeur, et du ii) passif au titre des prestations définies, qui est évalué comme étant le montant total net de la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies diminué de la juste valeur des actifs des régimes. Le coût historique représente généralement la juste valeur de la contrepartie donnée en échange des actifs lors de la comptabilisation initiale.

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation, que ce prix soit directement observable ou estimé selon une autre technique d'évaluation. Lorsqu'elle estime la juste valeur d'un actif ou d'un passif, la Société prend en compte les caractéristiques de l'actif ou du passif si c'est ce que feraient les intervenants du marché pour fixer le prix de l'actif ou du passif à la date d'évaluation. Dans ces états financiers consolidés, la juste valeur, qu'elle soit aux fins de l'évaluation ou des informations à fournir, est déterminée sur cette base, sauf dans le cas des paiements fondés sur des actions qui entrent dans le champ d'application de l'IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions*, et des évaluations présentant certaines similitudes avec la juste valeur, mais qui ne correspondent pas à la juste valeur, par exemple la valeur d'utilité dans l'IAS 36, *Dépréciation d'actifs*.

Le 6 mars 2014, le conseil d'administration a approuvé la publication des états financiers de la Société.

B) CHANGEMENTS DE PRÉSENTATION

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2013, la Société a modifié rétrospectivement la présentation de son tableau des flux de trésorerie et les chiffres comparatifs ont été reclassés pour tenir compte de la variation nette des provisions liées à des pertes prévues sur certains projets afin de fournir de l'information détaillée sur cet élément. Par conséquent, le montant de la variation nette des provisions liées à des pertes prévues sur certains projets de 71,8 millions \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012 a été reclassé du poste « Autres » au poste « Variation nette des provisions liées à des pertes prévues sur certains projets » inclus dans les activités opérationnelles du tableau des flux de trésorerie.

La Société a aussi modifié rétrospectivement la présentation de son état de la situation financière afin de présenter une partie de ses provisions au titre de passif courant. Cette modification découle principalement de l'augmentation des pertes prévues sur certains projets, celles-ci étant non significatives au 31 décembre 2012 et au 1^{er} janvier 2012.

C) NORMES ET MODIFICATIONS APPLIQUÉES EN 2013

Les normes et les modifications aux normes existantes suivantes ont été appliquées par la Société à compter du 1^{er} janvier 2013 :

- L'IFRS 10, *États financiers consolidés* (« IFRS 10 »), remplace les directives de consolidation de l'IAS 27, *États financiers consolidés et individuels*, et le SIC-12, *Consolidation – Entités ad hoc*, et énonce les principes permettant de déterminer qu'une entité en contrôle une autre.
- L'IFRS 11, *Partenariats* (« IFRS 11 »), remplace l'IAS 31, *Participation dans des coentreprises*, et le SIC-13, *Entités contrôlées conjointement – Apports non monétaires par des coentrepreneurs*, et impose une méthode unique pour la comptabilisation des participations dans des coentreprises.
- L'IFRS 12, *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités* (« IFRS 12 »), établit les obligations d'information exhaustives pour toutes les formes de participation dans d'autres entités, y compris dans des partenariats, des entreprises associées et des entités ad hoc.
- L'IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur* (« IFRS 13 »), regroupe toutes les dispositions des IFRS concernant l'évaluation à la juste valeur et les informations à fournir à ce sujet.
- L'IAS 27, *États financiers individuels*, et l'IAS 28, *Participations dans des entreprises associées et des coentreprises*, amendées et renommées par suite de la publication des nouvelles normes IFRS 10, IFRS 11 et IFRS 12.
- Modifications à l'IAS 1, *Présentation des états financiers*, afin d'exiger que les entités regroupent les éléments compris dans les autres éléments du résultat global qui sont susceptibles d'être reclassés en résultat net.

2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

- Modifications à l'IAS 19, *Avantages du personnel* (« IAS 19 »), afin d'éliminer l'application de la méthode dite du « corridor » ayant pour effet de différer la comptabilisation des gains et des pertes, afin d'éliminer le concept de rendement attendu des actifs des régimes, de simplifier la présentation des variations des actifs et des passifs découlant de régimes à prestations définies, et d'améliorer les informations à fournir pour les régimes à prestations définies.
- L'International Accounting Standards Board (« IASB ») a aussi publié une série de modifications aux IFRS comme suit :
 - Modifications à l'IFRS 1, *Première application des Normes internationales d'information financière* (« IFRS 1 »), relatives à l'application répétée de l'IFRS 1 et aux coûts d'emprunt.
 - Modifications à l'IAS 1, *Présentation des états financiers*, relatives à la clarification des exigences en matière d'information comparative.
 - Modifications à l'IAS 16, *Immobilisations corporelles*, relatives au classement du matériel d'entretien.
 - Modifications à l'IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*, relatives à l'effet fiscal des distributions aux porteurs d'instruments de capitaux propres.
 - Modifications à l'IAS 34, *Information financière intermédiaire*, relatives à l'information financière intermédiaire et l'information sectorielle sur le total des actifs et le total des passifs.

À l'exception de l'IFRS 12, qui n'a eu d'incidence que sur les informations à fournir relatives aux participations de la Société dans d'autres entités, et des modifications à l'IAS 19, les normes et modifications présentées ci-dessus n'ont pas eu d'incidence significative sur les états financiers de la Société. La première application des modifications à l'IAS 19 a été mise en œuvre selon ses dispositions transitoires et s'est traduite par une application rétrospective selon les directives de l'IAS 8, *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs*. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012, les modifications à l'IAS 19 se sont traduites par une augmentation de la charge nette au titre des régimes de retraite à prestations définies comprise dans les « frais de vente, généraux et administratifs » au compte de résultat et par une diminution équivalente des pertes actuarielles constatées à l'état du résultat global provenant de régimes de retraite à prestations définies et autres avantages postérieurs à l'emploi, avec une incidence de néant sur les résultats non distribués de la Société. Ce changement se rapporte principalement à l'élimination du taux de rendement attendu des actifs des régimes, qui est remplacé par un taux d'actualisation appliqué au passif net au titre des prestations constituées en vertu des modifications à l'IAS 19. Les tableaux suivants présentent l'incidence des ajustements apportés aux chiffres comparatifs pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012.

| EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE (EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS) | 2012 |
|--|-------------------|
| Incidence sur le compte consolidé de résultat : | |
| Augmentation des frais de vente, généraux et administratifs | (4 240) \$ |
| Diminution d'impôts sur le résultat | 1 052 |
| Diminution du résultat net | (3 188) |
| Résultat net, tel que publié dans les états financiers consolidés | 309 530 |
| Résultat net, ajusté | 306 342 \$ |
| Incidence sur l'état consolidé du résultat global : | |
| Diminution des pertes actuarielles découlant des régimes de retraite à prestations définies et autres avantages postérieurs à l'emploi | 4 240 \$ |
| Augmentation d'impôts sur le résultat | (1 052) |
| Augmentation du total des autres éléments du résultat global | 3 188 |
| Total des autres éléments du résultat global, tel que publié dans les états financiers consolidés | 3 806 |
| Total du résultat global, ajusté | 6 994 \$ |
| Incidence sur le résultat par action de base : | |
| Résultat par action de base, tel que publié dans les états financiers consolidés | 2,05 \$ |
| Résultat par action de base, ajusté | 2,03 |
| Diminution du résultat par action de base | (0,02) \$ |

2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE
(EN DOLLARS)

| | 2012 |
|--|------------------|
| Incidence sur le résultat par action dilué : | |
| Résultat par action dilué, tel que publié dans les états financiers consolidés | 2,04 \$ |
| Résultat par action dilué, ajusté | 2,02 |
| Diminution du résultat par action dilué | (0,02) \$ |

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013, l'application des modifications à l'IAS 19 s'est traduite par une augmentation d'environ 5,0 millions \$ (3,8 millions \$ après impôts sur le résultat) de la charge nette au titre des régimes de retraite à prestations définies comprise dans les « frais de vente, généraux et administratifs » au compte de résultat, avec une diminution équivalente des pertes actuarielles constatées à l'état du résultat global provenant des régimes de retraite à prestations définies et autres avantages postérieurs à l'emploi, et une incidence de néant sur les résultats non distribués de la Société.

D) NORME, MODIFICATIONS ET INTERPRÉTATION PUBLIÉES EN VUE D'ÊTRE APPLIQUÉES À UNE DATE ULTÉRIEURE

L'interprétation et les modifications aux normes existantes suivantes ont été publiées et sont applicables par la Société pour ses exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014, et l'application anticipée est permise :

- L'interprétation IFRIC 21, *Droits ou taxes*, examine comment une entité doit comptabiliser les droits ou taxes imposés par des gouvernements, qui ne sont pas des impôts sur le résultat, dans ses états financiers.
- Les modifications intitulées « *Informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers* » (modifications à l'IAS 36, *Dépréciation d'actifs*) établissent les informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs dépréciés dans le cas où cette valeur est fondée sur la juste valeur diminuée des coûts de sortie.

Les modifications et les séries de modifications suivantes ont été publiées par l'IASB et sont applicables par la Société pour ses exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2015, et l'application anticipée est permise :

- Les modifications intitulées « *Régimes à prestations définies : Cotisations des membres du personnel* » (modifications à l'IAS 19, *Avantages du personnel*) s'appliquent aux cotisations versées par des membres du personnel ou des tiers à un régime à prestations définies et visent à simplifier la comptabilisation des cotisations qui ne sont pas liées au nombre d'années de service.
- Améliorations annuelles des IFRS (Cycle 2010-2012), qui comprennent notamment les modifications suivantes :
 - Les modifications à l'IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions*, portent sur les définitions de « condition d'acquisition des droits » et de « condition de marché » et ajoutent les définitions de « condition de performance » et de « condition de service ».
 - Les modifications à l'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises* (« IFRS 3 »), clarifient le fait qu'une contrepartie éventuelle classée comme un actif ou un passif doit être évaluée à la juste valeur à chaque date de clôture, peu importe si la contrepartie éventuelle est un instrument financier ou un actif ou passif non financier.
 - Les modifications à l'IFRS 8, *Secteurs opérationnels*, exigent qu'une entité fournisse des informations sur les jugements portés par la direction lors de l'application des critères de regroupement aux secteurs opérationnels et clarifient le fait qu'un rapprochement entre le total des actifs des secteurs à présenter et les actifs de l'entité doit être fourni uniquement si les montants des actifs du secteur sont régulièrement fournis au principal décideur opérationnel.
 - Les modifications à l'IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, clarifient le fait que la publication de l'IFRS 13 n'a pas eu pour effet d'enlever à l'entité la possibilité d'évaluer les créances et les dettes à court terme sans taux d'intérêt stipulé au montant de la facture non actualisé, lorsque l'effet de la non-actualisation est négligeable.
- Améliorations annuelles des IFRS (Cycle 2011-2013), qui comprennent notamment les modifications suivantes :
 - Les modifications à l'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*, clarifient le fait que le champ d'application de l'IFRS 3 ne s'applique pas à la comptabilisation de la formation de tous types de partenariats dans les états financiers dudit partenariat.

2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

- Les modifications à l'IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, clarifient le fait que l'exception relative aux portefeuilles permettant d'évaluer la juste valeur d'un groupe d'actifs financiers et de passifs financiers sur une base nette s'applique à l'ensemble des contrats compris dans le champ d'application de l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, que ces contrats répondent ou non à la définition d'actifs financiers ou de passifs financiers.

La norme suivante a été publiée et entrera en vigueur à une date ultérieure qui sera déterminée par l'IASB, et l'application anticipée est permise :

- L'IFRS 9, *Instruments financiers*, porte principalement sur i) le classement et l'évaluation des actifs financiers et des passifs financiers et ii) la nouvelle méthode de comptabilité de couverture.

La Société évalue actuellement l'incidence de l'adoption de cette interprétation, de ces modifications et de cette norme sur ses états financiers.

E) PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Conformément aux IFRS, les investissements de SNC-Lavalin sur lesquels un contrôle, un contrôle conjoint ou une influence notable est exercé sont comptabilisés comme suit :

| TYPE D'INTÉRÊT | TYPE D'INFLUENCE | MÉTHODE DE COMPTABILISATION |
|---------------------|-------------------|---------------------------------------|
| Filiale | Contrôle | Méthode de la consolidation intégrale |
| Coentreprise | Contrôle conjoint | Méthode de la mise en équivalence |
| Entreprise commune | Contrôle conjoint | Selon la quote-part de SNC-Lavalin |
| Entreprise associée | Influence notable | Méthode de la mise en équivalence |

Une filiale qui n'est pas détenue en totalité par SNC-Lavalin donne lieu à des participations ne donnant pas le contrôle qui sont présentées séparément dans l'état consolidé de la situation financière, alors que les portions du résultat net et du résultat global attribuables à de telles participations ne donnant pas le contrôle sont également présentées séparément dans le compte consolidé de résultat et l'état consolidé du résultat global, respectivement.

Au besoin, des ajustements sont apportés aux états financiers des filiales, des partenariats et des entreprises associées afin d'aligner leurs méthodes comptables sur celles qu'utilise la Société.

Acquisitions d'entreprises

Les acquisitions de filiales et d'entreprises sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition. La contrepartie de chaque acquisition est évaluée comme le total des justes valeurs (à la date d'acquisition) des actifs cédés, des passifs engagés ou repris et des instruments de capitaux propres émis par la Société, le cas échéant, en échange du contrôle de l'entreprise acquise. Les justes valeurs provisoires attribuées à une date de clôture sont déterminées de façon définitive dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition.

Les frais connexes aux acquisitions d'entreprises sont comptabilisés en charges dans les périodes au cours desquelles ils sont engagés et que les services sont reçus.

Les résultats des entreprises acquises sont intégrés dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle commence à être exercé.

F) CONVERSION DES DEVICES ÉTRANGÈRES

Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les états financiers individuels de chacune des entités au sein de la Société sont préparés dans la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel l'entité exerce ses activités (sa monnaie fonctionnelle). Aux fins de la présentation des états financiers consolidés, les résultats et la situation financière de chacune des entités au sein de la Société sont exprimés en dollars canadiens (« \$ CA »), qui constituent la monnaie de présentation de la Société pour ses états financiers consolidés.

2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Transactions et soldes en monnaie étrangère

Dans le cadre de la préparation des états financiers, un établissement canadien ou à l'étranger applique la procédure suivante pour les transactions et les soldes libellés dans une monnaie autre que sa monnaie fonctionnelle : 1) les éléments monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis en utilisant le cours en vigueur à la date de clôture; 2) les éléments non monétaires sont convertis au taux historique s'ils sont mesurés au coût ou au taux à la date d'évaluation s'ils sont mesurés à la juste valeur; et 3) les éléments de produits et de charges sont convertis au cours de change moyen de la période. Les gains ou les pertes pouvant découler de la conversion sont constatés au résultat net et, si la comptabilité de couverture est appliquée, les pertes ou les gains inverses découlant des éléments couverts sont aussi constatés au résultat net.

L'application de la procédure décrite ci-dessus fait en sorte que les états financiers des établissements canadiens et étrangers sont présentés dans leur monnaie fonctionnelle.

Conversion des états financiers des établissements à l'étranger

Aux fins de la présentation des états financiers consolidés en dollars canadiens, les actifs et les passifs des établissements à l'étranger de la Société dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar canadien sont exprimés en dollars canadiens au moyen du cours du change en vigueur à la clôture de la période de présentation de l'information financière, alors que les éléments de produits et de charges sont convertis au cours de change moyen pour la période. Les écarts de change survenant à la consolidation, le cas échéant, sont comptabilisés initialement dans les autres éléments du résultat global et sont reclassés des capitaux propres au résultat net dans le cas d'une cession ou d'une cession partielle, ou dans le cas d'une dépréciation de l'investissement net.

Le goodwill et les ajustements de la juste valeur découlant de l'acquisition d'un établissement à l'étranger sont traités comme un actif ou un passif de l'établissement à l'étranger et convertis au cours de clôture.

G) COMPTABILISATION DES PRODUITS

PRODUITS PROVENANT DES ACTIVITÉS DES CATÉGORIES SERVICES, ENSEMBLES ET OPÉRATIONS ET MAINTENANCE

Les produits provenant des activités des catégories **Services, Ensembles et Opérations et maintenance** sont constatés selon la nature du contrat, dont les principales formes sont définies ci-dessous :

- **Services et Ensembles** : Les produits des **contrats à prix coûtant majoré** (portant habituellement sur le remboursement des coûts relatifs au temps et au matériel, plus une marge applicable) sont constatés lorsque les coûts sont engagés et comprennent la marge applicable gagnée pour la prestation des services. Les produits des **contrats à prix forfaitaire** et des **contrats à prix coûtant pour lesquels la valeur plafonnée devrait être atteinte** sont constatés en fonction du degré d'avancement de l'activité sur la durée du contrat, ce qui consiste à comptabiliser les produits d'un contrat donné proportionnellement au degré d'avancement des travaux à un moment donné. Les produits des **contrats mixtes** (procurant une combinaison de prix forfaitaire et de prix coûtant majoré) sont aussi constatés sur la base du degré d'avancement des travaux. Le degré d'avancement des travaux est obtenu en divisant les coûts cumulatifs engagés à la date de clôture par la somme des coûts engagés et des coûts prévus pour achever le contrat.
- **Opérations et maintenance** : Les produits de la tranche à honoraires fixes des **contrats à prix coûtant avec honoraires fixes** sont constatés de façon linéaire sur la durée du contrat, alors que les produits de la tranche à prix coûtant sont constatés lorsque les coûts sont engagés. Les produits tirés des **contrats à prix forfaitaire** sont constatés en fonction du degré d'avancement des activités prévues au contrat, qui consiste à diviser les coûts cumulatifs engagés à la date de clôture par la somme des coûts engagés et des coûts prévus pour achever le contrat. Cette évaluation de l'avancement est alors appliquée aux produits connexes prévus, ce qui donne lieu à la comptabilisation des produits proportionnellement au degré d'avancement à un moment donné.

2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Pour les contrats à prix forfaitaire de toutes les activités décrites ci-dessus, l'effet cumulatif de la modification des coûts prévus et des produits prévus pour achever le contrat est constaté dans la période au cours de laquelle les modifications sont identifiées. Si le total des coûts prévus excède le total des produits prévus pour un contrat, la perte est entièrement constatée dans la période au cours de laquelle elle devient connue. SNC-Lavalin est partie à plusieurs contrats se situant à diverses étapes d'avancement. Il est nécessaire de procéder à des estimations pour déterminer les coûts et les produits prévus de façon appropriée. Les produits prévus provenant de contrats peuvent inclure les produits éventuels découlant de réclamations et d'avis de modification non approuvés, lorsque le montant de ces produits supplémentaires peut être estimé de façon fiable et que leur recouvrement est considéré comme probable. Ces produits additionnels se limitent aux coûts liés aux réclamations ou aux avis de modification n'ayant pas été approuvés. Les produits tirés des primes de rendement sont constatés lorsque des indicateurs précis sont atteints et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Dans tous les cas, la valeur des activités de construction et des matériaux et équipements achetés par SNC-Lavalin, lorsqu'elle agit à titre de mandataire de l'approvisionnement pour un client, n'est pas comptabilisée dans les produits.

PRODUITS PROVENANT DES ICI

Les produits provenant des ICI englobent ce qui suit :

| MÉTHODES COMPTABLES POUR LES INVESTISSEMENTS DE LA SOCIÉTÉ DANS SES ICI | PRODUITS INCLUS DANS LE COMPTE CONSOLIDÉ DE RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ |
|---|---|
| Consolidation intégrale | Produits constatés et présentés par les ICI |
| Méthode de la mise en équivalence | Quote-part de SNC-Lavalin du résultat net des ICI ou des dividendes provenant de ses ICI dont la valeur comptable est de néant |
| Méthode du coût | Dividendes et distributions provenant des ICI |

ARRANGEMENTS CONTRACTUELS DE CATÉGORIES DE PRODUITS MULTIPLES

SNC-Lavalin peut conclure des arrangements contractuels avec un client aux termes desquels, dans le cadre d'un même projet, elle s'engage à exercer des activités dans plusieurs des catégories suivantes : Services ou Ensembles, et/ou Opérations et maintenance, et/ou ICI. Lors de la conclusion de tels arrangements, la Société alloue la contrepartie reçue ou à recevoir sur la base des justes valeurs relatives des services offerts lorsque les montants sont identifiables séparément. Par conséquent, lors de tels arrangements sur un même projet, la valeur de chaque catégorie de produits est fondée sur la juste valeur de chaque activité correspondante et constatée selon sa méthode respective de comptabilisation des produits, telle qu'elle est décrite ci-dessus.

H) INSTRUMENTS FINANCIERS

ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Les instruments financiers sont des contrats qui donnent lieu à un actif financier ou à un passif financier. À moins qu'elle ne soit expressément traitée dans une autre méthode comptable, l'évaluation des actifs financiers et des passifs financiers est fondée sur leur classement, qui est l'un des suivants pour SNC-Lavalin :

| CATÉGORIE | APPLICABLE À | ÉVALUATION INITIALE | ÉVALUATION ULTÉRIEURE | COMPTABILISATION DES PRODUITS/CHARGES ET DES GAINS/PERTES PROVENANT DE LA RÉÉVALUATION, LE CAS ÉCHÉANT |
|---|---|--|---|---|
| Juste valeur par le biais du résultat net (« JVBRN ») | Actifs financiers et passifs financiers | Juste valeur | Juste valeur | Tous comptabilisés en résultat net |
| Disponibles à la vente | Actifs financiers | Juste valeur, y compris les coûts de transaction | La juste valeur, basée sur le cours acheteur coté sur un marché actif pour des titres cotés. Lorsqu'il n'y a pas de marché actif, la juste valeur est déterminée au moyen des techniques d'évaluation. Lorsque la juste valeur ne peut être évaluée de façon fiable, les actifs sont comptabilisés au coût. | Les produits de placement, y compris les intérêts, les dividendes et les distributions, sont comptabilisés en résultat net. Les gains ou pertes provenant de la réévaluation sont constatés dans les autres éléments du résultat global jusqu'à la cession des actifs ou la constatation d'une perte de valeur, date à laquelle les gains ou pertes sont constatés en résultat net. |
| Prêts et créances | Actifs financiers | Juste valeur, y compris les coûts de transaction | Coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif | Tous comptabilisés en résultat net |
| Autres passifs financiers | Passifs financiers | Juste valeur, y compris les coûts de transaction | | |

2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS UTILISÉS POUR LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE

SNC-Lavalin utilise des instruments financiers dérivés, soit : i) des contrats de change à terme pour se protéger du risque de fluctuation provenant des taux de change sur des projets; et ii) des swaps de taux d'intérêt pour couvrir la variabilité des taux d'intérêt liés aux arrangements de financement. SNC-Lavalin documente de façon officielle toutes les relations entre les instruments de couverture et les éléments couverts, ainsi que son objectif de gestion du risque et sa stratégie qui sous-tendent l'utilisation de telles transactions de couverture, et elle évalue régulièrement l'efficacité de ces couvertures. À ce titre, tous les instruments financiers dérivés décrits ci-dessus répondent aux conditions de la comptabilité de couverture; ils sont comptabilisés à titre de couvertures de flux de trésorerie et sont évalués à la juste valeur. La Société n'utilise aucun instrument financier dérivé à des fins spéculatives.

Les instruments financiers dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie sont évalués à leur juste valeur, déterminée au moyen de techniques d'évaluation reposant sur des données de marché observables, en tenant compte de la qualité de crédit de ces instruments. La partie efficace de la variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés est comptabilisée dans les autres composantes des capitaux propres, alors que la partie inefficace de cette variation, le cas échéant, est comptabilisée en résultat net. Les gains ou les pertes liés aux couvertures de flux de trésorerie inclus dans les autres composantes des capitaux propres sont reclassés dans le résultat net et contrebalancent les pertes ou les gains constatés relativement aux éléments couverts sous-jacents.

PERTE DE VALEUR DES ACTIFS FINANCIERS

Les actifs financiers, autres qu'à la JVBRN et ceux disponibles à la vente évalués à la juste valeur, sont évalués pour déterminer s'il existe des indices d'une perte de valeur à la clôture de chaque période de présentation de l'information financière. Les actifs financiers sont considérés avoir subi une perte de valeur lorsqu'il existe des indications objectives que les flux de trésorerie futurs estimés du placement ont été touchés par suite d'un ou plusieurs événements qui ont eu lieu après la constatation initiale de l'actif financier.

Pour les actifs financiers comptabilisés au coût amorti, le montant de la perte de valeur constatée correspond à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif lors de la constatation initiale de l'actif financier sous-jacent. La valeur comptable de l'actif est réduite, et la perte de valeur est comptabilisée en résultat net.

Lorsqu'un actif financier disponible à la vente est considéré avoir subi une perte de valeur, les gains ou pertes cumulatifs comptabilisés antérieurement dans les autres éléments du résultat global sont reclassés en résultat net. Une perte de valeur comptabilisée au cours de périodes antérieures en résultat net n'est pas reprise par le biais du résultat net. Toute augmentation de la juste valeur subséquente à une perte de valeur est constatée dans les autres éléments du résultat global.

1) ACCORDS DE CONCESSION DE SERVICES EN VERTU DE L'INTERPRÉTATION IFRIC 12

L'interprétation IFRIC 12, *Accords de concession de services* (l'« IFRIC 12 »), fournit des indications sur la comptabilisation de certaines ententes de partenariat public-privé admissibles aux termes desquelles le concédant (en général un gouvernement) :

- contrôle ou régleme les services que l'exploitant (le « concessionnaire ») doit fournir avec l'infrastructure, à qui il doit les fournir et à quel tarif; et
- contrôle tout intérêt résiduel significatif dans l'infrastructure à l'échéance de l'accord.

Aux termes de ces accords, le concessionnaire comptabilise les actifs liés à l'infrastructure en appliquant un des modèles suivants en fonction de l'allocation du risque de demande lié à l'utilisation de l'infrastructure entre le concédant et le concessionnaire :

| MODÈLE COMPTABLE | RISQUE DE DEMANDE |
|---|--|
| Modèle de l'actif financier | Le concessionnaire n'assume pas le risque de demande lié à l'utilisation de l'infrastructure (c.-à-d., il a un droit inconditionnel à recevoir les paiements indépendamment de l'utilisation de l'infrastructure, sous réserve de la disponibilité). |
| Modèle de l'immobilisation incorporelle | Le concessionnaire assume le risque de demande (c.-à-d., il a le droit de facturer l'utilisation de l'infrastructure). |
| Modèle mixte | Le concessionnaire partage le risque de demande avec le concédant (c.-à-d., le concédant rémunère le concessionnaire pour ses services en partie au moyen d'un actif financier et en partie par l'octroi d'un droit de facturer les utilisateurs de l'infrastructure). |

2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Les produits provenant des accords de concession de services comptabilisés en vertu de l'IFRIC 12 sont constatés comme suit :

| ACTIVITÉS FOURNIES PAR LE CONCESSIONNAIRE | CONSTATATION DES PRODUITS | CLASSIFICATION DES PRODUITS AUX COMPTES CONSOLIDÉS DE RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ |
|--|---|--|
| Construction ou amélioration (quand un accord de concession de services implique la construction ou la modernisation de l'infrastructure destinée au secteur public) | Les produits liés aux activités de construction ou de modernisation dans le cadre d'un accord de concession de services sont constatés en fonction du degré d'avancement des travaux effectués, conformément à la méthode comptable utilisée par la Société pour la comptabilisation des produits liés à tout contrat de construction (se reporter à la note 2G). | La Société classe ces produits dans les activités de la catégorie « Ensembles » lorsque SNC-Lavalin agit à titre d'entrepreneur dans le cadre d'un projet d'IAC. Lorsque SNC-Lavalin n'agit pas à titre d'entrepreneur d'un projet d'IAC, les produits sont constatés par la concession, au titre des activités « ICI ». |
| Opérations et maintenance (ces activités peuvent inclure la maintenance de l'infrastructure et autres activités fournies directement au concédant ou aux utilisateurs) | Les produits liés aux activités d'exploitation et d'entretien sont constatés dans la période où les services sont rendus conformément à la méthode comptable utilisée par la Société pour la comptabilisation des produits liés à tout contrat d'exploitation ou d'entretien (se reporter à la note 2G). | La Société classe ces produits dans la catégorie d'activité « O&M » lorsque SNC-Lavalin agit à titre d'entrepreneur dans le cadre d'un projet d'exploitation et d'entretien. Lorsque SNC-Lavalin n'agit pas à titre d'entrepreneur d'un projet d'exploitation et d'entretien, les produits sont constatés par la concession, au titre des activités « ICI ». |
| Remise en état (quand un accord de concession de services oblige le concessionnaire à maintenir l'infrastructure à un niveau de service précis en tout temps) | Lorsque des activités de remise en état sont considérées comme des activités génératrices de produits, les produits sont constatés dans la période où les services sont rendus conformément à la méthode comptable utilisée par la Société pour la comptabilisation des produits liés à tout autre contrat similaire (se reporter à la note 2G). | La Société classe ces produits dans la catégorie d'activité « O&M » lorsque SNC-Lavalin agit à titre d'entrepreneur dans le cadre d'un projet de remise en état. Lorsque SNC-Lavalin n'agit pas à titre d'entrepreneur d'un projet de remise en état, les produits sont constatés par la concession, au titre des activités « ICI ». |
| Financement (quand le modèle de l'actif financier ou le modèle mixte est appliqué) | Les produits financiers générés par les actifs financiers sont constatés selon la méthode du taux d'intérêt effectif. | La Société classe ces produits financiers dans la catégorie d'activité « ICI ». |

Modèle de l'actif financier

Lorsque la Société offre des services dans plusieurs catégories d'activité aux termes d'un accord de concession de services, la contrepartie reçue ou à recevoir est allouée sur la base des justes valeurs relatives des services offerts lorsque les montants sont identifiables séparément.

Les produits comptabilisés par la Société en vertu du modèle de l'actif financier sont cumulés au poste « Créances en vertu des accords de concession de services », un actif financier qui est recouvert par voie des paiements versés par le concédant.

Modèle de l'immobilisation incorporelle

La Société comptabilise une immobilisation incorporelle provenant d'un accord de concession de services dans la mesure où SNC-Lavalin reçoit un droit de facturer l'utilisation de l'infrastructure de la concession. L'immobilisation incorporelle reçue comme contrepartie pour les services de construction ou de modernisation aux termes d'un accord de concession de services est évaluée à la juste valeur à sa constatation initiale. Les coûts d'emprunt, le cas échéant, sont capitalisés et ajoutés à la valeur comptable de l'immobilisation incorporelle jusqu'à ce que l'infrastructure soit prête pour son utilisation prévue.

L'immobilisation incorporelle est alors amortie sur la durée d'utilité prévue, qui correspond à la période de concession dans un accord de concession de services. La période d'amortissement commence lorsque l'infrastructure est prête pour son utilisation prévue.

Les produits perçus par le concessionnaire à l'utilisation de l'infrastructure sont classés au titre des produits provenant de la catégorie d'activité « ICI ».

J) ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Les équivalents de trésorerie comprennent les placements liquides à court terme qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et pour lesquels le risque d'une modification de la valeur est négligeable. Les équivalents de trésorerie sont désignés à la JVBRN et comptabilisés à la juste valeur.

2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

K) LIQUIDITÉS SOUMISES À RESTRICTIONS

Les liquidités soumises à restrictions comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, dont l'utilisation est limitée à des usages précis dans le cadre de certains arrangements. Les liquidités soumises à restrictions dont on ne prévoit pas que les restrictions seront levées au cours des 12 prochains mois sont incluses sous la rubrique « Actifs financiers non courants » (note 13). Les liquidités soumises à restrictions sont désignées à la JVBRN et comptabilisées à la juste valeur.

L) CONTRATS EN COURS

Les contrats en cours représentent le montant brut non facturé pour un projet donné qui devrait être perçu des clients pour des travaux liés au contrat exécutés jusqu'à la date considérée. Ils sont évalués au coût plus le profit constaté par la Société jusqu'à ce jour moins les facturations intermédiaires.

Si les facturations intermédiaires pour un projet donné dépassent les coûts engagés plus les profits comptabilisés, l'écart est alors présenté à titre de produits différés.

M) IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. L'amortissement est comptabilisé à des taux permettant de porter aux résultats le coût des immobilisations corporelles amortissables moins leur valeur résiduelle (le cas échéant) selon leur durée d'utilité estimative.

PROVENANT DES ICI

Les immobilisations corporelles liées aux ICI comptabilisés selon la méthode de la consolidation intégrale sont principalement :

| ICI | CATÉGORIE | MÉTHODE D'AMORTISSEMENT |
|----------|---|-------------------------|
| AltaLink | Actifs de transport d'électricité et autres | Amortissement linéaire |

Les coûts d'emprunt sont incorporés dans le coût de l'actif lorsqu'ils sont engagés dans le cadre de l'acquisition ou de la production d'un « actif qualifié » qui exige une longue période de préparation avant son utilisation prévue.

AltaLink emprunte des fonds pour le financement de son programme de construction d'immobilisations. Les coûts d'emprunt pouvant être incorporés dans le coût de l'actif sont attribués aux dépenses d'investissement. Le taux de capitalisation est fondé sur les coûts réels de l'emprunt utilisé pour financer l'acquisition ou la construction des actifs qualifiés.

Les taux d'amortissement appliqués aux immobilisations corporelles d'AltaLink sont indiqués à la note 11.

EXCLUANT LES ICI

Les immobilisations corporelles pour les activités des catégories Services, Ensembles et Opérations et maintenance sont principalement :

| CATÉGORIE | MÉTHODE D'AMORTISSEMENT | PÉRIODE D'AMORTISSEMENT |
|-----------------------|--|-------------------------|
| Bâtiments | Amortissement linéaire, par composante | De 25 à 50 ans |
| Matériel informatique | Amortissement linéaire | 2 ans |
| Mobilier de bureau | Mode dégressif | 20 % |

N) DÉPRÉCIATION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES, AUTRES QUE LE GOODWILL

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Société revoit la valeur comptable de ses immobilisations corporelles et incorporelles autres que le goodwill afin de déterminer s'il y a une indication que ces actifs ont subi une perte de valeur. Si une telle indication existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée en vue de déterminer le montant de la perte de valeur, le cas échéant. Quand il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable d'un actif en particulier, la Société doit estimer la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (« UGT ») à laquelle appartient l'actif. Si un mode d'affectation raisonnable et cohérent peut être déterminé, les actifs de support sont aussi affectés à des UGT prises individuellement; sinon, ils sont affectés au plus petit groupe d'UGT pour lequel un mode d'affectation raisonnable et cohérent peut être déterminé.

2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre : i) la juste valeur diminuée des coûts de la vente; et ii) la valeur d'utilité. Dans le cadre de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés à leur valeur actuelle par l'application d'un taux d'actualisation après impôt qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques. Si la valeur recouvrable estimée d'un actif (ou d'une UGT) est inférieure à sa valeur comptable, la valeur comptable de l'actif (ou de l'UGT) est ramenée à sa valeur recouvrable. Une perte de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat net.

Si une perte de valeur est reprise ultérieurement, la valeur comptable de l'actif (ou de l'UGT) est augmentée à hauteur de l'estimation révisée de sa valeur recouvrable, dans la mesure où cette valeur comptable augmentée n'est pas supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif (ou cette UGT) au cours de périodes antérieures. La reprise d'une perte de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat net.

O) GOODWILL

Le goodwill représente l'excédent du prix d'achat de l'entreprise acquise sur la juste valeur attribuée aux éléments de l'actif acquis et du passif repris. Le goodwill découlant de l'acquisition des filiales est présenté séparément et le goodwill découlant des acquisitions d'entreprises associées et de coentreprises est inclus dans les participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Aux fins des tests de dépréciation, le goodwill est affecté à chacune des UGT ou à chaque groupe d'UGT de la Société susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement. L'UGT ou le groupe d'UGT auquel a été affecté le goodwill est soumis à un test de dépréciation annuellement, ou plus fréquemment s'il y a une indication que l'UGT ou le groupe d'UGT pourrait avoir subi une perte de valeur. Si la valeur recouvrable de l'UGT ou du groupe d'UGT est inférieure à sa valeur comptable, la perte de valeur est d'abord portée en réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'UGT ou au groupe d'UGT et est par la suite imputée aux autres actifs de l'UGT ou au groupe d'UGT au prorata de la valeur comptable de chacun des actifs compris dans l'UGT ou le groupe d'UGT. Une perte de valeur comptabilisée pour un goodwill n'est pas reprise dans une période ultérieure.

La Société a fixé au 31 octobre sa date du test annuel de dépréciation.

P) FRAIS DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

Les frais de recherche et de développement sont comptabilisés en charges au fur et à mesure qu'ils sont engagés, sauf en ce qui a trait aux frais de développement et de mise au point de nouveaux produits, procédés et systèmes, qui satisfont aux conditions de capitalisation généralement reconnues, dans la mesure où il est raisonnablement certain qu'ils seront recouverts. Tous les frais de développement incorporés dans le coût de l'actif sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire, sur une période n'excédant pas 3 ans à compter du début de la production commerciale.

Q) ACOMPTES REÇUS SUR CONTRATS

Les acomptes reçus sur contrats sont des paiements reçus d'avance des clients selon les conditions du contrat et déduits des factures futures soumises aux clients, à mesure que le travail est effectué.

R) PRODUITS DIFFÉRÉS

Les produits différés se rapportent à l'excédent des montants facturés aux clients pour un projet donné sur les produits comptabilisés, conformément à la méthode de comptabilisation des produits appliquée, et constituent le contraire des contrats en cours. Un projet donné peut présenter un montant soit dans les produits différés, soit dans les contrats en cours, mais pas dans les deux.

S) IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Les impôts constatés en résultat net comprennent la somme de l'impôt sur le résultat différé et de l'impôt sur le résultat exigible non constatés dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres.

Les actifs et/ou les passifs d'impôt exigible comprennent les montants à recevoir des autorités fiscales, ou à leur payer, liés aux périodes de présentation de l'information financière courantes ou antérieures, qui sont à recevoir ou impayés à la date de clôture. L'impôt exigible doit être payé sur le bénéfice imposable, lequel diffère du résultat net dans les états financiers. Le calcul de l'impôt exigible est basé sur les taux d'imposition et les lois fiscales adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

L'impôt sur le résultat différé est calculé au moyen de la méthode du report variable sur les différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs et leur valeur fiscale. L'impôt sur le résultat différé sur les différences temporaires liées aux quotes-parts des filiales, des partenariats et des entreprises associées n'est pas provisionné si le renversement des différences temporaires peut être contrôlé par la Société et qu'il est probable que le renversement n'aura pas lieu dans un avenir prévisible.

2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Les actifs et les passifs d'impôt sur le résultat différé sont calculés, sans actualisation, aux taux d'imposition qui devraient s'appliquer au cours de leur période de réalisation respective, pourvu qu'ils soient adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

Les actifs d'impôt sur le résultat différé sont constatés pour des pertes fiscales différées, des crédits d'impôt et des différences temporaires déductibles dans la mesure où il est probable qu'ils pourront être utilisés à l'égard du bénéfice imposable futur. Pour connaître l'évaluation de la direction quant à la probabilité que le bénéfice imposable futur utilise les actifs d'impôt sur le résultat différé, se reporter à la note 3. Les passifs d'impôt sur le résultat différé sont toujours l'objet d'une provision intégrale.

Les actifs et les passifs d'impôt sur le résultat différé sont compensés uniquement lorsque la Société a un droit, et l'intention, de compenser les actifs et les passifs d'impôt exigible auprès de la même autorité fiscale.

Les variations des actifs ou des passifs d'impôt sur le résultat différé sont constatées à titre de composante d'impôts sur le résultat en résultat net, sauf lorsqu'elles sont liées à des éléments qui sont constatés dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres, auquel cas l'impôt différé auquel elles sont liées est constaté dans les autres éléments du résultat global ou dans les capitaux propres, respectivement.

T) RÉGIMES DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉFINIES ET AUTRES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Les obligations au titre des régimes de retraite à prestations définies et des autres avantages postérieurs à l'emploi sont incluses sous la rubrique « Provisions » dans les états consolidés de la situation financière et ont été déterminées selon la méthode des unités de crédit projetées, qui considère que chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations pour les employés admissibles et évalue séparément chacune de ces unités pour obtenir l'obligation finale. Afin d'évaluer le coût des prestations de retraite définies et des avantages postérieurs à l'emploi, les hypothèses sont fondées sur les estimations les plus probables de la direction, à l'exception du taux d'actualisation pour lequel la Société applique le taux d'intérêt du marché à la date de mesure pour des obligations de société de qualité supérieure dont les flux de trésorerie correspondent au calendrier et au montant des versements prévus au titre des prestations.

Les réévaluations qui comprennent i) les écarts actuariels, ii) l'incidence des variations du plafond de l'actif (le cas échéant); et iii) le rendement des actifs des régimes (compte non tenu des intérêts), sont créditées ou imputées aux capitaux propres dans les autres éléments du résultat global dans la période au cours de laquelle elles surviennent. Les réévaluations constatées dans les autres éléments du résultat global ne sont pas reclassées en résultat net dans les périodes subséquentes. Le montant cumulé des réévaluations est inclus dans les résultats non distribués.

Les coûts des prestations de retraite définies comprennent i) le coût des services (y compris le coût des services rendus au cours de l'exercice, le coût des services passés et les gains et les pertes sur les réductions et les liquidations); ii) le montant net des produits ou des charges d'intérêts; et iii) les réévaluations. Le coût des services et le montant net des produits ou des charges d'intérêts sont comptabilisés en résultat net tandis que les réévaluations sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global au cours de la période. Les intérêts nets sont calculés en appliquant, au début de la période, le taux d'actualisation au passif ou à l'actif net au titre des prestations constituées.

U) FRAIS DE VENTE

Tous les coûts relatifs à la préparation d'offres de services sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont engagés.

V) RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat de base et le résultat dilué par action ont été obtenus en divisant le résultat net consolidé attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin pour la période par le nombre moyen pondéré d'actions de base et par le nombre moyen pondéré d'actions dilué, respectivement.

Le nombre moyen pondéré d'actions en circulation dilué est calculé comme si toutes les options dilutives avaient été exercées à la plus tardive des deux dates suivantes, soit la date de début de la période visée ou la date d'attribution, et que le produit réputé de l'exercice de telles options dilutives avait été utilisé pour racheter des actions ordinaires au prix moyen du marché pour la période.

2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

W) PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

Options sur actions

Les options sur actions attribuées aux employés sont évaluées à leur juste valeur à la date d'attribution. L'estimation de la juste valeur des options sur actions est déterminée en utilisant le modèle d'évaluation des options de Black-Scholes.

La juste valeur déterminée à la date d'attribution des options sur actions est comptabilisée en charges selon une méthode linéaire, sur la période la plus courte entre la période d'acquisition des droits ou la période au cours de laquelle un employé devient admissible à la retraite, et selon l'estimation de la Société quant au nombre des options sur actions dont les droits seront éventuellement acquis. À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Société révisé son estimation du nombre des options sur actions dont l'acquisition des droits est prévue et l'incidence de la révision des estimations initiales, le cas échéant, est comptabilisée en résultat net.

Régimes dont le paiement fondé sur des actions est réglé en trésorerie

L'objectif du régime d'unités de participation en actions de 2009 (« régime d'UPA de 2009 »), du régime d'unités d'actions différées de 2009 (« régime d'UAD de 2009 »), du régime d'unités d'actions différées (« régime d'UAD »), du régime d'unités de participation en actions (« régime d'UPA ») et du régime d'unités d'actions restreintes (« régime d'UAR ») est d'aligner la rémunération sur les objectifs à long terme de la Société. Pour les unités d'actions attribuées aux employés selon un régime dont le paiement fondé sur des actions est réglé en trésorerie, un passif est constaté et évalué à sa juste valeur. À la clôture de chaque période de présentation de l'information financière jusqu'à ce que le passif soit réglé, et à la date de règlement, la juste valeur du passif est réévaluée et les variations de la juste valeur sont portées en résultat net pour la période.

X) PROVISIONS

Une provision est un passif dont l'échéance ou le montant est incertain et qui est constaté dans les états consolidés de la situation financière.

Des provisions sont comptabilisées si la Société a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, s'il est probable que la Société sera tenue d'éteindre l'obligation et si le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Le montant comptabilisé à titre de provision est la meilleure estimation de la contrepartie nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la clôture de la période de présentation de l'information financière, compte tenu des risques et des incertitudes liés à l'obligation. Si une provision est évaluée en fonction des estimations de flux de trésorerie nécessaires pour éteindre l'obligation actuelle, sa valeur comptable correspond à la valeur actualisée de ces flux de trésorerie.

S'il est prévu qu'une partie ou la totalité des avantages économiques nécessaires à l'extinction d'une provision sera recouvrée d'un tiers, un montant à recevoir est comptabilisé comme un actif si on a la quasi-certitude que le remboursement sera reçu et si le montant à recevoir peut être évalué de façon fiable.

3. JUGEMENTS COMPTABLES CRITIQUES ET SOURCES PRINCIPALES D'INCERTITUDES RELATIVES AUX ESTIMATIONS

L'application des méthodes comptables de la Société, qui sont décrites à la note 2, exige que la direction exerce son jugement et qu'elle fasse des estimations et formule des hypothèses sur les valeurs comptables d'actifs et de passifs qui ne sont pas facilement disponibles d'autres sources. Les estimations et hypothèses sous-jacentes se fondent sur l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme pertinents. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont régulièrement révisées. Les révisions des estimations comptables sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle l'estimation est révisée si la révision n'a d'incidence que sur cette période, ou dans la période de la révision et dans les périodes ultérieures si la révision a une incidence sur la période considérée et sur les périodes ultérieures.

Ci-après figurent les jugements comptables critiques et estimations clés relatives à l'avenir et les autres sources principales d'incertitudes relatives aux estimations à la fin de la période de présentation de l'information financière, qui présentent un risque significatif d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours de l'exercice suivant.

Comptabilisation des produits et de la marge brute

Le calcul des **coûts prévus** pour achever un contrat est fondé sur des estimations qui peuvent être touchées par un ensemble de facteurs tels que les variations possibles des échéanciers et des coûts des matériaux, de même que la disponibilité et les coûts du personnel qualifié et des sous-traitants, la productivité, et les réclamations possibles des sous-traitants.

Le calcul des **produits prévus** comprend les produits convenus au contrat et peut également inclure des estimations de produits futurs provenant de réclamations et d'avis de modification non approuvés dans la mesure où ces produits supplémentaires peuvent être mesurés avec fiabilité et lorsque leur recouvrement est jugé probable. Un avis de modification découle d'une modification de l'étendue du travail à effectuer par rapport au contrat initial signé. Un exemple d'une telle modification de contrat pourrait être une modification des caractéristiques ou de la conception du projet, et les coûts liés à une telle modification peuvent être engagés avant la signature de la version révisée officielle du contrat par le client. Une réclamation représente un montant dont on prévoit qu'il sera recouvré d'un client ou d'une tierce partie en remboursement des coûts engagés non prévus au contrat initial. Dans les deux cas, la direction doit faire appel à son jugement pour établir la probabilité que des produits supplémentaires seront recouverts relativement à ces modifications et pour évaluer le montant à recouvrer.

Comme les risques et incertitudes sont différents pour chaque projet à prix forfaitaire, les sources de variation entre les coûts anticipés et les coûts réels engagés vont aussi varier pour chaque projet. Plus spécifiquement, alors que les activités des catégories Services et Ensembles ne dépassent habituellement pas 4 ans, les activités de la catégorie O&M incluent des contrats à prix forfaitaire pour lesquels la durée peut dépasser 20 ans, notamment dans le cadre de certaines ententes de partenariat public-privé. Le caractère à long terme de certaines ententes à prix forfaitaire donne habituellement lieu à d'importantes estimations relatives aux échéanciers et aux prix.

Les estimations sont établies en fonction des pratiques commerciales de SNC-Lavalin ainsi que de l'expérience qu'elle a acquise au fil des ans. De plus, la direction passe régulièrement en revue les estimations sous-jacentes de la rentabilité des projets.

3. JUGEMENTS COMPTABLES CRITIQUES ET SOURCES PRINCIPALES D'INCERTITUDES RELATIVES AUX ESTIMATIONS (SUITE)

Accords de concession de services

La comptabilisation de certaines activités de la catégorie ICI exige l'application d'un jugement afin de déterminer si ces activités entrent dans le champ d'application de l'interprétation IFRIC 12, *Accords de concession de services* (l'« IFRIC 12 »). Un jugement doit également être exercé pour déterminer, entre autres, le modèle comptable à appliquer en vertu de l'IFRIC 12, la répartition de la contrepartie à recevoir entre les activités génératrices de produits, le classement des coûts engagés dans le cadre de ces activités, le traitement comptable des coûts liés à la remise en état et aux estimations connexes, de même que le taux d'intérêt effectif à appliquer à l'actif financier. Comme la comptabilisation des ICI en vertu de l'IFRIC 12 requiert l'utilisation d'estimations pendant la durée de l'accord, toute modification à ces estimations à long terme pourrait se traduire par une variation significative de la comptabilisation pour les ICI.

Périmètre de consolidation

Dans certaines circonstances, déterminer dans quelle mesure la Société détient le pouvoir sur une entité détenue exige l'exercice d'un jugement. Ainsi, le classement d'une entité à titre de filiale, de partenariats, d'entreprise associée ou d'investissement au coût pourrait nécessiter l'application d'un jugement par l'intermédiaire de l'analyse de divers indicateurs, comme le pourcentage de la participation détenue dans l'entité, la représentation du conseil d'administration de l'entité et divers autres facteurs.

Valeurs utilisées pour les tests de dépréciation

Pour déterminer si un goodwill a subi une perte de valeur, il est nécessaire d'estimer la valeur d'utilité de chacune des UGT ou de chaque groupe d'UGT auxquels a été affecté le goodwill. Le calcul de la valeur d'utilité exige que la direction estime les flux de trésorerie futurs qu'elle prévoit tirer de chacune des UGT ou de chaque groupe d'UGT et qu'elle applique un taux d'actualisation approprié pour calculer la valeur actualisée. Les hypothèses clés requises pour estimer la valeur d'utilité sont le taux de croissance des flux de trésorerie futurs et le taux d'actualisation. Les flux de trésorerie pour chacune des UGT ou pour chaque groupe d'UGT sont déterminés à partir du budget pour l'exercice à venir et les prévisions à long terme préparées par la direction qui couvrent une période de 3 à 5 ans. Le budget, qui est approuvé par les membres du conseil d'administration de la Société sur une base annuelle, et les prévisions à long terme, qui sont préparées par la haute direction de la Société sur une base annuelle, sont les sources premières pour l'estimation de la valeur d'utilité. Les flux de trésorerie postérieurs aux prévisions à long terme sont extrapolés en utilisant un taux de croissance qui a varié de 3,2 % à 8,3 % en 2013 (2012 : entre 3,7 % et 8,0 %). Le taux d'actualisation est déterminé à partir du coût moyen pondéré du capital après impôt de la Société et est ajusté, si applicable, pour tenir compte de tout risque spécifique. Les taux d'actualisation allant de 5,6 % à 16,5 % ont été utilisés aux fins de calcul du test de dépréciation du goodwill en 2013 (2012 : de 5,6 % à 16,6 %). Les valeurs assignées à ces hypothèses clés reflètent l'expérience passée et concordent avec des sources d'informations externes.

Lorsqu'il existe une indication que les immobilisations corporelles et incorporelles autres que le goodwill ont subi une perte de valeur, l'estimation de la valeur recouvrable des immobilisations corporelles et incorporelles autres que le goodwill exige que la direction estime les flux de trésorerie futurs qu'elle prévoit tirer de ces actifs et un taux d'actualisation approprié pour calculer la valeur actualisée de la façon décrite ci-dessus pour le goodwill.

L'identification des événements qui pourraient avoir une incidence sur les flux de trésorerie estimés des actifs et l'évaluation de ces flux de trésorerie estimés exigent l'exercice du jugement, qui pourrait avoir une incidence importante sur la valeur comptable de ces actifs.

Évaluation des obligations au titre des prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

Les obligations et les charges de SNC-Lavalin relativement aux régimes de retraite à prestations définies et aux autres avantages postérieurs à l'emploi sont établies au moyen d'évaluations actuarielles et sont tributaires d'hypothèses, comme le taux de croissance de la rémunération, tel qu'il a été déterminé par la direction. Même si la direction est d'avis que ces hypothèses ont été formulées selon sa meilleure estimation, toute différence dans les résultats réels ou toute modification des hypothèses pourrait avoir une incidence sur les obligations, les charges et les montants des gains ou pertes actuariels comptabilisés dans les états consolidés du résultat global.

3. JUGEMENTS COMPTABLES CRITIQUES ET SOURCES PRINCIPALES D'INCERTITUDES RELATIVES AUX ESTIMATIONS (SUITE)

Évaluation des provisions présentées dans les états consolidés de la situation financière

Lorsqu'elle évalue une provision, la Société tient compte des risques et des incertitudes. Les incertitudes ont principalement trait au moment et au montant d'une provision. Les risques et incertitudes découlent également de l'actualisation d'une provision, lorsque l'incidence de la valeur temps de l'argent est importante, au moyen d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent. En outre, la Société tient compte d'événements futurs, comme des modifications apportées aux lois, lorsqu'il existe suffisamment d'indications objectives qu'ils surviendront dans le cadre de l'évaluation d'une provision.

Passifs éventuels

Tel qu'il est décrit plus en détail à la note 32, la Société fait l'objet de certaines enquêtes en cours et des recours collectifs ont été déposés contre elle. Bien qu'il ne soit pas possible de prédire l'issue de ces enquêtes ou de ces poursuites, elles pourraient avoir une incidence défavorable importante sur les liquidités et les résultats financiers de la Société.

Évaluation des charges au titre des paiements fondés sur des actions

La Société offre le régime d'UPA de 2009 à certaines personnes au sein de l'entreprise. Sous réserve de l'atteinte de certains objectifs de rendement, le nombre d'unités attribuées sera ajusté en fonction de la croissance cumulée annualisée sur 3 ans du résultat par action, de manière à déterminer le nombre d'unités que tous les participants admissibles auront le droit de recevoir à la fin de la période d'acquisition des droits. À chaque date d'évaluation, la direction doit estimer le nombre d'unités de participation en actions de 2009 dont les droits deviendront acquis, ce qui a une incidence sur le montant du passif et des charges connexes.

Évaluation des actifs et des passifs d'impôt sur le revenu différé

Les actifs et les passifs d'impôt sur le revenu différé découlent de différences temporaires entre la valeur fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable inscrite dans les états financiers. Les actifs d'impôt sur le revenu différé reflètent aussi l'avantage lié aux pertes fiscales inutilisées pouvant être reportées en avant afin de réduire l'impôt sur le résultat des prochains exercices. Cette méthode exige la formulation de jugements significatifs sur la possibilité, ou non, qu'il soit « probable » que les actifs d'impôt sur le revenu différé de la Société soient recouverts à partir du bénéfice imposable futur et, par conséquent, qu'ils puissent être constatés dans les états financiers consolidés de la Société. Elle exige également la formulation d'estimations sur la détermination du moment prévu de la réalisation des actifs d'impôt et du règlement des passifs d'impôt et des taux d'imposition adoptés ou quasi adoptés qui s'appliqueront à ce moment.

Évaluation des instruments financiers à la juste valeur

La Société évalue certains de ses instruments financiers à la juste valeur, qui est déterminée en fonction des données les plus accessibles sur le marché. Lorsqu'aucune donnée n'est facilement accessible sur le marché, la direction doit estimer la juste valeur de l'instrument au moyen de diverses données qui sont directement observables, indirectement observables ou non fondées sur des données observables sur le marché.

Activités assujetties à la réglementation des tarifs

AltaLink, une filiale de la Société, est une entité dont les activités sont assujetties à la réglementation des tarifs. Certaines estimations sont nécessaires, car le contexte réglementaire dans lequel AltaLink évolue requiert souvent que les montants soient présentés à leur valeur estimative jusqu'à ce qu'ils soient finalisés en vertu des décisions réglementaires ou de toute autre procédure. Les estimations et les jugements tiennent compte des données historiques, incluant l'expérience en ce qui a trait au processus réglementaire, les conditions actuelles et les diverses autres hypothèses jugées raisonnables dans les circonstances. Ces facteurs constituent le fondement sur lequel reposent les décisions concernant la valeur comptable des actifs et des passifs.

4. INFORMATIONS SECTORIELLES

Les résultats de la Société sont analysés par secteur. Les secteurs regroupent les activités connexes au sein de SNC-Lavalin conformément à la façon dont est évalué le rendement de la direction :

i) **Services et Ensembles** se rapportent aux activités d'ingénierie et de construction, et sont présentés de la façon dont est évalué le rendement de la direction en regroupant les projets réalisés en fonction du type d'industrie respective, comme suit :

- **Infrastructures et environnement** comprend une gamme de projets d'infrastructures pour les secteurs public et privé dont des aéroports, des bâtiments, des établissements de soins de santé, d'enseignement et récréatifs, des ports de mer, des gares maritimes et des terminaux de traversier, des systèmes de régularisation des crues, des réseaux de transport en commun, des chemins de fer, des routes, des ponts, ainsi que des installations de traitement des eaux usées et de production et distribution de l'eau potable. La Société fournit également des services liés à l'environnement à l'échelle mondiale, offrant un savoir-faire spécialisé dans les secteurs de l'énergie, de l'infrastructure, du pétrole et du gaz, des mines, de l'industrie, de l'aménagement rural et des changements climatiques.
- **Énergie** comprend des projets liés à l'énergie hydroélectrique, thermique et nucléaire, à la valorisation énergétique des déchets, aux solutions d'énergie verte, et aux réseaux de transport et de distribution d'électricité.
- **Mines et métallurgie** comprend une gamme complète de services pour tous les procédés de récupération des minerais et des métaux, y compris l'aménagement d'infrastructures minières, le traitement des minerais, la fusion et l'affinage de métaux, la fermeture de mines, la restauration de sites miniers, la gestion des mines et des résidus, ainsi que la fabrication d'engrais.
- **Pétrole et gaz** (précédemment Hydrocarbures et produits chimiques) comprend des projets liés à la production de bitume, à la production de pétrole lourd, aux installations pétrolières et gazières à terre et en mer, au raffinage et à l'enrichissement, aux produits pétrochimiques, aux spécialités chimiques, aux biocarburants, au traitement du gaz naturel, aux terminaux de regazéification du gaz naturel liquéfié, à la gazéification de charbon en gaz liquéfié, au captage, au transport et au stockage de CO₂, aux oléoducs et gazoducs, ainsi qu'aux terminaux et aux stations de pompage.
- **Autres secteurs** regroupe les activités de plusieurs domaines, à savoir l'agroalimentaire, les produits pharmaceutiques et la biotechnologie, l'acide sulfurique, ainsi que d'autres installations industrielles qui ne sont pas incluses dans les autres secteurs d'activité présentés précédemment.

Les secteurs d'activité susmentionnés représentent les secteurs de la Société qui ont été groupés sous Services et Ensembles, un secteur à présenter.

ii) **O&M** se rapporte aux solutions d'exploitation, d'entretien et de logistique pour des immeubles, des centrales électriques, des systèmes d'adduction et de traitement de l'eau, des usines de dessalement, des services postaux, des installations de radiodiffusion, des infrastructures de télécommunication, des autoroutes, des ponts, des réseaux de transport léger sur rail, des aéroports, des navires, des installations pétrolières et gazières, des camps militaires et des baraquements de chantier.

iii) **ICI** regroupe les investissements de SNC-Lavalin dans des concessions d'infrastructure. De l'information détaillée sur ces investissements est fournie à la note 5.

Les méthodes comptables des secteurs sont les mêmes que celles décrites dans le sommaire des principales méthodes comptables (note 2), sauf pour les intérêts imputés, lesquels sont calculés sur la situation des soldes du fonds de roulement sans effet de trésorerie. À l'exception du secteur ICI, la Société évalue le rendement d'un secteur en utilisant le **résultat d'exploitation**, qui correspond à la marge brute déduction faite des frais directs de vente, généraux et administratifs, de l'intérêt imputé et des frais de vente, généraux et administratifs corporatifs. L'intérêt imputé est attribué mensuellement à ces secteurs au taux annuel de 10 %, donnant lieu à un coût ou à un produit selon que les actifs courants excèdent les passifs courants du secteur ou vice-versa, tandis que les frais de vente, généraux et administratifs corporatifs sont répartis d'après la marge brute de chaque secteur. L'impôt sur le résultat n'est pas imputé à ces secteurs.

4. INFORMATIONS SECTORIELLES (SUITE)

La Société évalue le rendement du secteur ICI en utilisant : i) les dividendes ou distributions reçus des investissements comptabilisés selon la méthode du coût; ii) la quote-part de SNC-Lavalin du résultat net de ses investissements ou les dividendes provenant des ICI dont la valeur comptable est de néant, pour les investissements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence; iii) le résultat net de ses investissements comptabilisés selon la méthode de la consolidation intégrale, moins la portion attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle; et iv) le gain (la perte) constaté(e) au compte consolidé de résultat de la Société sur cession ou réévaluation d'un ICI. Dans le cas des ICI pour lesquels l'impôt sur le résultat est payable par les investisseurs, comme les investissements dans des sociétés en commandite au Canada, l'impôt sur le résultat net de la Société est attribué selon le taux d'imposition de SNC-Lavalin pour de tels investissements. Le résultat d'exploitation provenant des ICI reflète aussi les frais de vente, généraux et administratifs, incluant des frais de vente, généraux et administratifs corporatifs, mais ne reflète pas une attribution d'intérêt imputé. Par conséquent, le **résultat d'exploitation provenant des ICI** est présenté net d'impôt sur le résultat et des frais de vente, généraux et administratifs et représente le résultat net de SNC-Lavalin provenant de ses ICI.

Les produits et le résultat d'exploitation par secteur de la Société se présentent comme suit :

| EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE | 2013 | | 2012 ⁽¹⁾ | |
|---|---------------------|-------------------------|---------------------|-------------------------|
| | PRODUITS | RÉSULTAT D'EXPLOITATION | PRODUITS | RÉSULTAT D'EXPLOITATION |
| Services et Ensembles | | | | |
| Infrastructures et environnement ⁽²⁾ | 1 947 068 \$ | (286 473) \$ | 2 070 892 \$ | 21 241 \$ |
| Énergie ⁽³⁾ | 1 570 268 | 135 838 | 1 388 471 | 79 307 |
| Mines et métallurgie | 1 408 521 | 38 849 | 1 519 143 | 97 432 |
| Pétrole et gaz (précédemment Hydrocarbures et produits chimiques) ⁽⁴⁾ | 540 978 | (68 068) | 840 383 | (11 483) |
| Autres secteurs | 344 157 | 26 593 | 376 445 | 34 218 |
| O&M | 1 338 318 | 57 325 | 1 330 501 | 43 294 |
| ICI | 763 848 | 281 551 | 565 125 | 156 923 |
| | 7 913 158 \$ | 185 615 | 8 090 960 \$ | 420 932 |
| Reprise des éléments inclus ci-dessus : | | | | |
| Produits d'intérêts imputés | | (37 341) | | (53 345) |
| Charges financières nettes liées aux ICI | | 131 186 | | 112 481 |
| Impôts sur le résultat liés aux ICI | | 72 006 | | 18 556 |
| Participations ne donnant pas le contrôle avant impôts sur le résultat | | 769 | | 904 |
| Résultat avant coûts de restructuration et dépréciation du goodwill, charges financières nettes et impôts sur le résultat | | 352 235 | | 499 528 |
| Coûts de restructuration et dépréciation du goodwill (note 25) ⁽⁵⁾ | | 123 464 | | – |
| Charges financières nettes (note 26) | | 150 679 | | 126 162 |
| Résultat avant impôts sur le résultat | | 78 092 | | 373 366 |
| Impôts sur le résultat (note 28) | | 41 708 | | 67 024 |
| Résultat net | | 36 384 \$ | | 306 342 \$ |
| Résultat net attribuable aux éléments suivants : | | | | |
| Actionnaires de SNC-Lavalin | | 35 768 \$ | | 305 927 \$ |
| Participations ne donnant pas le contrôle | | 616 | | 415 |
| Résultat net | | 36 384 \$ | | 306 342 \$ |

⁽¹⁾ Voir la note 2C pour des explications sur les chiffres comparatifs.

⁽²⁾ En 2013, la perte d'exploitation de 286,5 millions \$ est principalement attribuable aux : i) révisions défavorables des prévisions des coûts pour certains projets du passé à prix forfaitaire non rentables, particulièrement dans le milieu hospitalier et le secteur routier; ii) à une provision pour risque de 47,0 millions \$ comptabilisée par la Société à la suite d'une tentative inattendue de retrait de ce montant en vertu de lettres de crédit émises précédemment au profit du client d'un projet en Libye; ainsi que iii) à environ 32 millions \$ pour des coûts supplémentaires dans le cadre d'un projet hospitalier d'envergure.

⁽³⁾ En 2013, il y a eu des révisions défavorables des prévisions des coûts relativement à certains projets d'envergure, ayant eu une incidence défavorable de 67,2 millions \$ sur la marge brute (2012 : un projet d'envergure ayant eu une incidence défavorable de 110,9 millions \$ sur la marge brute).

⁽⁴⁾ En 2013, la perte d'exploitation de 68,1 millions \$ découle principalement d'une révision défavorable des prévisions de coûts et d'une perte de 70,1 millions \$ relativement à une confirmation de réclamation reçue alléguant des pénalités de retard, toutes deux au titre d'un projet du passé à prix forfaitaire en Algérie.

⁽⁵⁾ La dépréciation du goodwill pour les unités génératrices de trésorerie « Services et Ensemble – Europe » et « Services et Ensembles – Brésil » est liée aux secteurs à présenter Infrastructures et environnement, Énergie, Pétrole et gaz et Autres secteurs. Le résultat d'exploitation par secteur à présenter, tel que présenté ci-dessus, exclut le montant des coûts de restructuration et de dépréciation du goodwill.

4. INFORMATIONS SECTORIELLES (SUITE)

La Société présente également dans le tableau ci-dessous, sous la rubrique « Informations supplémentaires », ses dividendes provenant de 407 International inc. (l'« Autoroute 407 »), son résultat net provenant d'AltaLink, son résultat net provenant des autres ICI et son résultat net excluant les ICI puisque cette information est importante pour évaluer la valeur des actions de la Société.

| EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE | 2013 | 2012 ⁽¹⁾ |
|--|------------------|---------------------|
| Informations supplémentaires : | | |
| Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant des ICI : | | |
| Provenant de l'Autoroute 407 | 114 065 \$ | 100 645 \$ |
| Provenant d'AltaLink | 91 779 | 54 441 |
| Provenant des autres ICI : | | |
| Provenant d'un gain net sur cession partielle d'Astoria II (note 5A) | 36 169 | — |
| Excluant le gain net sur cession partielle d'Astoria II ⁽²⁾ | 39 538 | 1 837 |
| Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin excluant les ICI | (245 783) | 149 004 |
| Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin | 35 768 \$ | 305 927 \$ |

⁽¹⁾ Voir la note 2C pour des explications sur les chiffres comparatifs.

⁽²⁾ Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013, des incertitudes relatives au recouvrement de dividendes de l'un des ICI de la Société comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence ont été résolues, ayant une incidence positive sur le résultat net provenant des autres ICI.

Comme il est mentionné ci-dessus, le rendement des secteurs, à l'exception du secteur ICI, tient compte de l'intérêt imputé calculé sur les soldes du fonds de roulement sans effet de trésorerie. Ainsi, le tableau ci-dessous rapproche le total de l'actif consolidé de la Société et la somme i) du total de l'actif provenant des ICI; ii) des soldes du fonds de roulement sans effet de trésorerie des secteurs excluant les ICI; et iii) des autres actifs excluant les ICI :

| | 31 DÉCEMBRE 2013 | 31 DÉCEMBRE 2012 |
|--|----------------------|---------------------|
| Total de l'actif provenant du secteur ICI (note 5) : | | |
| ICI comptabilisés selon la méthode de la consolidation intégrale | 6 290 641 \$ | 4 410 998 \$ |
| ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence | 448 677 | 373 445 |
| ICI comptabilisés selon la méthode du coût | 426 868 | 338 963 |
| Total de l'actif provenant du secteur ICI | 7 166 186 | 5 123 406 |
| Soldes du fonds de roulement sans effet de trésorerie des secteurs excluant les ICI | | |
| Services et Ensembles | | |
| Infrastructures et environnement | (199 521) | (23 607) |
| Énergie | (430 610) | (559 794) |
| Mines et métallurgie | (19 385) | 81 251 |
| Pétrole et gaz (précédemment Hydrocarbures et produits chimiques) | 252 004 | 148 123 |
| Autres secteurs | (11 974) | (77 342) |
| O&M | (157 124) | (153 174) |
| Total des soldes du fonds de roulement sans effet de trésorerie des secteurs excluant les ICI | (566 610) | (584 543) |
| Reprise des passifs courants inclus dans les soldes du fonds de roulement sans effet de trésorerie ci-dessus | 3 128 925 | 2 995 090 |
| Actifs courants excluant les ICI, excluant la trésorerie et les équivalents de trésorerie, et les liquidités soumises à restrictions | 2 562 315 | 2 410 547 |
| Autres actifs excluant les ICI : | | |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie, et liquidités soumises à restrictions excluant les ICI | 1 135 050 | 1 187 655 |
| Immobilisations corporelles, goodwill, autres actifs financiers non courants et autres actifs non courants excluant les ICI | 909 074 | 889 312 |
| Total de l'actif excluant les ICI | 4 606 439 | 4 487 514 |
| Total de l'actif | 11 772 625 \$ | 9 610 920 \$ |

4. INFORMATIONS SECTORIELLES (SUITE)

Le tableau suivant présente les immobilisations corporelles, le goodwill et les immobilisations incorporelles au Canada et à l'extérieur du Canada qui figurent dans l'état consolidé de la situation financière de la Société :

| | 31 DÉCEMBRE 2013 | 31 DÉCEMBRE 2012 |
|---|---------------------|---------------------|
| Immobilisations corporelles, goodwill et immobilisations incorporelles | | |
| Canada : | | |
| Provenant des ICI | 5 562 499 \$ | 3 847 718 \$ |
| Excluant les ICI | 310 344 | 323 926 |
| | 5 872 843 | 4 171 644 |
| Extérieur du Canada : | | |
| Provenant des ICI | 29 339 | 15 383 |
| Excluant les ICI | 246 050 | 304 602 |
| | 275 389 | 319 985 |
| | 6 148 232 \$ | 4 491 629 \$ |

Le tableau suivant présente les produits par secteur géographique selon le lieu des projets :

| | 2013 | | | |
|---|--------------------------|---------------------|-------------------|---------------------|
| | SERVICES ET ENSEMBLES | O&M | ICI | TOTAL |
| Produits par secteur géographique ⁽¹⁾ | | | | |
| Canada | 3 365 354 \$ | 1 128 719 \$ | 708 131 \$ | 5 202 204 \$ |
| Amérique latine | 768 826 | 48 722 | - | 817 548 |
| Europe | 581 783 | 49 890 | 2 458 | 634 131 |
| États-Unis | 367 328 | 1 440 | 11 136 | 379 904 |
| Moyen-Orient | 323 100 | 16 020 | - | 339 120 |
| Afrique | 260 335 | 93 527 | 42 123 | 395 985 |
| Asie-Pacifique | 125 457 | - | - | 125 457 |
| Autres régions | 18 809 | - | - | 18 809 |
| | 5 810 992 \$ | 1 338 318 \$ | 763 848 \$ | 7 913 158 \$ |

| | 2012 | | | |
|---|--------------------------|---------------------|-------------------|---------------------|
| | SERVICES ET ENSEMBLES | O&M | ICI | TOTAL |
| Produits par secteur géographique ⁽¹⁾ | | | | |
| Canada | 3 314 802 \$ | 1 133 480 \$ | 560 924 \$ | 5 009 206 \$ |
| Amérique latine | 786 257 | 27 311 | - | 813 568 |
| Europe | 645 289 | 50 980 | 2 103 | 698 372 |
| États-Unis | 301 546 | 677 | 2 058 | 304 281 |
| Moyen-Orient | 354 922 | 7 665 | - | 362 587 |
| Afrique | 539 932 | 109 772 | 40 | 649 744 |
| Asie-Pacifique | 212 499 | 616 | - | 213 115 |
| Autres régions | 40 087 | - | - | 40 087 |
| | 6 195 334 \$ | 1 330 501 \$ | 565 125 \$ | 8 090 960 \$ |

⁽¹⁾ À l'exception du Canada, il n'y a aucun pays où la Société a réalisé plus de 10 % de ses produits en 2013 ou en 2012.

5. INVESTISSEMENTS – CONCESSIONS D'INFRASTRUCTURE (« ICI »)

SNC-Lavalin fait des investissements dans des concessions d'infrastructure pour les services publics, tels que les aéroports, les ponts, les bâtiments culturels et publics, les autoroutes, les réseaux de transport en commun, l'énergie et les installations de traitement de l'eau.

Conformément aux IFRS, les investissements de SNC-Lavalin dans des concessions d'infrastructure sont comptabilisés comme suit :

Méthode de comptabilisation

| TYPE D'INFLUENCE | MÉTHODE DE COMPTABILISATION |
|-----------------------|---------------------------------------|
| Influence non notable | Méthode du coût |
| Influence notable | Méthode de la mise en équivalence |
| Contrôle conjoint | Méthode de la mise en équivalence |
| Contrôle | Méthode de la consolidation intégrale |

Modèle de comptabilisation

| TYPE DE CONCESSION | MODÈLE DE COMPTABILISATION |
|--|--|
| ICI en vertu de l'IFRIC 12 | Modèle comptable réservé aux actifs financiers lorsque le concessionnaire n'assume pas le risque de demande |
| | Modèle comptable réservé aux immobilisations incorporelles lorsque le concessionnaire assume le risque de demande |
| | Modèle mixte lorsque le concessionnaire et le concédant se répartissent le risque de demande |
| ICI en dehors du champ d'application de l'IFRIC 12 | Modèle basé sur des faits et circonstances spécifiques, mais les actifs d'infrastructure sont habituellement comptabilisés comme immobilisations corporelles |

Les principales concessions et accords de partenariat public-privé qui sont dans le champ d'application de l'interprétation IFRIC 12, *Accords de concession de services* (l'« IFRIC 12 ») sont tous comptabilisés selon le modèle comptable réservé aux actifs financiers, à l'exception de la concession Rayalseema Expressway Private Limited (« REPL ») qui est comptabilisée selon le modèle comptable réservé aux immobilisations incorporelles et de la concession Société d'Exploitation de l'Aéroport de Mayotte S.A.S., qui est comptabilisée selon le modèle mixte.

Afin d'assurer au lecteur des états financiers une meilleure compréhension de la situation financière et des résultats d'exploitation de ses ICI, la Société présente dans ses états financiers certaines informations financières distinctes se rapportant spécifiquement au secteur ICI, de même que les informations supplémentaires ci-dessous.

A) AJOUTS D'ICI ET DIMINUTION DE LA PARTICIPATION DANS LES ICI

I) EN 2013

RIDEAU TRANSIT GROUP PARTNERSHIP

En février 2013, la Société a annoncé que le Rideau Transit Group Partnership, un consortium dont SNC-Lavalin est un partenaire à 40 %, a finalisé avec la Ville d'Ottawa une entente portant sur la conception, la construction, le financement et l'entretien de la Ligne de la Confédération, le tout premier réseau de transport léger sur rail de la ville. Le Rideau Transit Group Partnership sera chargé de construire un tronçon ferroviaire de 12,5 km, 10 gares de surface, 3 gares souterraines et un tunnel de 2,5 km sous le centre-ville même. Le consortium élargira également une portion de l'autoroute 417, fournira les voitures de transport léger sur rail, construira une installation d'entretien et de remisage, et assurera l'entretien continu du réseau pendant 30 ans. La Société s'est engagée à investir un montant de 30 millions \$ en capitaux propres dans cet ICI.

L'investissement de SNC-Lavalin dans le Rideau Transit Group Partnership est comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence.

5. INVESTISSEMENTS – CONCESSIONS D'INFRASTRUCTURE (« ICI ») (SUITE)

ASTORIA PROJECT PARTNER II LLC (« ASTORIA II »)

En décembre 2013, SNC-Lavalin a annoncé la clôture financière de la vente de 66 % de sa participation dans Astoria II, propriétaire de l'entité juridique qui détient et exploite la centrale Astoria II à New York, pour un prix convenu de 82,4 millions \$ US (87,6 millions \$ CA), qui a donné lieu à un produit net en espèces de 86,3 millions \$ après certains ajustements. Avant la clôture financière, SNC-Lavalin détenait une participation de 18,5 % dans Astoria II. La Société comptabilise la participation restante de 6,2 % comme un actif financier disponible à la vente. Cette transaction a donné lieu à la comptabilisation d'un gain avant impôt de 73,0 millions \$ (gain après impôt de 36,2 millions \$) dans le compte consolidé de résultat par suite de la cession partielle de cet ICI, y compris le gain sur la réévaluation à la juste valeur de la participation restante de la Société découlant de la perte de l'influence notable sur cet ICI.

II) EN 2012

407 EAST DEVELOPMENT GROUP GENERAL PARTNERSHIP

En mai 2012, la Société a annoncé que le 407 East Development Group General Partnership, détenu à 50 % par SNC-Lavalin, s'est vu octroyer un contrat par la province d'Ontario, au Canada, pour la conception, la construction, le financement et l'entretien de la phase un de la nouvelle autoroute 407 Est, qui ajoutera 32 km à l'autoroute existante.

Le 407 East Development Group General Partnership a sous-traité la conception et la construction ainsi que l'exploitation et l'entretien à deux partenariats détenus à 50 % par SNC-Lavalin. Lorsque la construction sera complétée, le 407 East Development Group General Partnership effectuera l'entretien et la remise en état de l'autoroute jusqu'en 2045. La Société s'est engagée à investir un montant de 15,9 millions \$ en capitaux propres dans cet ICI.

L'investissement de SNC-Lavalin dans le 407 East Development Group General Partnership est comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence.

PIRAMAL ROADS INFRA PRIVATE LIMITED

En juin 2012, la Société a acquis d'India Infrastructure Fund l'équivalent de 10 % du capital social émis et payé de Piramal Roads Infra Private Limited, une entité dont les activités commerciales incluent des appels d'offres, la détention et l'acquisition d'infrastructures, de même que les investissements, le développement, la mise en place et l'exploitation d'infrastructures dans le secteur des routes en Inde, pour une contrepartie totale en espèces d'environ 10 millions \$.

L'investissement de SNC-Lavalin dans Piramal Roads Infra Private Limited est comptabilisé selon la méthode du coût.

B) VALEUR COMPTABLE NETTE ET DESCRIPTION DES ICI

L'état consolidé de la situation financière de la Société inclut les actifs et les passifs suivants provenant de ses ICI :

| | 31 DÉCEMBRE 2013 | 31 DÉCEMBRE 2012 |
|--|---------------------|---------------------|
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 17 775 \$ | 17 606 \$ |
| Liquidités soumises à restrictions | 10 485 | 2 454 |
| Créances clients, autres actifs financiers courants et autres actifs courants | 190 140 | 175 807 |
| Immobilisations corporelles ⁽¹⁾ | 5 132 027 | 3 469 990 |
| Goodwill | 203 786 | 203 786 |
| Tranche à long terme des créances en vertu des accords de concession de services et actifs financiers non courants | 477 702 | 348 961 |
| Autres actifs non courants et actif d'impôt sur le résultat différé | 258 726 | 192 394 |
| Total de l'actif | 6 290 641 | 4 410 998 |
| Dettes fournisseurs, produits différés, autres passifs financiers courants et autres passifs courants | 491 484 | 300 060 |
| Dette à court terme sans recours et tranche courante de la dette à long terme sans recours | 277 392 | 484 575 |
| Dette à long terme sans recours | 3 536 912 | 2 000 696 |
| Autres passifs financiers non courants | 113 662 | 76 539 |
| Provisions et autres passifs non courants | 738 841 | 596 757 |
| Total du passif | 5 158 291 | 3 458 627 |
| Actif net provenant des ICI comptabilisés selon la méthode de la consolidation intégrale ⁽²⁾ | 1 132 350 \$ | 952 371 \$ |
| Valeur comptable nette des ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence ⁽³⁾ | 448 677 \$ | 373 445 \$ |
| Valeur comptable nette des ICI comptabilisés selon la méthode du coût | 426 868 | 338 963 |
| Valeur comptable nette totale des ICI | 2 007 895 \$ | 1 664 779 \$ |

⁽¹⁾ L'augmentation d'immobilisations corporelles provenant des ICI du 31 décembre 2012 au 31 décembre 2013 est attribuable à l'acquisition d'immobilisations corporelles par AltaLink pour un décaissement total de 1 545,9 millions \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013.

⁽²⁾ L'actif net provenant d'AltaLink totalisait 1 019,5 millions \$ au 31 décembre 2013 (2012 : 820,4 millions \$).

⁽³⁾ Inclut l'investissement de la Société dans l'Autoroute 407 dont la valeur comptable nette était de néant aux 31 décembre 2013 et 2012.

5. INVESTISSEMENTS – CONCESSIONS D'INFRASTRUCTURE (« ICI ») (SUITE)

I) ICI COMPTABILISÉS SELON LA MÉTHODE DE LA CONSOLIDATION INTÉGRALE

Les principaux ICI de SNC-Lavalin comptabilisés selon la méthode de la consolidation intégrale se présentent comme suit :

| NOM DE L'ICI | ACTIVITÉ PRINCIPALE | ASSUJETTIE À L'IFRIC 12 | ÉCHÉANCE DE L'ACCORD DE CONCESSION | LIEU | PARTICIPATION | |
|---|--|-------------------------|------------------------------------|--------|------------------|------------------|
| | | | | | 31 DÉCEMBRE 2013 | 31 DÉCEMBRE 2012 |
| AltaLink ⁽¹⁾ | Lignes de transport et postes électriques à tarifs réglementés | Non | s.o. | Canada | 100,0 % | 100,0 % |
| Groupe immobilier Ovation (Québec) inc. (« Ovation ») | Salle de concert acoustique de 2 100 sièges en vertu d'un accord de concession d'une durée de 29 ans | Oui | 2038 | Canada | 100,0 % | 100,0 % |
| Okanagan Lake Concession Limited Partnership (« Okanagan Lake Concession ») | Pont William-R.-Bennett de 1,1 km en vertu d'un accord de concession d'une durée de 30 ans | Oui | 2035 | Canada | 100,0 % | 100,0 % |
| Rainbow Hospital Partnership (« Rainbow ») | Centre hospitalier Restigouche de soins psychiatriques (en construction) | Oui | 2044 | Canada | 100,0 % | 100,0 % |
| Société d'Exploitation de l'Aéroport de Mayotte S.A.S. | Aéroport de Mayotte en vertu d'un accord de concession d'une durée de 15 ans (en construction) | Oui | 2026 | France | 100,0 % | 100,0 % |

⁽¹⁾ AltaLink, L.P. (« ALP ») est le propriétaire et exploite des lignes de transport d'électricité et des postes électriques dont l'exploitation est assujettie à des tarifs réglementés. AltaLink Investments, L.P. (« AILP »), est le commanditaire unique d'ALP. Le commanditaire unique d'AILP est AltaLink Holdings, L.P. (« AHLP »). Les commanditaires d'AHLP sont des filiales de SNC-Lavalin. « AltaLink » désigne AILP, AHLP, ALP et toute autre entité de portefeuille liée détenue par la Société.

s.o. : sans objet

5. INVESTISSEMENTS – CONCESSIONS D'INFRASTRUCTURE (« ICI ») (SUITE)

II) ICI COMPTABILISÉS SELON LA MÉTHODE DE LA MISE EN ÉQUIVALENCE

Le tableau ci-dessous présente les principaux ICI de SNC-Lavalin qui sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence :

| NOM DE L'ICI | ACTIVITÉ PRINCIPALE | ASSUJETTIE À L'IFRIC 12 | ÉCHÉANCE DE L'ACCORD DE CONCESSION | LIEU | PARTICIPATION | |
|--|---|-------------------------|------------------------------------|------------|----------------------------|------------------|
| | | | | | 31 DÉCEMBRE 2013 | 31 DÉCEMBRE 2012 |
| Coentreprises : | | | | | | |
| 407 East Development Group General Partnership (« 407 EDGGP ») | Autoroute à péage 407 Est de 32 km (en construction) | Oui | 2045 | Canada | 50,0 % | 50,0 % |
| 407 International inc. ⁽¹⁾ (« Autoroute 407 ») | Autoroute à péage de 108 km en vertu d'un accord de concession d'une durée de 99 ans | Non | 2098 | Canada | 16,77 % | 16,77 % |
| Chinook Roads Partnership (« Chinook ») | Autoroute périphérique à six voies de 25 km | Oui | 2043 | Canada | 50,0 % | 50,0 % |
| Groupe immobilier santé McGill ⁽²⁾ (« GISM ») | Centre universitaire de santé McGill – Campus Glen en vertu d'un accord de concession de 34 ans (en construction) | Oui | 2044 | Canada | 60,0 % | 60,0 % |
| Rideau Transit Group Partnership (« Rideau ») | La ligne de Confédération, le réseau de transport léger sur rail de la ville d'Ottawa (en construction) | Oui | 2043 | Canada | 40,0 % | – |
| TC Dôme S.A.S. ⁽²⁾ (« TC Dôme ») | Train électrique à crémaillère de 5,3 km | Oui | 2043 | France | 51,0 % | 51,0 % |
| Entreprises associées : | | | | | | |
| Astoria Project Partners LLC | Centrale au gaz naturel de 500 MW | Non | s.o. | États-Unis | 21,0 % | 21,0 % |
| Astoria Project Partners II LLC ⁽³⁾ | Centrale au gaz naturel de 550 MW | Non | s.o. | États-Unis | Voir ⁽³⁾ | 18,5 % |
| InTransit BC Limited Partnership (« InTransit BC ») | Liaison rapide de transport en commun de 19 km | Oui | 2040 | Canada | 33,3 % | 33,3 % |
| Malta International Airport p.l.c. ⁽⁴⁾ | Accord de concession d'une durée de 65 ans pour exploiter l'aéroport de Malte | Non | 2067 | Malte | 15,5 % | 15,5 % |
| Myah Tipaza S.p.A. | Usine de dessalement d'eau de mer chargée de l'approvisionnement en eau traitée en vertu d'un contrat d'achat ferme d'une durée de 25 ans | Non | s.o. | Algérie | 25,5 % | 25,5 % |
| Rayalseema Expressway Private Limited (« REPL ») | Accord de concession d'une durée de 30 ans pour construire et exploiter un tronçon d'autoroute à péage de 189 km (en construction) | Oui | 2040 | Inde | 36,9 % | 36,9 % |
| Société d'Exploitation de Vatry Europort S.A. ⁽²⁾ | Accord de concession d'une durée de 20 ans pour exploiter l'aéroport de Vatry | Non | 2020 | France | – | 51,1 % |
| Shariket Kahraba Hadjret En Nouss S.p.A. | Centrale thermique au gaz naturel de 1 227 MW chargée de l'approvisionnement en électricité en vertu d'un contrat d'achat ferme d'une durée de 20 ans | Non | s.o. | Algérie | 26,0 % | 26,0 % |

⁽¹⁾ Bien que la Société détienne moins de 20 % des actions de participation de l'Autoroute 407, la Société exerce un contrôle conjoint sur cette entité selon ses ententes contractuelles.

⁽²⁾ Bien que la Société détienne une participation supérieure à 50 % dans GISM et TC Dôme (et la Société d'Exploitation de Vatry Europort S.A. en 2012), la Société n'exerce pas de contrôle sur ces entités selon ses ententes contractuelles.

⁽³⁾ Bien que la Société détenait une participation inférieure à 20 % dans Astoria II au 31 décembre 2012, elle était comprise dans « ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence », la Société exerçant une influence notable sur cette entité selon ses ententes contractuelles. Par suite de la cession partielle de cet ICI en 2013 (voir note 5A), la participation restante de la Société dans Astoria II de 6,2 % a été reclassée du poste « ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence » au poste « ICI comptabilisés selon la méthode du coût ».

⁽⁴⁾ Bien que la Société détienne une participation inférieure à 20 % dans Malta International Airport p.l.c., la Société exerce une influence notable sur cette entité selon ses ententes contractuelles.

s.o. : sans objet

5. INVESTISSEMENTS – CONCESSIONS D'INFRASTRUCTURE (« ICI ») (SUITE)

ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence – coentreprises

SNC-Lavalin exerce une partie de ses activités par le biais des coentreprises qui sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Le montant total des actifs courants, des actifs non courants, des passifs courants, des passifs non courants, des produits et des charges se rapportant à ces coentreprises est résumé ci-dessous :

| EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE | 2013 | 2012 |
|--|---------------------|---------------------|
| Comptes de résultat | | |
| Produits (à 100 %) | 2 118 328 \$ | 1 523 777 \$ |
| Produits d'intérêts (à 100 %) | 11 298 \$ | 13 928 \$ |
| Charges d'intérêts (à 100 %) | 383 476 \$ | 393 845 \$ |
| Dépréciation et amortissement (à 100 %) | 67 207 \$ | 60 650 \$ |
| Impôts sur le résultat (à 100 %) | 88 823 \$ | 70 158 \$ |
| EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE | 2013 | 2012 |
| États du résultat global | | |
| Résultat net (à 100 %) | 264 269 \$ | 179 707 \$ |
| Autres éléments du résultat global (à 100 %) | 5 617 | 77 |
| Total du résultat global (à 100 %) | 269 886 \$ | 179 784 \$ |
| EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE | 2013 | 2012 |
| Quote-part de la Société du résultat net des ICI en fonction de sa participation ⁽¹⁾ | 50 369 \$ | 32 555 \$ |
| Quote-part de la Société du résultat net des ICI incluse dans son compte de résultat ⁽¹⁾ | 121 476 \$ | 103 943 \$ |
| | 31 DÉCEMBRE 2013 | 31 DÉCEMBRE 2012 |
| États de la situation financière | | |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie (à 100 %) | 427 420 \$ | 265 716 \$ |
| Autres actifs courants (à 100 %) | 1 076 865 | 888 182 |
| Actifs non courants (à 100 %) | 6 130 230 | 5 912 096 |
| Total de l'actif (à 100 %) | 7 634 515 | 7 065 994 |
| Dettes fournisseurs (à 100 %) | 98 770 | 78 650 |
| Autres passifs financiers courants (à 100 %) | 830 317 | 174 199 |
| Autres passifs courants (à 100 %) | 3 941 | 4 370 |
| Autres passifs financiers non courants (à 100 %) | 7 918 463 | 7 674 745 |
| Autres passifs non courants (à 100 %) | 419 427 | 392 277 |
| Total du passif (à 100 %) | 9 270 918 | 8 324 241 |
| Passifs nets (à 100 %) | (1 636 403) \$ | (1 258 247) \$ |
| Valeur comptable nette de la Société des ICI incluse dans son état de la situation financière ⁽¹⁾ | 186 030 \$ | 145 328 \$ |

(1) En vertu de la méthode de la mise en équivalence, les distributions provenant d'une coentreprise sont portées en réduction de la valeur comptable de cet investissement. La méthode de la mise en équivalence prévoit que la Société doit cesser de comptabiliser sa quote-part des pertes d'une coentreprise lorsque la comptabilisation de ces pertes se traduit par un solde négatif pour son investissement, ou lorsque les dividendes à payer par la coentreprise excèdent la valeur comptable de l'investissement. Dans de tels cas, la valeur comptable de l'investissement est réduite à néant, mais ne devient pas négative, à moins que la Société n'ait contracté des obligations juridiques ou implicites, ou effectué des paiements au nom de la coentreprise. Dans de telles situations, la Société ne constate plus sa quote-part du résultat net des ICI en fonction de sa participation, mais constate plutôt l'excédent des dividendes à payer par une coentreprise dans son résultat net.

Par conséquent, la Société a constaté en résultat net les dividendes provenant de l'Autoroute 407 de 114,1 millions \$ en 2013 (2012 : 100,6 millions \$) et n'a pas constaté sa quote-part du résultat net de l'Autoroute 407 de 41,7 millions \$ (2012 : 29,3 millions \$) au cours de la même période, car la valeur comptable de son investissement dans l'Autoroute 407 était de néant aux 31 décembre 2013 et 2012. La valeur comptable nette négative de l'investissement de la Société dans l'Autoroute 407, qui n'est pas constatée à l'état de la situation financière de la Société, était de 284,2 millions \$ au 31 décembre 2013 (2012 : 211,7 millions \$).

5. INVESTISSEMENTS – CONCESSIONS D'INFRASTRUCTURE (« ICI ») (SUITE)

ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence – entreprises associées

Les tableaux sommaires ci-dessous fournissent des informations supplémentaires sur les ICI de la Société qui sont des entreprises associées :

| EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE | 2013 | 2012 |
|---|------------|------------|
| Produits (à 100 %) | 856 349 \$ | 728 701 \$ |
| Charges (à 100 %) | 690 107 | 634 617 |
| Résultat net (à 100 %) | 166 242 | 94 084 |
| Autres éléments du résultat global (à 100 %) | 144 155 | (15 844) |
| Total du résultat global (à 100 %) | 310 397 \$ | 78 240 \$ |
| Quote-part de la Société du résultat net des ICI en fonction de sa participation | 41 740 \$ | 27 110 \$ |
| Quote-part de la Société du résultat net des ICI incluse dans son compte de résultat ⁽¹⁾ | 62 454 \$ | 10 510 \$ |

⁽¹⁾ En 2012, la quote-part de la Société du résultat net des ICI incluse dans son compte de résultat a subi une incidence négative en raison des incertitudes relatives au recouvrement de dividendes d'un de ses ICI comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence. En 2013, ces incertitudes ont été résolues, ayant une incidence positive sur la quote-part de la Société du résultat net provenant des ICI inclus dans le compte de résultat de la Société.

| | 31 DÉCEMBRE 2013 | 31 DÉCEMBRE 2012 |
|--|---------------------|---------------------|
| Actifs courant (à 100 %) | 599 984 \$ | 622 803 \$ |
| Actifs non courants (à 100 %) | 2 431 485 | 3 631 498 |
| Total de l'actif (à 100 %) | 3 031 469 | 4 254 301 |
| Passifs courants (à 100 %) | 186 283 | 291 421 |
| Passifs non courants (à 100 %) | 1 998 397 | 3 244 823 |
| Total du passif (à 100 %) | 2 184 680 | 3 536 244 |
| Actif net (à 100 %) | 846 789 \$ | 718 057 \$ |
| Valeur comptable nette de la Société des ICI incluses dans son état de la situation financière | 262 647 \$ | 228 117 \$ |

III) ICI COMPTABILISÉS SELON LA MÉTHODE DU COÛT

La liste des principaux ICI de SNC-Lavalin comptabilisés selon la méthode du coût est présentée ci-dessous :

| NOM DE L'ICI | ACTIVITÉ PRINCIPALE | ÉCHÉANCE DE L'ACCORD DE CONCESSION | LIEU | PARTICIPATION | |
|---|--|--|------------|---------------------|---------------------|
| | | | | 31 DÉCEMBRE 2013 | 31 DÉCEMBRE 2012 |
| Astoria Project Partners II LLC ⁽²⁾ | Centrale au gaz naturel de 550 MW | s.o. | États-Unis | 6,2 % | Voir ⁽²⁾ |
| Projet de nickel Ambatovy (« Ambatovy ») | Mine à ciel ouvert et usine de traitement hydrométallurgique | s.o. | Madagascar | 5,0 % | 5,0 % |
| Piramal Roads Infra Private Limited | Activités relatives aux appels d'offres, à la détention et à l'acquisition, aux investissements, au développement, à la mise en place et à l'exploitation d'infrastructures dans le secteur des routes en Inde | s.o. | Inde | 10,0 % | 10,0 % |

⁽²⁾ Au 31 décembre 2012, la participation de la Société dans Astoria II est incluse au poste « ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence ». Par suite de la cession partielle de cet ICI en 2013 (voir note 5A), la participation restante de la Société dans Astoria II de 6,2 % a été reclassée au poste « ICI comptabilisés selon la méthode du coût ».

s.o. : sans objet

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2013 et 2012, les comptes consolidés de résultat de la Société incluent les produits de néant provenant de ces investissements.

5. INVESTISSEMENTS – CONCESSIONS D'INFRASTRUCTURE (« ICI ») (SUITE)

C) PAIEMENTS ET ENGAGEMENTS RESTANTS SUR LES ICI

Lorsqu'elle effectue des investissements dans des concessions d'infrastructure, SNC-Lavalin peut ne pas être tenue de verser immédiatement son apport, mais peut plutôt s'engager à injecter son apport à une date ultérieure.

Les paiements et les engagements restants à investir de SNC-Lavalin dans des ICI comptabilisés selon les méthodes de la mise en équivalence ou du coût aux 31 décembre 2013 et 2012 se présentent comme suit :

| | 2013 | 2012 |
|--|-------------------|------------|
| Engagements à investir dans des ICI au 1 ^{er} janvier | 154 744 \$ | 159 078 \$ |
| Augmentation des engagements à investir dans des ICI | 76 118 | 59 721 |
| Paiements dans des ICI durant l'exercice | (43 632) | (64 055) |
| Engagements à investir dans des ICI au 31 décembre | 187 230 \$ | 154 744 \$ |

Au 31 décembre 2013, les engagements à investir dans des ICI se rapportaient aux apports liés aux projets Ambatovy, GISM, Rideau et 407 EDGGP (2012 : Ambatovy, Chinook, GISM et 407 EDGGP) et sont présentés dans les « Autres passifs financiers courants », puisqu'ils devraient être payés au cours du prochain exercice ou remboursables par anticipation.

En plus de ses engagements à investir présentés ci-dessus, SNC-Lavalin fournit aux prêteurs du projet Ambatovy une garantie financière de 105 millions \$ US (31 décembre 2012 : 105 millions \$ US) et une garantie croisée de 70 millions \$ US (31 décembre 2012 : 70 millions \$ US). Le montant constaté à l'état de la situation financière de la Société ne correspond pas à la valeur nominale de 175 millions \$ US des garanties, mais plutôt au montant résultant de la juste valeur initiale (environ 9 millions \$) des garanties moins l'amortissement cumulé basé sur la durée des garanties. Le montant de 175 millions \$ US représente le maximum qui pourrait être payé si la garantie financière et la garantie croisée étaient mobilisées après le tirage complet de l'emprunt de projet. Les deux garanties demeureront en vigueur jusqu'à ce que certaines conditions légales, financières et opérationnelles soient remplies lors de l'achèvement des travaux de construction et de la mise en service du projet (la « Date d'achèvement ») et pourraient être mobilisées par les prêteurs si de telles conditions n'étaient pas remplies à la Date d'achèvement. En juillet 2013, les prêteurs du projet Ambatovy ont consenti au report de la Date d'achèvement, la faisant passer de septembre 2013 à septembre 2015.

De plus, SNC-Lavalin a financé une portion de l'apport en capitaux propres d'un des actionnaires d'Ambatovy qui est également l'exploitant du projet (l'« Exploitant du projet ») pour un montant de 57,3 millions \$ US aux 31 décembre 2013 et 2012 (60,9 millions \$ CA au 31 décembre 2013 et 57,0 millions \$ CA au 31 décembre 2012), montant qui est inclus dans les « ICI comptabilisés selon la méthode du coût », tout comme les intérêts à recevoir en découlant.

6. ACQUISITION D'ENTREPRISES ET FORMATION D'UNE NOUVELLE COENTREPRISE

A) ENTREPRISES ACQUISES

En 2013, SNC-Lavalin n'a fait aucune acquisition d'entreprise.

En 2012, SNC-Lavalin a fait l'acquisition de l'entreprise suivante, ce qui a ajouté environ 100 personnes à son effectif :

En juin 2012, DBA Engineering, entreprise d'ingénierie de l'Ontario, spécialisée en ingénierie des matériaux et des chaussées, et en études géotechniques et géo-environnementales. DBA Engineering compte un effectif d'environ 100 personnes réparties dans ses divers bureaux de Toronto, Kingston, Cambridge et Trenton, et dessert les secteurs public et privé.

Cette acquisition n'a pas eu d'incidence importante sur la situation financière de SNC-Lavalin à la date d'acquisition ni sur ses résultats de 2012.

B) RÉPARTITION DU PRIX D'ACHAT

Cette acquisition a été comptabilisée selon la méthode de l'acquisition et consolidées à partir de la date de prise d'effet de l'acquisition. Toutes les acquisitions d'entreprises conclues par SNC-Lavalin en 2012 portaient sur la totalité des actions avec droit de vote.

Le prix d'achat lié à l'acquisition d'entreprise qui a eu lieu au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2012 n'était pas significatif et la contrepartie en espèces versée pour l'acquisition d'entreprises présentée dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie était de 1,9 million \$ en 2013 (2012: 17,8 millions \$) et était principalement liée aux acquisitions des années antérieures payées en 2013 et en 2012, respectivement.

C) GOODWILL DÉCOULANT DES ACQUISITIONS D'ENTREPRISE

Les regroupements d'entreprises ont donné lieu à un goodwill, puisque la contrepartie versée pour les regroupements comprenait des montants relatifs aux avantages liés à la synergie attendue, à la croissance des produits, au développement futur du marché et à la main-d'œuvre unifiée. Ces avantages ne sont pas comptabilisés séparément du goodwill puisque les avantages économiques futurs qui en découlent ne peuvent pas être évalués d'une façon fiable.

D) FRAIS CONNEXES À L'ACQUISITION D'ENTREPRISES

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012, les frais connexes à l'acquisition d'entreprises de 0,1 million \$ relatifs à la transaction susmentionnée ont été inclus dans les frais de vente, généraux et administratifs du compte consolidé de résultat.

E) FORMATION D'UNE NOUVELLE COENTREPRISE

En juin 2012, SNC-Lavalin International Inc. and Zuhair Fayeze Engineering Consultancies Company, aussi connue sous le nom de SNC-Lavalin Fayeze Engineering («SLFE»), coentreprise de services-conseils en ingénierie entre SNC-Lavalin et ses partenaires en Arabie saoudite, a fait l'acquisition de la division industrielle de Zuhair Fayeze Partnership. SNC-Lavalin détient une participation de 50 % dans SLFE. SNC-Lavalin recevra 35 % des distributions de SLFE pendant les 10 premières années et 50 % des distributions par la suite. SLFE a été formée en partie à la suite du projet de Saudi Aramco portant sur les services d'ingénierie générale plus (« SIG+ »), qui vise à améliorer les capacités en ingénierie dans le Royaume de l'Arabie saoudite. SNC-Lavalin a investi 40,3 millions \$ dans SLFE en juin 2012.

L'investissement de SNC-Lavalin dans SLFE est comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence.

7. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, ET LIQUIDITÉS SOUMISES À RESTRICTIONS

A) TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

| | 31 DÉCEMBRE 2013 | 31 DÉCEMBRE 2012 |
|--|---------------------|---------------------|
| Soldes bancaires, dépôts bancaires à terme et acceptations bancaires | 1 108 694 \$ | 1 174 900 \$ |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 1 108 694 \$ | 1 174 900 \$ |

B) LIQUIDITÉS SOUMISES À RESTRICTIONS

| | 31 DÉCEMBRE 2013 | 31 DÉCEMBRE 2012 |
|--|---------------------|---------------------|
| Soldes bancaires, dépôts bancaires à terme et acceptations bancaires | 65 426 \$ | 39 078 \$ |
| Liquidités soumises à restrictions – courantes et non courantes | 65 426 \$ | 39 078 \$ |
| Présentées à l'état de la situation financière comme suit : | | |
| Actifs courants – « Liquidités soumises à restrictions » | 54 616 \$ | 32 815 \$ |
| Actifs non courants – incluses à la rubrique « Actifs financiers non courants » (note 13) | 10 810 \$ | 6 263 \$ |

8. CRÉANCES CLIENTS

Le tableau suivant présente les créances clients de la Société qui respectent les conditions normales de paiement séparément des créances en souffrance, ainsi qu'un rapprochement avec la valeur comptable nette :

| | 31 DÉCEMBRE 2013 | 31 DÉCEMBRE 2012 |
|--|---------------------|---------------------|
| Créances clients : | | |
| Respectant les conditions normales de paiement | 833 671 \$ | 901 478 \$ |
| Créances en souffrance | 424 050 | 393 134 |
| Total des créances clients | 1 257 721 | 1 294 612 |
| Provision pour créances douteuses | (151 361) | (119 460) |
| Créances clients, déduction faite de la provision pour créances douteuses | 1 106 360 \$ | 1 175 152 \$ |

La provision pour créances douteuses est établie selon les meilleures estimations de SNC-Lavalin sur l'encaissement des soldes dont le recouvrement est incertain. Une incertitude à l'égard de l'encaissement peut découler de divers indicateurs, tels que la détérioration de la situation du crédit d'un client donné ou un retard dans le recouvrement lorsque l'ancienneté des créances excède les conditions normales de paiement. La direction passe régulièrement en revue les créances clients et évalue le caractère suffisant de la provision pour créances douteuses.

Le tableau suivant présente la variation de la provision pour créances douteuses :

| EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE | 2013 | 2012 |
|---|-------------------|-------------------|
| Solde au début de l'exercice | 119 460 \$ | 113 935 \$ |
| Variation de la provision, excluant les radiations et les sommes recouvrées | 54 856 | 41 503 |
| Radiations de créances clients | (9 165) | (13 966) |
| Sommes recouvrées | (13 790) | (22 012) |
| Solde à la fin de l'exercice | 151 361 \$ | 119 460 \$ |

9. AUTRES ACTIFS FINANCIERS COURANTS

| | 31 DÉCEMBRE 2013 | 31 DÉCEMBRE 2012 |
|---|---------------------|---------------------|
| Retenues sur contrats avec des clients | 487 491 \$ | 248 741 \$ |
| Avances aux fournisseurs, aux sous-traitants et aux employés et dépôts sur contrats | 112 956 | 65 037 |
| Instruments financiers dérivés utilisés comme couvertures de flux de trésorerie – juste valeur favorable | 2 538 | 10 396 |
| Actif lié à l'arrangement des régimes dont le paiement fondé sur des actions est réglé en trésorerie (note 22C) | 65 083 | 44 278 |
| Tranche à court terme des créances en vertu des accords de concession de services | 22 543 | 9 215 |
| Placements à court terme | 28 863 | – |
| Autres | 41 339 | 51 153 |
| Autres actifs financiers courants | 760 813 \$ | 428 820 \$ |

10. AUTRES ACTIFS COURANTS

| | 31 DÉCEMBRE 2013 | 31 DÉCEMBRE 2012 |
|---|---------------------|---------------------|
| Impôts sur le résultat et autres taxes à recevoir | 193 304 \$ | 171 034 \$ |
| Charges payées d'avance et autres | 45 959 | 46 785 |
| Autres actifs courants | 239 263 \$ | 217 819 \$ |

11. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

A) IMMOBILISATIONS CORPORELLES PROVENANT DES ICI

| | IMMOBILISATIONS CORPORELLES D'ALTALINK |
|---------------------------------------|--|
| Valeur comptable brute | |
| Solde au 1 ^{er} janvier 2013 | 3 719 237 \$ |
| Ajouts | 1 771 133 |
| Solde au 31 décembre 2013 | 5 490 370 \$ |
| Amortissement cumulé | |
| Solde au 1 ^{er} janvier 2013 | 249 247 |
| Dotations aux amortissements | 109 096 |
| Solde au 31 décembre 2013 | 358 343 \$ |
| | |
| | IMMOBILISATIONS CORPORELLES D'ALTALINK |
| Valeur comptable brute | |
| Solde au 1 ^{er} janvier 2012 | 2 798 199 \$ |
| Ajouts | 921 038 |
| Solde au 31 décembre 2012 | 3 719 237 \$ |
| Amortissement cumulé | |
| Solde au 1 ^{er} janvier 2012 | 160 464 |
| Dotations aux amortissements | 88 783 |
| Solde au 31 décembre 2012 | 249 247 \$ |
| | |
| Valeur comptable nette : | |
| Au 31 décembre 2012 | 3 469 990 \$ |
| Au 31 décembre 2013 | 5 132 027 \$ |

Un montant d'immobilisations corporelles provenant des ICI totalisant 1 605,5 millions \$ au 31 décembre 2013 (2012 : 1 120,4 millions \$) n'était pas amorti, puisqu'il correspond principalement à des actifs de transport d'électricité d'AltaLink qui étaient en construction.

AltaLink a un engagement contractuel visant l'acquisition d'immobilisations corporelles auprès des tierces parties pour un montant de 253,3 millions \$ au 31 décembre 2013 (2012 : 1,2 million \$).

AltaLink calcule l'amortissement sur une base linéaire et a utilisé des taux d'amortissement allant de 1,65 % à 21,94 % en 2013 (2012 : de 2,48 % à 21,67 %).

11. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (SUITE)

B) IMMOBILISATIONS CORPORELLES EXCLUANT LES ICI

| | BÂTIMENTS | MATÉRIEL INFORMATIQUE | MOBILIER DE BUREAU | AUTRES | TOTAL |
|---|-----------|--------------------------|-----------------------|------------|------------|
| Valeur comptable brute | | | | | |
| Solde au 1 ^{er} janvier 2013 | 84 563 \$ | 306 222 \$ | 138 148 \$ | 102 064 \$ | 630 997 \$ |
| Ajouts | 2 937 | 31 969 | 9 228 | 10 612 | 54 746 |
| Écarts de change | 763 | 831 | 672 | 1 060 | 3 326 |
| Cessions/mises hors service/récupérations | — | (22 214) | (9 479) | (3 481) | (35 174) |
| Solde au 31 décembre 2013 | 88 263 \$ | 316 808 \$ | 138 569 \$ | 110 255 \$ | 653 895 \$ |
| Amortissement cumulé | | | | | |
| Solde au 1 ^{er} janvier 2013 | 32 830 | 261 794 | 92 718 | 50 558 | 437 900 |
| Dotations aux amortissements | 4 228 | 37 584 | 12 766 | 10 733 | 65 311 |
| Écarts de change | (12) | 635 | 530 | 305 | 1 458 |
| Cessions/mises hors service/récupérations | — | (21 388) | (7 650) | (2 104) | (31 142) |
| Solde au 31 décembre 2013 | 37 046 \$ | 278 625 \$ | 98 364 \$ | 59 492 \$ | 473 527 \$ |

| | BÂTIMENTS | MATÉRIEL INFORMATIQUE | MOBILIER DE BUREAU | AUTRES | TOTAL |
|---|-----------|--------------------------|-----------------------|------------|------------|
| Valeur comptable brute | | | | | |
| Solde au 1 ^{er} janvier 2012 | 77 878 \$ | 269 317 \$ | 125 495 \$ | 77 966 \$ | 550 656 \$ |
| Ajouts | 7 006 | 44 457 | 19 026 | 25 862 | 96 351 |
| Écarts de change | 83 | (2 613) | (745) | (452) | (3 727) |
| Cessions/mises hors service/récupérations | (404) | (4 939) | (5 628) | (1 312) | (12 283) |
| Solde au 31 décembre 2012 | 84 563 \$ | 306 222 \$ | 138 148 \$ | 102 064 \$ | 630 997 \$ |
| Amortissement cumulé | | | | | |
| Solde au 1 ^{er} janvier 2012 | 29 553 | 233 350 | 84 988 | 42 882 | 390 773 |
| Dotations aux amortissements | 3 555 | 35 261 | 11 917 | 8 874 | 59 607 |
| Écarts de change | (20) | (2 415) | (405) | (365) | (3 205) |
| Cessions/mises hors service/récupérations | (258) | (4 402) | (3 782) | (833) | (9 275) |
| Solde au 31 décembre 2012 | 32 830 \$ | 261 794 \$ | 92 718 \$ | 50 558 \$ | 437 900 \$ |

Valeur comptable nette :

| | | | | | |
|----------------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|-------------------|
| Au 31 décembre 2012 | 51 733 \$ | 44 428 \$ | 45 430 \$ | 51 506 \$ | 193 097 \$ |
| Au 31 décembre 2013 | 51 217 \$ | 38 183 \$ | 40 205 \$ | 50 763 \$ | 180 368 \$ |

12. GOODWILL

Le tableau suivant présente un rapprochement de la valeur comptable du goodwill de la Société :

| | EXCLUANT LES ICI | | | |
|--|-------------------|-----------------------|------------------|-------------------|
| | ICI | SERVICES ET ENSEMBLES | O&M | TOTAL |
| Solde au 1 ^{er} janvier 2012 | 203 786 \$ | 410 514 \$ | 25 171 \$ | 639 471 \$ |
| Goodwill découlant des acquisitions conclues durant l'exercice | – | 3 297 | – | 3 297 |
| Écarts de change découlant de la conversion, montant net, et autres | – | (6 907) | (86) | (6 993) |
| Solde au 31 décembre 2012 | 203 786 | 406 904 | 25 085 | 635 775 |
| Écarts de change découlant de la conversion, montant net | – | (2 346) | – | (2 346) |
| Dépréciation du goodwill constatée au cours de l'exercice (note 25) | – | (56 500) | – | (56 500) |
| Solde au 31 décembre 2013 | 203 786 \$ | 348 058 \$ | 25 085 \$ | 576 929 \$ |

Aux fins du test annuel de dépréciation, le goodwill a été affecté aux UGT ou groupes d'UGT, qui sont les unités qui devraient tirer avantage des synergies des regroupements d'entreprises desquels découle le goodwill.

Aux 31 décembre 2013 et 2012, le goodwill de la Société a été alloué aux UGT ou groupes d'UGT suivants :

| UGT OU GROUPE D'UGT | 31 DÉCEMBRE 2013 | 31 DÉCEMBRE 2012 |
|--------------------------------|-------------------|-------------------|
| AltaLink | 203 786 \$ | 203 786 \$ |
| Services et Ensembles – Europe | 94 732 | 139 463 |
| Services et Ensembles – Brésil | 55 740 | 68 773 |
| Services et Ensembles – Autres | 197 586 | 198 668 |
| O&M | 25 085 | 25 085 |
| | 576 929 \$ | 635 775 \$ |

Au cours du troisième trimestre de 2013, la Société a effectué un test de dépréciation sur son goodwill affecté aux « Services et Ensembles – Europe » étant donné qu'il y avait des indications que le goodwill pourrait avoir subi une perte de valeur (voir note 25). Au 31 octobre 2013, date du dernier test de dépréciation, le goodwill affecté aux « Services et Ensembles – Brésil » a subi une perte de valeur (voir note 25). Au 31 octobre 2012, le goodwill n'était pas considéré comme ayant subi une perte de valeur.

13. ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

| | 31 DÉCEMBRE 2013 | 31 DÉCEMBRE 2012 |
|---------------------------------------|-------------------|-------------------|
| Provenant des ICI | | |
| Dépôts de tiers d'AltaLink | 107 565 \$ | 51 991 \$ |
| Liquidités soumises à restrictions | 10 810 | 6 263 |
| Autres | 58 569 | 31 783 |
| | 176 944 | 90 037 |
| Excluant les ICI | 24 332 | 30 175 |
| Actifs financiers non courants | 201 276 \$ | 120 212 \$ |

Dans le cadre de certains projets, les tiers d'AltaLink paient leur quote-part des coûts des projets d'investissement avant le début de la construction et fournissent un financement par anticipation pour les coûts d'exploitation et d'entretien futurs des actifs dont la construction est réalisée grâce à l'apport des tiers. Ces dépôts de tiers d'AltaLink sont constatés comme des actifs financiers non courants avec un montant identique dans les autres passifs financiers non courants (voir note 19).

14. AUTRES ACTIFS NON COURANTS

| | 31 DÉCEMBRE 2013 | 31 DÉCEMBRE 2012 |
|--|---------------------|---------------------|
| Provenant des ICI | | |
| Immobilisations incorporelles d'AltaLink | 226 686 \$ | 173 942 \$ |
| Autres | 31 459 | 17 570 |
| | 258 145 | 191 512 |
| Excluant les ICI | 77 391 | 57 352 |
| Autres actifs non courants | 335 536 \$ | 248 864 \$ |

Les immobilisations incorporelles d'AltaLink comprennent principalement des droits fonciers. Le taux d'amortissement appliqué aux droits fonciers était de 2,10 % pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013 (2012 : 2,13 %), alors que les taux d'amortissement appliqués par AltaLink à ses autres immobilisations incorporelles se situaient entre 27,92 % et 30,41 % (2012 : entre 11,80 % et 28,33 %). Les immobilisations incorporelles comprises dans des travaux de construction en cours ne sont pas amorties tant qu'elles ne sont pas prêtes à être utilisées. Au 31 décembre 2013, un montant de 86,7 millions \$ (2012 : 73,2 millions \$) des immobilisations incorporelles n'était pas amorti.

15. AUTRES PASSIFS FINANCIERS COURANTS

| | 31 DÉCEMBRE 2013 | 31 DÉCEMBRE 2012 |
|--|---------------------|---------------------|
| Engagements à investir dans des ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence et la méthode du coût (note 5C) | 187 230 \$ | 154 744 \$ |
| Retenues sur contrats avec des fournisseurs | 206 750 | 139 941 |
| Solde du prix d'achat à payer lié à l'acquisition d'entreprises | 2 346 | 3 566 |
| Instruments financiers dérivés utilisés comme couvertures de flux de trésorerie – juste valeur défavorable | 14 902 | 4 058 |
| Autres passifs financiers courants | 411 228 \$ | 302 309 \$ |

16. AUTRES PASSIFS COURANTS

| | 31 DÉCEMBRE 2013 | 31 DÉCEMBRE 2012 |
|--|---------------------|---------------------|
| Impôts sur le résultat et autres taxes à payer | 97 686 \$ | 118 329 \$ |
| Passif relatif aux régimes dont le paiement fondé sur des actions est réglé en trésorerie (note 22C) | 56 208 | 40 360 |
| Autres passifs courants | 153 894 \$ | 158 689 \$ |

17. AVANCES LIÉES À DES ARRANGEMENTS DE FINANCEMENT DE CONTRATS

La Société a les avances sans recours liées à des arrangements de financement de contrats suivantes, qui sont garanties par des éléments d'actifs spécifiques des projets, aux 31 décembre 2013 et 2012 :

| | 31 DÉCEMBRE 2013 | 31 DÉCEMBRE 2012 |
|--|---------------------|---------------------|
| Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine | 746 \$ | – \$ |
| Projet de la ligne de transport rapide Evergreen | 86 442 | 43 273 |
| Avances liées à des arrangements de financement de contrats | 87 188 \$ | 43 273 \$ |

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE SAINTE-JUSTINE

En mai 2012, SNC-Lavalin a annoncé la clôture financière et la signature officielle du contrat pour le projet d'agrandissement Grandir en santé du Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine. En vertu du contrat, SNC-Lavalin fournit des services d'ingénierie, de construction et de financement au Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine. En 2013, la Société a conclu une facilité de crédit sans recours de 201,0 millions \$ avec des institutions financières pour financer ce projet. Les montants prélevés sur la facilité de crédit renouvelable portent intérêt au taux d'acceptations bancaires majoré de 1,45 % par année. La facilité de crédit vient à échéance au plus tard en 2016.

17. AVANCES LIÉES À DES ARRANGEMENTS DE FINANCEMENT DE CONTRATS (SUITE)

PROJET DE LA LIGNE DE TRANSPORT RAPIDE EVERGREEN

En 2012, la Société et un partenaire ont obtenu un contrat d'ingénierie, d'approvisionnement et de construction (« IAC ») pour le projet de la ligne de transport rapide Evergreen dans la province de la Colombie-Britannique, au Canada. Pour la durée de ce contrat d'IAC, la Société a conclu une facilité de crédit sans recours de 225,3 millions \$ avec des institutions financières pour financer les besoins en fonds de roulement du projet. Les montants prélevés sur la facilité de crédit renouvelable portent intérêt au taux fixe de 2,7 % par année ou à un taux variable, qui est le taux interbancaire du Canada majoré de 1,45 %. La facilité de crédit vient à échéance au plus tard en 2018.

18. DETTE À COURT TERME ET DETTE À LONG TERME

A) FACILITÉ DE CRÉDIT, RENOVELABLE AVEC RECOURS

I) EN 2013

En décembre 2013, la Société a conclu une convention de crédit renouvelable non garantie (la « facilité de crédit ») avec un syndicat d'institutions financières, d'un montant total de 3 500,0 millions \$ pouvant être utilisé pour l'émission de lettres de garantie de performance et de lettres de crédit financières ainsi que pour le prélèvement de liquidités, sous réserve d'une limite de 1 650,0 millions \$ applicable aux lettres de crédit financières et aux prélèvements de liquidités, mais non applicable aux lettres de garantie de performance. Les montants prélevés aux termes de cette facilité de crédit portent intérêt à des taux variables majorés d'une marge applicable. La facilité de crédit vient à échéance en décembre 2016 et est assortie d'une option de prolongation annuelle pour une période de un an, sous réserve de l'approbation des prêteurs.

La facilité de crédit est engagée et assujettie à des obligations de faire ou de ne pas faire et à des clauses restrictives financières, y compris l'exigence de maintenir en tout temps, sur des périodes consécutives de 12 mois, un ratio de la dette nette avec recours sur le résultat ajusté avant intérêts, impôts et amortissements, tel qu'il est défini aux termes de la facilité de crédit, ne dépassant pas une certaine limite.

Si les clauses restrictives de la facilité de crédit ne sont pas respectées, les prêteurs peuvent, entre autres, retirer à la Société son droit d'utiliser la facilité de crédit et exiger le paiement immédiat de la totalité ou d'une partie de l'encours de la facilité de crédit.

| AU 31 DÉCEMBRE 2013 | MONTANT ENGAGÉ | PRÉLEVEMENTS DE LIQUIDITÉS | LETTRES DE CRÉDIT EN COURS | MONTANT INUTILISÉ |
|---------------------------|---------------------|----------------------------|------------------------------------|---------------------|
| Facilité de crédit | 3 500 000 \$ | – \$ | 1 692 822 ⁽¹⁾ \$ | 1 807 178 \$ |

⁽¹⁾ Incluant 321,7 millions \$ de lettres de crédit financières.

Par ailleurs, la facilité de crédit prévoit l'émission de lettres de crédit bilatérales sur une base non engagée pour un montant maximum de 2 000,0 millions \$, ces lettres de crédit étant assujetties aux clauses restrictives de la facilité de crédit. Au 31 décembre 2013, une tranche de 212,1 millions \$ a servi à l'émission de lettres de crédit bilatérales.

II) EN 2012

Au 31 décembre 2012, la Société disposait de marges de crédit renouvelables à long terme auprès de différentes banques, totalisant 590,0 millions \$, sur lesquelles elle pouvait soit émettre des lettres de crédit, soit emprunter à des taux variables ne dépassant pas le taux préférentiel. Au 31 décembre 2012, un montant de 123,4 millions \$ sur ces marges de crédit demeurait inutilisé, la différence de 466,6 millions \$ ayant servi exclusivement à l'émission de lettres de crédit. De plus, la Société possédait d'autres marges de crédit destinées spécifiquement à l'émission de lettres de crédit. Ces marges de crédit étaient non garanties et assujetties à des clauses de sûreté négative.

B) DETTE À LONG TERME AVEC RECOURS

| | 31 DÉCEMBRE 2013 | 31 DÉCEMBRE 2012 |
|---|-------------------|-------------------|
| Avec recours (au crédit général de la Société) | | |
| Débiteures, 6,19 %, échéant en juillet 2019, dont la valeur nominale de 350,0 millions \$ est remboursable intégralement à échéance | 348 733 \$ | 348 545 \$ |
| Les débiteures échéant en 2019 sont non garanties et assujetties à des clauses de sûreté négative. | | |
| Dettes à long terme avec recours | 348 733 \$ | 348 545 \$ |

18. DETTE À COURT TERME ET DETTE À LONG TERME (SUITE)

C) DETTE SANS RECOURS PROVENANT DES ICI (NON GARANTIE OU GARANTIE UNIQUEMENT PAR DES ÉLÉMENTS D'ACTIF SPÉCIFIQUES DES ICI)

| | 31 DÉCEMBRE 2013 | 31 DÉCEMBRE 2012 |
|---|---------------------|---------------------|
| AltaLink | | |
| Obligations de premier rang garanties et billets à moyen terme, de 2,98 % à 5,38 %, échéant de 2018 à 2053 | 2 685 226 \$ | 1 791 979 \$ |
| Dettes non garanties, 10,50 %, échéant en 2015, 5,21 %, échéant en 2016, 3,67 % échéant en 2019 et 3,27 % échéant en 2020 | 638 639 | 392 606 |
| Facilité de crédit bancaire non garantie de 300 millions \$ (2012 : 300 millions \$), en vertu de laquelle AltaLink peut emprunter au taux préférentiel du Canada ou des acceptations bancaires, échéant en 2018 | 17 981 | 139 959 |
| Facilité de crédit bancaire garantie de 75 millions \$ (2012 : 75 millions \$), en vertu de laquelle AltaLink peut emprunter au taux préférentiel du Canada ou des acceptations bancaires, échéant en 2015 | - | 1 778 |
| Papier commercial non garanti et facilité de crédit bancaire garantie | | |
| Le papier commercial non garanti est soutenu par une facilité de crédit bancaire garantie de 1 225 millions \$ (2012 : 1 425 millions \$) en vertu de laquelle AltaLink peut emprunter au taux préférentiel du Canada ou des acceptations bancaires, échéant en 2015. Les retraits en vertu de cette facilité de crédit bancaire étaient de néant aux 31 décembre 2013 et 2012, alors que le papier commercial non garanti en circulation était de 42,5 millions \$ au 31 décembre 2013 (2012 : néant). | 42 461 | - |
| Facilité de crédit garantie de 350 millions \$ (2012 : néant) en vertu de laquelle des emprunts peuvent être effectués au taux préférentiel du Canada majoré de 4,5 % et arrivant à échéance i) en décembre 2014; ou ii) le premier jour ouvrable suivant la cession ou la monétisation par SNC-Lavalin de sa participation dans AltaLink, L.P. ou toute cession par AltaLink, L.P. de la totalité ou de la quasi-totalité de ses actifs, selon la première éventualité. | 142 833 | - |
| Obligations de premier rang garanties et billets à moyen terme et facilités de crédit bancaires garanties ayant tous égalité de rang et garantis par une sûreté sous forme de charge flottante de premier rang sur les actifs actuels et futurs d'AltaLink, L.P. | | |
| La facilité de crédit est garantie par une sûreté sur les actifs actuels et futurs d'une des filiales de la Société qui détient indirectement une participation dans AltaLink Holdings, L.P., ce qui comprend l'affectation en garantie d'une partie d'une des filiales de la Société qui détient une participation dans AltaLink Holdings, L.P. | | |
| Autres | - | 144 |
| Okanagan Lake Concession | | |
| Facilité de crédit, 5,415 %, échéant en 2033, garantie par tous les actifs d'Okanagan Lake Concession. SNC-Lavalin a aussi donné en garantie ses parts dans Okanagan Lake Concession et cédé les produits futurs de la concession. | 134 028 | 137 775 |
| Société d'Exploitation de l'Aéroport de Mayotte | | |
| Prêt en trois tranches, échéant entre 2014 et 2026, portant intérêt à : i) des taux variables entre l'Euribor 1 mois majoré de 1,25 % et l'Euribor 3 mois majoré de 1,90 %; et ii) un taux fixe de 4,91 %. | 32 004 | 21 030 |
| Rainbow Hospital Partnership | | |
| Obligations à court terme, échéant en 2014 et portant intérêt à un taux fixe de 2,636 % | 51 239 | - |
| Obligations à long terme, échéant en 2044 et portant intérêt à un taux fixe de 4,994 % | 69 893 | - |
| Les obligations à court terme et les obligations à long terme sont garanties par la totalité des actifs de Rainbow Hospital Partnership. | | |
| Total de la dette à court terme et à long terme sans recours provenant des ICI | 3 814 304 | 2 485 271 |
| Moins : dette à court terme et tranche courante de la dette à long terme | 277 392 | 484 575 |
| Dettes à long terme sans recours provenant des ICI | 3 536 912 \$ | 2 000 696 \$ |

18. DETTE À COURT TERME ET DETTE À LONG TERME (SUITE)

D) REMBOURSEMENT DU CAPITAL DE LA DETTE À COURT TERME ET DE LA DETTE À LONG TERME

Le tableau suivant présente le sommaire des paiements de capital futurs de la dette à court terme et de la dette à long terme avec ou sans recours de SNC-Lavalin, ainsi que le rapprochement avec leur valeur comptable nette :

| AU 31 DÉCEMBRE 2013 | Avec recours | Sans recours provenant des ICI | Total |
|---|-------------------|-----------------------------------|---------------------|
| 2014 | – \$ | 283 058 \$ | 283 058 \$ |
| 2015 | – | 95 885 | 95 885 |
| 2016 | – | 154 479 | 154 479 |
| 2017 | – | 4 726 | 4 726 |
| 2018 | – | 206 381 | 206 381 |
| Par la suite | 350 000 | 3 102 636 | 3 452 636 |
| Total | 350 000 \$ | 3 847 165 \$ | 4 197 165 \$ |
| Frais de financement nets différés non amortis et escomptes non amortis | (1 267) | (32 861) | (34 128) |
| Valeur comptable nette de la dette à court terme et de la dette à long terme | 348 733 \$ | 3 814 304 \$ | 4 163 037 \$ |

19. AUTRES PASSIFS FINANCIERS NON COURANTS

| | 31 DÉCEMBRE 2013 | 31 DÉCEMBRE 2012 |
|---|---------------------|---------------------|
| Passif lié aux dépôts de tiers d'AltaLink | 107 565 \$ | 51 991 \$ |
| Autres | 17 479 | 33 628 |
| Autres passifs financiers non courants | 125 044 \$ | 85 619 \$ |

Dans le cadre de certains projets, les tierces parties d'AltaLink paient leur quote-part des coûts des projets d'investissement avant le début de la construction et fournissent un financement par anticipation pour les coûts d'exploitation et d'entretien futurs des actifs dont la construction est réalisée grâce à l'apport des tiers. Les dépôts de tiers d'AltaLink sont constatés comme des actifs financiers non courants (voir note 13) avec un montant identique dans les autres passifs financiers non courants.

20. PROVISIONS

| | Régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi | Pertes prévues sur certains projets | Autres ⁽¹⁾ | Total |
|--|--|-------------------------------------|-----------------------|-------------------|
| Solde au 1 ^{er} janvier 2013 | 80 649 \$ | 101 210 \$ | 141 532 \$ | 323 391 \$ |
| Provisions additionnelles comptabilisées au cours de l'exercice | 9 063 | 210 135 | 84 590 | 303 788 |
| Montants utilisés au cours de l'exercice | (11 801) | (157 245) | (24 667) | (193 713) |
| Montants non utilisés repris au cours de l'exercice | 811 | (23 290) | (7 100) | (29 579) |
| Pertes actuarielles comptabilisées dans les capitaux propres | 2 241 | – | – | 2 241 |
| Augmentation résultant de l'écoulement du temps, effet des variations des taux d'actualisation et effet des écarts de change | 5 310 | 1 157 | 4 337 | 10 804 |
| Solde au 31 décembre 2013 | 86 273 \$ | 131 967 \$ | 198 692 \$ | 416 932 \$ |
| Présentées à l'état de la situation financière comme suit : | | | | |
| Tranche à court terme des provisions | | | | 159 661 \$ |
| Tranche à long terme des provisions | | | | 257 271 \$ |

⁽¹⁾ Les autres provisions incluent principalement les poursuites, les provisions pour garantie et les provisions pour démantèlement d'actifs.

L'échéance attendue des sorties d'avantages économiques liées aux provisions de la Société se présente comme suit : i) la majorité des provisions pour les poursuites devraient à être résolues au cours des 5 prochains exercices; ii) les pertes prévues sur certains projets devraient être encourues sur la période du projet, habituellement jusqu'à 3 ans; iii) les dépenses au titre des garanties devraient être engagées au cours des 5 prochains exercices; et iv) la majorité des autres provisions devraient être résolues au cours des 20 prochains exercices. Les hypothèses clés utilisées pour déterminer la provision au titre des régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi, ainsi que d'autres informations, y compris le niveau des paiements futurs relatifs à la capitalisation des régimes conformément à ces arrangements, sont indiquées à la note 31.

21. AUTRES PASSIFS NON COURANTS

Les autres passifs non courants comprennent principalement les contributions reçues par AltaLink de tierces parties et utilisées pour financer certains frais de construction d'immobilisations corporelles qui sont constatées comme des produits sur la durée d'utilité de l'actif sous-jacent. Les autres passifs non courants incluent aussi les montants perçus par AltaLink de l'*Alberta Utilities Commission* afin d'assumer des coûts de récupération qui sont constatés ultérieurement comme des produits lorsque les coûts connexes sont engagés.

| | 31 DÉCEMBRE 2013 | 31 DÉCEMBRE 2012 |
|---|---------------------|---------------------|
| Contributions de tiers d'AltaLink | 574 900 \$ | 419 769 \$ |
| Fonds liés aux coûts de récupération d'AltaLink | 155 585 | 167 926 |
| Autres | 7 282 | 5 734 |
| Autres passifs non courants | 737 767 \$ | 593 429 \$ |

22. CAPITAL SOCIAL

A) AUTORISÉ

La Société est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires, un nombre illimité d'actions privilégiées de premier rang et un nombre illimité d'actions privilégiées de deuxième rang.

Le conseil d'administration est autorisé à émettre de telles actions privilégiées en une ou plusieurs séries et à déterminer, avant leur émission, le nombre d'actions de chaque série ainsi que les conditions s'y rattachant.

Le capital social émis et en circulation de la Société consiste uniquement en des actions ordinaires entièrement payées sans valeur nominale. Toutes les actions ordinaires permettent de recevoir des dividendes égaux, sous réserve des droits prioritaires des détenteurs d'actions privilégiées. Chaque action ordinaire donne un vote à la réunion des actionnaires de la Société.

Sous réserve des droits prioritaires des détenteurs d'actions privilégiées, à la liquidation ou à la dissolution de la Société ou toute autre distribution de ses actifs entre les actionnaires dans le but de cesser ses activités, tous les actifs de la Société disponibles pour paiement ou distribution aux détenteurs d'actions ordinaires seront payés ou distribués d'une manière égale, action par action, aux détenteurs de ces actions ordinaires.

B) RÉGIMES D'OPTIONS SUR ACTIONS

Le tableau ci-dessous présente les principales caractéristiques des régimes d'options sur actions en vertu desquels des options sur actions étaient en cours au 31 décembre 2013 :

| | RÉGIMES D'OPTIONS SUR ACTIONS DE 2013, 2011, 2009 ET 2007 |
|--|--|
| Date d'attribution | Sixième jour de Bourse suivant la date de l'approbation par le conseil d'administration de la Société |
| Prix d'exercice des options sur actions | Le plus élevé des montants suivants : i) le prix de clôture moyen pour les 5 jours de Bourse précédant la date d'attribution et ii) le prix de clôture au jour de Bourse précédant immédiatement la date d'attribution |
| Acquisition des droits des options sur actions | Acquisition graduelle des droits en trois tranches égales : 2 ans, 3 ans et 4 ans, respectivement, après la date d'attribution |
| Expiration des options sur actions | 6 ans après la date d'attribution pour le régime d'options sur actions de 2013 et 5 ans après la date d'attribution pour le régime d'options sur actions de 2011, 2009 et 2007 |
| Autres dispositions | Dans le cas d'une cessation d'emploi, sauf en cas de décès ou si le titulaire d'options est admissible à la retraite, les options dont les droits n'ont pas été acquis sont immédiatement annulées et les options dont les droits sont acquis peuvent être exercées au cours d'une période spécifique n'excédant pas 30 jours. En cas de décès ou d'admissibilité à la retraite, aucune modification n'est apportée aux options, que les droits soient acquis ou non |

22. CAPITAL SOCIAL (SUITE)

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2013, la Société a instauré le régime d'options sur actions de 2013 en faveur de ses employés clés. Le régime d'options sur actions de 2013 est semblable au régime d'options sur actions de 2011, à l'exception du fait que, entre autres choses, le délai d'expiration des options sur actions est passé de 5 ans à 6 ans.

Le tableau ci-dessous présente les variations du nombre d'options en cours en 2013 et en 2012 :

| | 2013 | | 2012 | |
|--|------------------|--|------------------|--|
| | NOMBRE D'OPTIONS | PRIX D'EXERCICE MOYEN PONDÉRÉ (EN DOLLARS) | NOMBRE D'OPTIONS | PRIX D'EXERCICE MOYEN PONDÉRÉ (EN DOLLARS) |
| Options en cours au début de l'exercice | 5 363 600 | 44,19 \$ | 5 357 515 | 44,57 \$ |
| Attribuées ⁽¹⁾ | 1 246 800 | 40,98 \$ | 1 173 900 | 37,04 \$ |
| Exercées ⁽²⁾ | (737 876) | 35,89 \$ | (210 140) | 32,98 \$ |
| Expirées | (846 346) | 46,24 \$ | (664 908) | 37,41 \$ |
| Ayant fait l'objet d'une renonciation | (587 649) | 43,57 \$ | (292 767) | 45,81 \$ |
| Options en cours à la fin de l'exercice | 4 438 529 | 44,37 \$ | 5 363 600 | 44,19 \$ |

(1) La juste valeur moyenne pondérée des options sur actions attribuées était de 9,28 \$ en 2013 (9,39 \$ en 2012).

(2) En 2013, le prix moyen pondéré des actions ordinaires de la Société lors de l'exercice des options sur actions s'élevait à 40,32 \$ (45,95 \$ en 2012).

Le tableau suivant résume l'information relative aux options sur actions en cours et pouvant être exercées au 31 décembre 2013.

| OPTIONS EN COURS | | | | | | OPTIONS POUVANT ÊTRE EXERCÉES | | |
|--------------------------------|------------------------------|------------------------|---------------------------|---|--|--|--|--|
| FOURCHETTE DES PRIX D'EXERCICE | RÉGIME D'OPTIONS SUR ACTIONS | ANNÉE DE L'ATTRIBUTION | NOMBRE D'OPTIONS EN COURS | DURÉE RESTANTE MOYENNE PONDÉRÉE DES OPTIONS (EN MOIS) | PRIX D'EXERCICE MOYEN PONDÉRÉ (EN DOLLARS) | NOMBRE D'OPTIONS POUVANT ÊTRE EXERCÉES | PRIX D'EXERCICE MOYEN PONDÉRÉ (EN DOLLARS) | |
| 31,59 \$ | 2007 | 2009 | 313 457 | 2 | 31,59 \$ | 313 457 | 31,59 \$ | |
| 37,53 \$ | 2009 | 2009 | 195 138 | 4 | 37,53 \$ | 195 138 | 37,53 \$ | |
| De 52,40 \$ à 57,07 \$ | 2009 | 2010 | 902 000 | 15 | 52,46 \$ | 601 314 | 52,46 \$ | |
| De 51,55 \$ à 54,07 \$ | 2011 | 2011 | 918 334 | 28 | 54,06 \$ | 306 095 | 54,06 \$ | |
| 37,04 \$ | 2011 | 2012 | 944 500 | 40 | 37,04 \$ | – | – \$ | |
| 40,98 \$ | 2013 | 2013 | 1 165 100 | 52 | 40,98 \$ | – | – \$ | |
| | | | 4 438 529 | 31 | 44,37 \$ | 1 416 004 | 46,13 \$ | |

Au 31 décembre 2013, 2 329 416 options sur actions étaient toujours disponibles pour attributions futures en vertu du régime d'options sur actions de 2013 (2012 : 123 300 options sur actions étaient toujours disponibles pour attributions futures en vertu du régime d'options sur actions de 2011), tandis qu'aucune option sur actions n'était disponible en vertu des régimes d'options sur actions de 2011, 2009 et 2007.

Le tableau suivant présente les hypothèses moyennes pondérées utilisées pour déterminer la charge de rémunération au titre du régime d'options sur actions en appliquant le modèle d'évaluation des options de Black-Scholes pour l'exercice terminé le 31 décembre :

| | 2013 | 2012 |
|--|---------|---------|
| Taux d'intérêt sans risque | 1,15 % | 1,61 % |
| Volatilité attendue du cours de l'action | 30,26 % | 33,62 % |
| Durée attendue de l'option | 4,5 ans | 4 ans |
| Dividendes attendus | 2,00 % | 1,50 % |

La volatilité sous-jacente attendue a été déterminée en fonction des données historiques.

22. CAPITAL SOCIAL (SUITE)

C) RÉGIMES DONT LE PAIEMENT FONDÉ SUR DES ACTIONS EST RÉGLÉ EN TRÉSORERIE

Aux 31 décembre 2013 et 2012, la Société avait 4 régimes dont le paiement fondé sur des actions est réglé en trésorerie pour les cadres, nommément, le régime d'UAP de 2009, le régime d'UAD de 2009, le régime d'UAP et le régime d'UAR. Aux 31 décembre 2013 et 2012, la Société avait aussi un régime dont le paiement fondé sur des actions est réglé en trésorerie, le régime d'UAD, pour les membres du conseil d'administration du Groupe SNC-Lavalin inc.

Le tableau ci-après résume les modalités et conditions des régimes pour les cadres :

| | RÉGIME D'UAP DE 2009 | RÉGIME D'UAD DE 2009/RÉGIME D'UAP ⁽¹⁾ | RÉGIME D'UAR |
|--------------------------------------|--|--|--|
| Date d'attribution | Date de l'approbation par le conseil d'administration de la Société | Date de l'approbation par le conseil d'administration de la Société | Date de l'approbation par le conseil d'administration de la Société |
| Nombre d'unités | Sous réserve de l'atteinte de certains objectifs de rendement, le nombre d'unités attribuées sera ajusté en fonction de la croissance cumulée annualisée sur 3 ans du résultat par action, de manière à déterminer le nombre d'unités que tous les participants admissibles auront éventuellement le droit de recevoir, le cas échéant | Déterminé à la date d'attribution, sans modifications ultérieures | Déterminé à la date d'attribution, sans modifications ultérieures |
| Acquisition des droits des unités | Les droits des unités sont acquis en totalité à la fin de la troisième année civile suivant la date d'attribution | Les droits des unités sont acquis à raison de 20 % par année suivant la date d'attribution | Les droits des unités sont acquis en totalité 3 ans après la date d'attribution |
| Modalités de rachat ou de conversion | Les unités dont les droits sont acquis sont rachetables au gré du participant, contre espèces, par la Société, dans les 90 jours suivant la fin de la période d'acquisition des droits, ou converties en unités du régime d'UAD 2009 dont les droits sont acquis | Les unités sont rachetables contre espèces par la Société dans les 30 jours suivant le premier anniversaire de la cessation d'emploi du participant | Les unités sont rachetables contre espèces par la Société dans les 90 jours ouvrables suivant la fin de la période d'acquisition des droits |
| Prix de rachat | Prix moyen de clôture par action à la Bourse de Toronto, pour la date d'acquisition des droits et les 4 jours de Bourse précédant cette date | Prix moyen de clôture par action à la Bourse de Toronto, à la date du premier anniversaire de la cessation d'emploi et au dernier jour de transaction à la Bourse de Toronto de chacune des 12 semaines précédant cette date | Prix moyen de clôture par action à la Bourse de Toronto, pour la date d'acquisition des droits et les 5 jours de Bourse précédant cette date |
| Extinctions | Si le participant met un terme à son emploi de façon volontaire pour des raisons autres que le décès ou la retraite, ou s'il fait l'objet d'un licenciement motivé avant la fin de la période d'acquisition des droits, les unités sont immédiatement annulées à la date de cessation d'emploi sans qu'aucun paiement ne soit effectué | Si le participant met un terme à son emploi de façon volontaire pour des raisons autres que le décès ou la retraite, ou s'il fait l'objet d'un licenciement motivé avant la fin de la période d'acquisition des droits, les unités sont immédiatement annulées à la date de cessation d'emploi sans qu'aucun paiement ne soit effectué | Si le participant met un terme à son emploi de façon volontaire pour des raisons autres que le décès ou la retraite, ou s'il fait l'objet d'un licenciement motivé avant la fin de la période d'acquisition des droits, les unités sont immédiatement annulées à la date de cessation d'emploi sans qu'aucun paiement ne soit effectué |
| Autres dispositions | En cas de décès ou d'admissibilité à la retraite d'un participant, les droits des unités sont acquis immédiatement et le rachat est effectué dans les 90 jours ouvrables suivant la fin de la troisième année civile suivant la date d'attribution | En cas de décès ou d'admissibilité à la retraite d'un participant, les droits des unités sont acquis immédiatement et le rachat est effectué à la date du premier anniversaire suivant le dernier jour de travail du participant | En cas de décès ou de retraite d'un participant avant la fin de la période d'acquisition des droits, les droits des unités sont acquis au prorata, et le paiement est effectué au plus tard le 15 mars de l'année suivant l'événement |

⁽¹⁾ Le régime d'UAP a les mêmes modalités que le régime d'UAD de 2009, sauf que sous certaines conditions, l'acquisition des droits était immédiate, permettant au participant de recevoir 50% des unités attribuées dans l'année en cours comme un paiement en espèces. Aucune unité n'est disponible pour les attributions futures au titre du régime d'UAP depuis le 1^{er} janvier 2010.

Les modalités du régime d'UAD sont les suivantes : des unités sont émises aux membres du conseil d'administration de Groupe SNC-Lavalin inc. à la fin de chaque trimestre. Chaque membre est tenu de participer au régime d'UAD en différant au moins 25 % de ses jetons de présence annuels. Un nombre additionnel d'unités est également attribué annuellement tel que déterminé par le comité de gouvernance de Groupe SNC-Lavalin inc. Les droits des unités sont acquis immédiatement. Lorsqu'un membre cesse de siéger au conseil d'administration, les unités sont rachetées en espèces immédiatement.

22. CAPITAL SOCIAL (SUITE)

Le tableau ci-dessous présente le nombre d'unités d'actions attribuées et la juste valeur moyenne pondérée par unité d'actions pour les exercices terminés les 31 décembre 2013 et 2012 :

| | 2013 | | 2012 | |
|----------------------|---------------------------------------|---|---------------------------------------|---|
| | NOMBRE D'UNITÉS D' ACTIONS ATTRIBUÉES | JUSTE VALEUR MOYENNE PONDÉRÉE PAR UNITÉ D' ACTIONS (EN DOLLARS) | NOMBRE D'UNITÉS D' ACTIONS ATTRIBUÉES | JUSTE VALEUR MOYENNE PONDÉRÉE PAR UNITÉ D' ACTIONS (EN DOLLARS) |
| Régime d'UAP de 2009 | 71 564 | 42,68 \$ | 44 120 | 37,04 \$ |
| Régime d'UAD de 2009 | 58 650 | 43,01 \$ | 80 353 | 39,18 \$ |
| Régime d'UAR | 325 621 | 41,64 \$ | 484 748 | 38,00 \$ |
| Régime d'UAD | 40 419 | 41,71 \$ | 38 533 | 40,55 \$ |

La Société a un arrangement financier avec une institution financière de première catégorie afin de réduire le risque de variabilité des unités découlant de la fluctuation du prix de ses actions. Cet arrangement financier comprend un instrument financier, lequel fluctue selon le cours de l'action de la Société, qui doit être classé à la JVBRN. Par conséquent, il est comptabilisé à la juste valeur dans l'état consolidé de la situation financière sous la rubrique « Autres actifs financiers courants », alors que le passif relatif aux régimes dont le paiement fondé sur des actions est réglé en trésorerie est comptabilisé sous la rubrique « Autres passifs courants ». Tout gain ou toute perte provenant de la réévaluation de l'instrument financier contrebalance la majorité de la perte ou du gain provenant de la réévaluation à la juste valeur du passif relatif aux régimes dont le paiement fondé sur des actions est réglé en trésorerie. L'arrangement financier est ajusté au besoin pour refléter les nouvelles attributions et/ou les règlements d'unités.

La charge de rémunération, déduction faite d'un gain de 9,6 millions \$ découlant de la réévaluation de l'actif lié à l'arrangement des régimes dont le paiement fondé sur des actions est réglé en trésorerie qui contrebalance plus que la perte de 7,2 millions \$ provenant de la réévaluation du passif lié à l'arrangement des régimes dont le paiement fondé sur des actions est réglé en trésorerie en 2013 (2012 : perte de 7,1 millions \$ qui contrebalance presque entièrement le gain de 7,6 millions \$), s'élevait à 7,1 millions \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013 (2012 : 10,0 millions \$).

La valeur intrinsèque totale du passif relatif aux régimes dont le paiement fondé sur des actions est réglé en trésorerie pour lesquels le droit du participant à obtenir de la trésorerie a été acquis, était de 47,0 millions \$ au 31 décembre 2013 (2012 : 33,3 millions \$), alors que le passif relatif aux régimes dont le paiement fondé sur des actions est réglé en trésorerie était de 56,2 millions \$ au 31 décembre 2013 (2012 : 40,4 millions \$).

D) RACHAT D' ACTIONS

En 2013, le conseil d'administration a autorisé le renouvellement du programme d'offre publique de rachat d'actions dans le cours normal des activités en vue de racheter pour annulation, sur le marché libre, un nombre maximal de 3,0 millions (2012 : 3,0 millions) d'actions ordinaires pour une période de un an. Le renouvellement du programme d'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de la Société doit être approuvé tous les ans par le conseil d'administration et la Bourse de Toronto. Les rachats d'actions pour 2013 et 2012 ont été les suivants :

| | 2013 | 2012 |
|--|------|----------|
| Rachetées et annulées : | | |
| Tranche attribuée au capital social | – \$ | 539 \$ |
| Tranche attribuée aux résultats non distribués | – | 6 335 |
| | – \$ | 6 874 \$ |
| Nombre d'actions rachetées et annulées | – | 175 700 |
| Prix de rachat moyen par action (\$) | – \$ | 39,12 \$ |

22. CAPITAL SOCIAL (SUITE)

E) NOMBRE MOYEN PONDÉRÉ D' ACTIONS EN CIRCULATION – DE BASE ET DILUÉ

Le nombre moyen pondéré d'actions en circulation en 2013 et en 2012 aux fins du calcul du résultat de base et dilué par action se présente comme suit :

| AU 31 DÉCEMBRE (EN MILLIERS) | 2013 | 2012 |
|--|----------------|----------------|
| Nombre moyen pondéré d'actions en circulation – de base | 151 497 | 151 058 |
| Effet dilutif des options sur actions | 317 | 246 |
| Nombre moyen pondéré d'actions en circulation – dilué | 151 814 | 151 304 |

En 2013, 2 985 434 options sur actions en cours ont été exclues du calcul du résultat dilué par action étant donné qu'elles étaient antidilutives (2012 : 4 212 297 options sur actions en cours), car leur prix d'exercice était supérieur au prix moyen pondéré des actions ordinaires de la Société au cours des exercices.

F) DIVIDENDES

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2013, la Société a constaté à titre de distributions à ses actionnaires des dividendes de 139,4 millions \$ ou de 0,92 \$ par action (2012 : 132,9 millions \$ ou 0,88 \$ par action).

23. AUTRES COMPOSANTES DES CAPITAUX PROPRES

Les éléments suivants, déduction faite de l'impôt sur le résultat, font partie des autres composantes des capitaux propres de la Société aux 31 décembre 2013 et 2012 :

| | 31 DÉCEMBRE 2013 | 31 DÉCEMBRE 2012 |
|--|---------------------|---------------------|
| Écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger | (47 063) \$ | (47 975) \$ |
| Actifs financiers disponibles à la vente | 2 605 | 2 558 |
| Couvertures de flux de trésorerie | (2 375) | 395 |
| Quote-part des autres éléments du résultat global tirés des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence | (24 142) | (57 664) |
| Autres composantes des capitaux propres | (70 975) \$ | (102 686) \$ |

- La composante écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger représente les écarts de change qui ont trait à la conversion des établissements à l'étranger de la Société de leurs monnaies fonctionnelles aux dollars canadiens. À la cession d'un établissement à l'étranger, les écarts de change cumulés sont reclassés en résultat net à titre de gain ou de perte à la cession.
- La composante actifs financiers disponibles à la vente découle de la réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente. Lorsqu'un actif financier réévalué est vendu, la portion de la composante liée à l'actif financier en question, qui est effectivement réalisée, est comptabilisée en résultat net. Lorsqu'un actif financier réévalué subit une perte de valeur, la portion de la composante liée à l'actif financier en question est comptabilisée en résultat net.
- La composante couvertures de flux de trésorerie représente les gains et les pertes de couverture comptabilisés à l'égard de la partie efficace des couvertures des flux de trésorerie. Le cumul du gain ou de la perte différé sur la couverture est comptabilisé dans le résultat net lorsque l'élément couvert a une incidence sur le résultat net ou est inclus à titre d'ajustement de base apporté à l'élément non financier couvert, conformément à la méthode comptable applicable.
- La composante quote-part des autres éléments du résultat global tirés des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence représente la quote-part de la Société des autres éléments du résultat global liés aux participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

23. AUTRES COMPOSANTES DES CAPITAUX PROPRES (SUITE)

Le tableau suivant présente la variation de chaque élément des autres composantes des capitaux propres pour les exercices terminés les 31 décembre 2013 et 2012 :

| EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE | 2013 | 2012 |
|---|--------------------|--------------|
| Écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger : | | |
| Solde au début de l'exercice | (47 975) \$ | (33 028) \$ |
| Gains (pertes) de l'exercice | 1 828 | (14 947) |
| Reclassement en résultat net | (916) | — |
| Solde à la fin de l'exercice | (47 063) | (47 975) |
| Actifs financiers disponibles à la vente : | | |
| Solde au début de l'exercice | 2 558 | 1 538 |
| Gains de l'exercice | 574 | 1 387 |
| Impôts liés aux gains de l'exercice | 76 | (200) |
| Reclassement en résultat net | (725) | (193) |
| Impôts relatifs aux montants reclassés en résultat net | 122 | 26 |
| Solde à la fin de l'exercice | 2 605 | 2 558 |
| Couvertures de flux de trésorerie : | | |
| Solde au début de l'exercice | 395 | (24 375) |
| Gains (pertes) de l'exercice | (13 315) | 2 303 |
| Impôts liés aux gains (pertes) de l'exercice | 2 858 | 330 |
| Reclassement en résultat net | 8 283 | 29 954 |
| Impôts relatifs aux montants reclassés en résultat net | (596) | (7 817) |
| Solde à la fin de l'exercice | (2 375) | 395 |
| Quote-part des autres éléments du résultat global tirés des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence : | | |
| Solde au début de l'exercice | (57 664) | (59 948) |
| Quote-part de l'exercice | 12 736 | (5 678) |
| Impôts liés à la quote-part de l'exercice | (3 353) | 907 |
| Reclassement en résultat net | 40 603 | 9 481 |
| Impôts relatifs aux montants reclassés en résultat net | (16 464) | (2 426) |
| Solde à la fin de l'exercice | (24 142) | (57 664) |
| Autres composantes des capitaux propres | (70 975) \$ | (102 686) \$ |

23. AUTRES COMPOSANTES DES CAPITAUX PROPRES (SUITE)

GAINS ET PERTES ACTUARIELS CONSTATÉS DANS LES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

Le tableau suivant fourni un rapprochement des gains et pertes actuariels constatés dans les autres éléments du résultat global liés aux régimes de retraite à prestations définies et autres avantages postérieurs à l'emploi pour les exercices terminés les 31 décembre 2013 et 2012:

| EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE | 2013 | | | 2012 | | |
|--|--------------------|-----------------|--------------------|----------------------------|-------------------------|----------------------------|
| | AVANT IMPÔTS | IMPÔTS | MONTANT NET | AVANT IMPÔTS | IMPÔTS | MONTANT NET |
| Montant cumulé au 1 ^{er} janvier | (22 136) \$ | 5 691 \$ | (16 445) \$ | (14 078) \$ ⁽¹⁾ | 3 766 \$ ⁽¹⁾ | (10 312) \$ ⁽¹⁾ |
| Constaté durant l'exercice : | | | | | | |
| Régimes de retraite à prestations définies | 304 | (324) | (20) | (7 830) ⁽²⁾ | 1 871 ⁽²⁾ | (5 959) ⁽²⁾ |
| Autres avantages postérieurs à l'emploi | (2 545) | 987 | (1 558) | (228) | 54 | (174) |
| | (2 241) | 663 | (1 578) | (8 058) | 1 925 | (6 133) |
| Montant cumulé au 31 décembre | (24 377) \$ | 6 354 \$ | (18 023) \$ | (22 136) \$ | 5 691 \$ | (16 445) \$ |

(1) Au 1^{er} janvier 2012, les modifications à l'IAS 19 se sont traduites par une diminution du montant cumulatif des pertes actuarielles de 3,4 millions \$ et par une augmentation du montant cumulatif d'impôts sur le résultat de 0,9 million \$.

(2) Voir la note 2C pour des explications sur les chiffres comparatifs.

24. FRAIS DE VENTE, GÉNÉRAUX ET ADMINISTRATIFS

| EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE | 2013 | 2012 ⁽¹⁾ |
|---|-------------------|---------------------|
| Frais de vente | 216 188 \$ | 225 492 \$ |
| Frais généraux et administratifs | 620 400 | 629 965 |
| Frais de vente, généraux et administratifs | 836 588 \$ | 855 457 \$ |

(1) Voir la note 2C pour des explications sur les chiffres comparatifs.

25. COÛTS DE RESTRUCTURATION ET DÉPRÉCIATION DU GOODWILL

En 2013, les coûts de restructuration et dépréciation du goodwill étaient de 123,5 millions \$ avant impôts et se présentent comme suit :

| EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE | 2013 | 2012 |
|---|-------------------|-------------|
| Coûts de restructuration | 66 964 \$ | – \$ |
| Dépréciation du goodwill | 56 500 | – |
| Coûts de restructuration et dépréciation du goodwill | 123 464 \$ | – \$ |

Dans le cadre de la réorganisation de ses activités visant à mettre en œuvre son plan stratégique et à améliorer l'efficacité et la compétitivité, la Société a engagé des coûts de restructuration totalisant 67,0 millions \$ en 2013 (2012 : néant). Ces coûts représentent des montants versés en 2013 pour un total de 50,2 millions \$ (2012 : néant), ainsi que des provisions pour coûts d'un total de 16,8 millions \$ au 31 décembre 2013 (2012 : néant). Ces coûts de restructuration à payer devraient être décaissés dans les 12 prochains mois.

Les coûts de restructuration constatés sont principalement liés à des indemnités de départ, la cession de certaines activités et la fermeture de certains bureaux, principalement en Europe. Une telle réorganisation, le manque de rentabilité de certaines activités et une diminution du niveau global des activités dans les unités génératrices de trésorerie « Services et Ensembles - Europe » et « Services et Ensembles - Brésil » ont entraîné une dépréciation du goodwill totalisant respectivement 48,5 millions \$ et 8,0 millions \$ en 2013 (2012 : néant). Le montant de la dépréciation du goodwill a été calculé en utilisant un modèle de flux de trésorerie actualisés, basé sur des hypothèses clés telles que les flux de trésorerie futurs et des taux d'actualisation se situant entre 14,0 % et 14,9 %.

26. CHARGES FINANCIÈRES NETTES

| EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE | 2013 | | | 2012 | | |
|-----------------------------------|----------------------|---------------------|--------------------|----------------------|---------------------|--------------------|
| | PROVENANT DES ICI | EXCLUANT LES ICI | TOTAL | PROVENANT DES ICI | EXCLUANT LES ICI | TOTAL |
| Produits d'intérêts | (6 276) \$ | (6 593) \$ | (12 869) \$ | (5 042) \$ | (8 390) \$ | (13 432) \$ |
| Intérêts sur la dette : | | | | | | |
| Avec recours | – | 21 852 | 21 852 | – | 21 841 | 21 841 |
| Sans recours : | | | | | | |
| AltaLink | 124 918 | – | 124 918 | 104 652 | – | 104 652 |
| Autre | 7 562 | – | 7 562 | 7 702 | – | 7 702 |
| Autre | 4 982 | 4 234 | 9 216 | 5 169 | 230 | 5 399 |
| Charges financières | 137 462 | 26 086 | 163 548 | 117 523 | 22 071 | 139 594 |
| Charges financières nettes | 131 186 \$ | 19 493 \$ | 150 679 \$ | 112 481 \$ | 13 681 \$ | 126 162 \$ |

27. VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS DU FONDS DE ROULEMENT SANS EFFET DE TRÉSORERIE

Le tableau suivant présente les éléments inclus dans la variation nette du fonds de roulement sans effet de trésorerie liés aux activités opérationnelles et présentés dans les tableaux des flux de trésorerie pour l'exercice terminé le 31 décembre :

| | 2013 | 2012 |
|--|-------------------|--------------------|
| Diminution (augmentation) des créances clients | 40 011 \$ | (18 976) \$ |
| Diminution (augmentation) des contrats en cours | 119 477 | (210 622) |
| Augmentation des autres actifs financiers courants | (256 865) | (76 483) |
| Augmentation des autres actifs courants | (29 944) | (72 218) |
| Augmentation des dettes fournisseurs | 327 833 | 186 550 |
| Augmentation (diminution) des acomptes reçus sur contrats | (119 357) | 30 193 |
| Augmentation (diminution) des produits différés | (18 142) | 62 524 |
| Augmentation des autres passifs financiers courants | 66 467 | 36 336 |
| Augmentation (diminution) des autres passifs courants | 240 | (32 511) |
| Variation nette des éléments du fonds de roulement sans effet de trésorerie | 129 720 \$ | (95 207) \$ |

28. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

A) ACTIF D'IMPÔT SUR LE RÉSULTAT DIFFÉRÉ ET PASSIF D'IMPÔT SUR LE RÉSULTAT DIFFÉRÉ

L'impôt sur le résultat différé résultant des différences temporaires et des pertes fiscales non utilisées peut être résumé comme suit :

| | 1 ^{ER} JANVIER 2013 | Constaté dans les autres éléments du résultat global | Constaté en résultat net | Écarts de change et autres charges | 31 DÉCEMBRE 2013 |
|--|---------------------------------|---|-----------------------------|---|---------------------|
| Courants : | | | | | |
| Retenues sur contrats avec des clients | (16 518) \$ | – \$ | (61 280) \$ | – \$ | (77 798) \$ |
| Contrats en cours | (18 244) | – | 5 277 | – | (12 967) |
| Retenues sur contrats avec des fournisseurs | 28 075 | – | 33 797 | – | 61 872 |
| Passif de rémunération des employés | 7 382 | – | 3 724 | – | 11 106 |
| Passifs courants | 80 863 | – | 22 400 | (92) | 103 171 |
| Autres | (2 580) | – | 2 851 | – | 271 |
| Non courants : | | | | | |
| Immobilisations corporelles et goodwill | (82 843) | – | (52 210) | 880 | (134 173) |
| Actifs financiers non courants | (9 945) | – | (924) | – | (10 869) |
| Provisions | (64 820) | – | 22 273 | (476) | (43 023) |
| ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence ou la méthode du coût | (39 224) | (19 817) | (43 129) | 720 | (101 450) |
| Régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi | 17 073 | 663 | 19 | 346 | 18 101 |
| Autres | (5 162) | 2 460 | 2 699 | (154) | (157) |
| Pertes fiscales non utilisées | 60 942 | – | 96 741 | (1 271) | 156 412 |
| Passif d'impôt sur le résultat différé, montant net | (45 001) \$ | (16 694) \$ | 32 238 \$ | (47) \$ | (29 504) \$ |
| Présenté sur l'état de la situation financière comme suit : | | | | | |
| Actif d'impôt sur le résultat différé | 177 581 \$ | – | – | – | 254 421 \$ |
| Passif d'impôt sur le résultat différé | 222 582 \$ | – | – | – | 283 925 \$ |

28. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT (SUITE)

L'impôt sur le résultat différé pour la période comparative de 2012 se résume comme suit :

| | 1 ^{ER} JANVIER 2012 | Constaté dans les autres éléments du résultat global | Constaté en résultat net | Écarts de change et autres charges | 31 DÉCEMBRE 2012 |
|---|---------------------------------|---|-----------------------------|---|---------------------|
| Courants : | | | | | |
| Retenues sur contrats avec des clients | (32 095) \$ | – \$ | 15 577 \$ | – \$ | (16 518) \$ |
| Contrats en cours | (27 685) | – | 9 441 | – | (18 244) |
| Retenues sur contrats avec des fournisseurs | 22 427 | – | 5 648 | – | 28 075 |
| Passif de rémunération des employés | 6 572 | – | 810 | – | 7 382 |
| Passifs courants | 59 389 | – | 21 478 | (4) | 80 863 |
| Autres | 363 | – | (2 943) | – | (2 580) |
| Non courants : | | | | | |
| Immobilisations corporelles et goodwill | (72 017) | – | (11 533) | 707 | (82 843) |
| Actifs financiers non courants | (7 176) | – | (2 769) | – | (9 945) |
| Provisions | (62 272) | – | (2 239) | (309) | (64 820) |
| ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence ou la méthode du coût | (12 164) | (1 519) | (25 607) | 66 | (39 224) |
| Régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi | 16 235 | 1 925 | (1 143) | 56 | 17 073 |
| Autres | 3 476 | (7 661) | (451) | (526) | (5 162) |
| Pertes fiscales non utilisées | 64 895 | – | (3 253) | (700) | 60 942 |
| Passif d'impôt sur le résultat différé, montant net | (40 052) \$ | (7 255) \$ | 3 016 \$ | (710) \$ | (45 001) \$ |
| Présenté sur l'état de la situation financière comme suit : | | | | | |
| Actif d'impôt sur le résultat différé | 161 364 \$ | – | – | – | 177 581 \$ |
| Passif d'impôt sur le résultat différé | 201 416 \$ | – | – | – | 222 582 \$ |

28. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT (SUITE)

Au 31 décembre 2013, la Société disposait de 814,3 millions \$ (2012 : 360,3 millions \$) au titre des pertes fiscales reportées en avant autres qu'en capital qui expirent par tranches diverses entre 2014 et 2033 (2012 : entre 2013 et 2032). Au 31 décembre 2013, un actif d'impôts sur le résultat différé de 156,4 millions \$ (2012 : 60,9 millions \$) a été comptabilisé sur 628,0 millions \$ (2012 : 300,7 millions \$) de ces pertes. Les actifs d'impôts sur le résultat différé ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que le bénéfice imposable sur lequel les pertes fiscales inutilisées peuvent être utilisées sera disponible.

Au 31 décembre 2013, la Société disposait de 26,2 millions \$ (2012 : néant) au titre des pertes fiscales en capital reportées en avant sur lesquelles aucun actif d'impôts sur le résultat différé n'a été constaté.

Au 31 décembre 2013, un passif d'impôt sur le résultat différé n'a pas été comptabilisé à l'égard des différences temporaires imposables de 671,1 millions \$ (2012 : 758,1 millions \$) liées aux placements dans des filiales, des entreprises associées et des participations dans des partenariats, car la Société contrôle le moment de reversement, et il est probable que les différences temporaires ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible.

B) IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Le tableau suivant présente le rapprochement entre les impôts prévus de SNC-Lavalin calculés selon le taux d'imposition effectif au Canada de 26,5 % (2012 : 26,3 %) et les impôts présentés dans le résultat net :

| EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE | 2013 | | 2012 ⁽¹⁾ | |
|--|------------------|-------------|---------------------|-------------|
| | MONTANT | % | MONTANT | % |
| Résultat avant impôts sur le résultat | 78 092 \$ | | 373 366 \$ | |
| Taux d'imposition au Canada pour SNC-Lavalin | | 26,5 | | 26,3 |
| Impôts sur le résultat prévus | 20 683 \$ | | 98 315 \$ | |
| Augmentation (diminution) provenant de : | | | | |
| Incidence des écarts entre les taux d'imposition étrangers et les taux canadiens | 24 838 | 31,8 | (5 236) | (1,4) |
| Résultat net non visé par l'impôt | 40 984 | 52,5 | 2 451 | 0,7 |
| Produit non imposable provenant de certains ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence | (42 226) | (54,1) | (27 019) | (7,2) |
| Autres écarts permanents aux fins de l'impôt | 9 395 | 12,0 | 20 | – |
| Autres | (11 966) | (15,3) | (1 507) | (0,4) |
| Impôts sur le résultat au taux d'imposition effectif | 41 708 \$ | 53,4 | 67 024 \$ | 18,0 |

Les impôts sur le résultat de SNC-Lavalin comprenaient les éléments suivants :

| EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE | 2013 | 2012 ⁽¹⁾ |
|---------------------------------|------------------|---------------------|
| Impôts exigibles | 73 946 \$ | 70 040 \$ |
| Impôts différés | (32 238) | (3 016) |
| Impôts sur le résultat | 41 708 \$ | 67 024 \$ |

⁽¹⁾ Voir la note 2C pour des explications sur les chiffres comparatifs.

29. INSTRUMENTS FINANCIERS

A) CLASSEMENT ET JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les tableaux suivants présentent la valeur comptable des actifs financiers détenus par SNC-Lavalin aux 31 décembre 2013 et 2012 par catégorie et classement, ainsi que la juste valeur correspondante, lorsqu'elle est disponible :

| | 2013 | | | | | TOTAL | JUSTE VALEUR |
|--|--|---------------------------|----------------------|---|---------------------|-----------|---------------------|
| | VALEUR COMPTABLE DES ACTIFS FINANCIERS PAR CATÉGORIE | | | | | | |
| | JVBNR | DISPONIBLES À LA VENTE | PRÊTS ET CRÉANCES | DÉRIVÉS UTILISÉS COMME COUVERTURES DE FLUX DE TRÉSORERIE | | | |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 1 108 694 | \$ - | \$ - | \$ - | \$ - | 1 108 694 | \$ 1 108 694 |
| Liquidités soumises à restrictions | 54 616 | - | - | - | - | 54 616 | 54 616 |
| Créances clients | - | - | 1 106 360 | - | - | 1 106 360 | 1 106 360 |
| Autres actifs financiers courants : | | | | | | | |
| Actif lié à l'arrangement des régimes dont le paiement fondé sur des actions est réglé en trésorerie | 65 083 | - | - | - | - | 65 083 | 65 083 |
| Instruments financiers dérivés | - | - | - | 2 538 | - | 2 538 | 2 538 |
| Autres actifs financiers courants | - | - | 693 192 | - | - | 693 192 | 693 192 |
| ICI comptabilisés selon la méthode du coût : | | | | | | | |
| Au coût ou à la juste valeur ⁽¹⁾ | - | 346 700 | - | - | - | 346 700 | Voir ⁽¹⁾ |
| Au coût amorti | - | - | 80 168 | - | - | 80 168 | 80 168 |
| Tranche à long terme des créances en vertu des accords de concession de services ⁽²⁾ | - | - | 300 758 | - | - | 300 758 | 299 002 |
| Actifs financiers non courants : | | | | | | | |
| Liquidités soumises à restrictions | 10 810 | - | - | - | - | 10 810 | 10 810 |
| Autres : | | | | | | | |
| À la juste valeur | 107 565 | 10 011 | - | 127 | - | 117 703 | 117 703 |
| Au coût/coût amorti ⁽²⁾ | - | - | 72 763 | - | - | 72 763 | 72 763 |
| Total | 1 346 768 | \$ 356 711 | \$ 2 253 241 | \$ 2 665 | \$ 3 959 385 | \$ | \$ |

| | 2012 | | | | | TOTAL | JUSTE VALEUR |
|--|--|---------------------------|----------------------|---|---------------------|-----------|---------------------|
| | VALEUR COMPTABLE DES ACTIFS FINANCIERS PAR CATÉGORIE | | | | | | |
| | JVBNR | DISPONIBLES À LA VENTE | PRÊTS ET CRÉANCES | DÉRIVÉS UTILISÉS COMME COUVERTURES DE FLUX DE TRÉSORERIE | | | |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 1 174 900 | \$ - | \$ - | \$ - | \$ - | 1 174 900 | \$ 1 174 900 |
| Liquidités soumises à restrictions | 32 815 | - | - | - | - | 32 815 | 32 815 |
| Créances clients | - | - | 1 175 152 | - | - | 1 175 152 | 1 175 152 |
| Autres actifs financiers courants : | | | | | | | |
| Actif lié à l'arrangement des régimes dont le paiement fondé sur des actions est réglé en trésorerie | 44 278 | - | - | - | - | 44 278 | 44 278 |
| Instruments financiers dérivés | - | - | - | 10 396 | - | 10 396 | 10 396 |
| Autres actifs financiers courants | - | - | 374 146 | - | - | 374 146 | 374 146 |
| ICI comptabilisés selon la méthode du coût : | | | | | | | |
| Au coût ⁽¹⁾ | - | 268 966 | - | - | - | 268 966 | Voir ⁽¹⁾ |
| Au coût amorti | - | - | 69 997 | - | - | 69 997 | 69 997 |
| Tranche à long terme des créances en vertu des accords de concession de services ⁽²⁾ | - | - | 258 924 | - | - | 258 924 | 278 090 |
| Actifs financiers non courants : | | | | | | | |
| Liquidités soumises à restrictions | 6 263 | - | - | - | - | 6 263 | 6 263 |
| Autres : | | | | | | | |
| À la juste valeur | 51 991 | 13 270 | - | 479 | - | 65 740 | 65 740 |
| Au coût/coût amorti ⁽²⁾ | - | - | 48 209 | - | - | 48 209 | 48 209 |
| Total | 1 310 247 | \$ 282 236 | \$ 1 926 428 | \$ 10 875 | \$ 3 529 786 | \$ | \$ |

(1) Ces actifs financiers disponibles à la vente représentent principalement des instruments de capitaux propres qui n'ont pas de prix coté sur un marché actif.

(2) Pour la tranche à long terme des créances en vertu des accords de concession de services et la majorité des actifs financiers non courants autres que ceux à la juste valeur, la Société utilise la technique d'actualisation pour déterminer leur juste valeur.

29. INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Les tableaux suivants présentent la valeur comptable des passifs financiers de SNC-Lavalin aux 31 décembre 2013 et 2012 par catégorie et par classement, ainsi que la juste valeur correspondante, lorsqu'elle est disponible :

AU 31 DÉCEMBRE

2013

| VALEUR COMPTABLE DES PASSIFS FINANCIERS PAR CATÉGORIE | | | | |
|--|--|------------------------------|---------------------|--------------|
| | DÉRIVÉS UTILISÉS COMME COUVERTURES DE FLUX DE TRÉSORERIE | AUTRES PASSIFS FINANCIERS | TOTAL | JUSTE VALEUR |
| Dettes fournisseurs | – \$ | 2 145 755 \$ | 2 145 755 \$ | 2 145 755 \$ |
| Acomptes reçus sur contrats | – | 226 028 | 226 028 | 226 028 |
| Autres passifs financiers courants : | | | | |
| Instruments financiers dérivés | 14 902 | – | 14 902 | 14 902 |
| Autres passifs financiers courants | – | 396 326 | 396 326 | 396 326 |
| Avances liées à des arrangements de financement de contrat ⁽¹⁾ | – | 87 188 | 87 188 | 93 534 |
| Provisions | – | 22 723 | 22 723 | 22 723 |
| Dette à court terme et dette à long terme ⁽²⁾ : | | | | |
| Avec recours | – | 348 733 | 348 733 | 393 750 |
| Sans recours provenant des ICI | – | 3 814 304 | 3 814 304 | 3 880 894 |
| Autres passifs financiers non courants | 2 016 | 123 028 | 125 044 | 125 044 |
| Total | 16 918 \$ | 7 164 085 \$ | 7 181 003 \$ | |

AU 31 DÉCEMBRE

2012

| VALEUR COMPTABLE DES PASSIFS FINANCIERS PAR CATÉGORIE | | | | |
|---|--|------------------------------|---------------------|--------------|
| | DÉRIVÉS UTILISÉS COMME COUVERTURES DE FLUX DE TRÉSORERIE | AUTRES PASSIFS FINANCIERS | TOTAL | JUSTE VALEUR |
| Dettes fournisseurs | – \$ | 1 649 776 \$ | 1 649 776 \$ | 1 649 776 \$ |
| Acomptes reçus sur contrats | – | 346 780 | 346 780 | 346 780 |
| Autres passifs financiers courants : | | | | |
| Instruments financiers dérivés | 4 058 | – | 4 058 | 4 058 |
| Autres passifs financiers courants | – | 298 251 | 298 251 | 298 251 |
| Avances liées à des arrangements de financement de contrats ⁽¹⁾ | – | 43 273 | 43 273 | 43 273 |
| Dette à court terme et dette à long terme ⁽²⁾ : | | | | |
| Avec recours | – | 348 545 | 348 545 | 402 889 |
| Sans recours provenant des ICI | – | 2 485 271 | 2 485 271 | 2 693 622 |
| Autres passifs financiers non courants | 11 104 | 74 515 | 85 619 | 85 619 |
| Total | 15 162 \$ | 5 246 411 \$ | 5 261 573 \$ | |

(1) La juste valeur des avances liées à des arrangements de financement de contrats a été estimée en utilisant l'approche par le marché, qui se fonde sur les prix et d'autres informations pertinentes générées par des transactions de marché portant sur des passifs similaires ou comparables.

(2) La juste valeur de la dette à court terme et de la dette à long terme classées dans la catégorie « Autres passifs financiers » a été déterminée en utilisant les cotations publiques ou la méthode de la valeur actualisée des flux de trésorerie, conformément aux arrangements de financement en cours. Les taux d'actualisation utilisés correspondent aux taux courants du marché offerts à SNC-Lavalin ou aux ICI, selon l'entité qui a émis l'instrument d'emprunt, pour des emprunts ayant les mêmes modalités.

29. INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les techniques utilisées pour évaluer les instruments financiers de la Société comptabilisés à la juste valeur sont basées sur la hiérarchie suivante :

| NIVEAU | FONDEMENT DE LA DÉTERMINATION DE LA JUSTE VALEUR | INSTRUMENTS FINANCIERS |
|----------|--|--|
| Niveau 1 | Prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques | Investissements en capitaux propres disponibles à la vente comptabilisés à la juste valeur |
| Niveau 2 | Données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables, pour l'actif ou le passif concerné, soit directement ou indirectement | Trésorerie et équivalents de trésorerie, liquidités soumises à restrictions, dérivés utilisés comme couvertures des flux de trésorerie, actif lié à l'arrangement des régimes dont le paiement fondé sur des actions est réglé en trésorerie (présenté dans les autres actifs financiers courants) et dépôts de tiers d'AltaLink (présentés dans les actifs financiers non courants) |
| Niveau 3 | Données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché | Aucun |

ACTIFS ET PASSIFS QUI NE SONT PAS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR ET POUR LESQUELS LA JUSTE VALEUR EST FOURNIE

La méthode d'évaluation à la juste valeur des actifs et des passifs de la Société qui ne sont pas évalués à la juste valeur est basée sur la hiérarchie suivante :

| NIVEAU | FONDEMENT DE LA DÉTERMINATION DE LA JUSTE VALEUR | ACTIFS ET PASSIFS |
|----------|--|--|
| Niveau 1 | Prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques | Aucun |
| Niveau 2 | Données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables, pour l'actif ou le passif concerné, soit directement ou indirectement | Créances clients, actifs financiers classés comme « prêts et créances » (présentés dans les ICI comptabilisés selon la méthode du coût), tranche à long terme des créances en vertu des accords de concession de services, dettes fournisseurs, acomptes reçus sur contrats, avances liées à des arrangements de financement de contrats, dette à courte terme et dette à long terme, ainsi que les actifs et les passifs suivants qui ne sont pas évalués à la juste valeur : autres actifs financiers courants, actifs financiers non courants, autres passifs financiers courants et autres passifs financiers non courants |
| Niveau 3 | Données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché | Aucun |

B) NATURE ET PORTÉE DES RISQUES DÉCOULANT DE L'UTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DE CES RISQUES

| NATURE DU RISQUE | DESCRIPTION |
|---------------------|--|
| Risque de crédit | Risque pour SNC-Lavalin de subir une perte financière dans l'éventualité où l'autre partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations. L'exposition maximale au risque de crédit pour SNC-Lavalin à la fin d'une période donnée correspond généralement à la valeur comptable des actifs financiers exposés à ce type de risque |
| Risque de liquidité | Possibilité que SNC-Lavalin éprouve des difficultés à honorer les engagements liés à ses passifs financiers |
| Risque de marché | Variabilité de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier causée par une variation des prix du marché, tels que les taux de change, les taux d'intérêt et le prix des instruments de capitaux propres |

RISQUE DE CRÉDIT

Pour SNC-Lavalin, le risque de crédit découle des éléments suivants :

- i) La trésorerie et les équivalents de trésorerie, ainsi que les liquidités soumises à restrictions, qui sont investis dans des instruments financiers liquides et de première catégorie, selon la politique d'investissement de SNC-Lavalin.
- ii) Les instruments financiers dérivés utilisés à des fins de couverture dont la juste valeur est favorable et l'actif lié à l'arrangement des régimes dont le paiement fondé sur des actions est réglé en trésorerie, qui comportent un élément inhérent de risque de crédit dans l'éventualité du non-respect des obligations de la contrepartie. Ce risque de crédit est réduit en concluant de tels contrats avec des institutions financières de première catégorie, dont il est prévu qu'elles respecteront de façon satisfaisante leurs obligations en vertu des contrats.
- iii) Les créances clients, tel qu'il est expliqué à la note 8. Un client donné peut représenter une part importante des produits consolidés de SNC-Lavalin au cours d'un exercice donné en raison de la taille d'un projet particulier et de l'avancement du projet.

29. INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

L'objectif de la Société consiste à réduire son risque de crédit en s'assurant de recouvrer ses créances clients en temps opportun. La Société fait appel à l'attribution d'intérêts imputés pour inciter les directeurs de projet à recouvrer les créances clients, puisque les soldes non recouverts donnent lieu à un coût interne pour les projets en question et ont, par conséquent, une incidence sur la rentabilité des projets, qui est utilisée pour déterminer la rémunération des dirigeants, et sur la rentabilité du secteur d'exploitation concerné.

- iv) Les autres actifs financiers courants, tel qu'il est expliqué à la note 9, et les actifs financiers non courants, tel qu'il est expliqué à la note 13. Les tranches courantes et à long terme des créances en vertu des accords de concession de services respectent les conditions normales de paiement et il n'y a pas de montants importants qui sont des créances en souffrance aux 31 décembre 2013 et 2012.
- v) Les actifs financiers inclus dans les « ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence ou la méthode du coût » et classés dans « Prêts et créances », qui comprennent principalement le prêt à l'Exploitant du projet Ambatovy (note 5C).
- vi) Les garanties financières pour le projet Ambatovy, décrites à la note 5C.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

SNC-Lavalin surveille sur une base continue le risque de liquidité découlant des instruments financiers en veillant à disposer de ressources suffisantes pour respecter ses obligations.

Tel qu'il est indiqué à la note 5, l'état consolidé de la situation financière de SNC-Lavalin incluait environ 5 158,3 millions \$ au 31 décembre 2013 (2012 : 3 458,6 millions \$) de passifs provenant des ICI qui sont comptabilisés selon la méthode de la consolidation intégrale. Ces passifs, qui sont sans recours pour la Société, doivent être remboursés par les ICI et sont garantis par les actifs respectifs des concessions, y compris 696,1 millions \$ d'actifs financiers au 31 décembre 2013 (2012 : 544,8 millions \$) et par les actions ou les parts de SNC-Lavalin dans de tels investissements dans des concessions. Ainsi, la valeur comptable actuellement à risque pour SNC-Lavalin, dans l'hypothèse où ses ICI comptabilisés selon la méthode de la consolidation intégrale ne pourraient respecter leurs obligations, correspond à la valeur comptable du montant investi dans ces entités, qui totalisait 1 132,4 millions \$ au 31 décembre 2013 (2012 : 952,4 millions \$).

Les paiements de capital futurs sur la dette à court terme et la dette à long terme de SNC-Lavalin sont présentés à la note 18.

Le prélèvement d'un montant sur les lettres de crédit ou les garanties bancaires (note 29C) par un ou plusieurs tiers pourrait notamment réduire de façon importante la position de trésorerie de la Société et avoir une incidence défavorable significative sur ses activités et ses résultats d'exploitation.

RISQUE DE MARCHÉ

I) RISQUE DE CHANGE

Le risque de change de SNC-Lavalin provient d'arrangements en devises autres que sa devise de présentation et de l'actif net de ses établissements étrangers.

La Société gère le risque de change en faisant coïncider, dans la mesure du possible, les encaissements dans une devise étrangère et les décaissements dans la même devise, pour chaque projet qui génère des produits pour lesquels interviennent des devises étrangères. Des instruments financiers dérivés conclus avec des banques (par exemple, des contrats de change à terme) sont également utilisés pour couvrir les flux de trésorerie en devises étrangères.

Le tableau suivant indique les principaux contrats de change à terme en cours en vertu desquels SNC-Lavalin s'est engagée à acheter ou à vendre des devises étrangères :

| AU 31 DÉCEMBRE 2013 | | | AU 31 DÉCEMBRE 2012 | | |
|---------------------|---------------|-----------|---------------------|---------------|-----------|
| ACHAT | VENTE | ÉCHÉANCE | ACHAT | VENTE | ÉCHÉANCE |
| 307 352 \$ CA | 293 197 \$ US | 2014-2018 | 403 971 \$ CA | 394 765 \$ US | 2013-2017 |
| 139 713 \$ CA | 98 246 € | 2014-2018 | 114 594 \$ CA | 87 661 € | 2013-2017 |
| 40 571 \$ US | 42 464 \$ CA | 2014 | 72 488 \$ US | 73 230 \$ CA | 2013-2014 |
| 880 \$ US | 644 € | 2014 | 3 312 \$ US | 2 615 € | 2013 |
| 5 885 € | 7 909 \$ US | 2014 | 2 357 € | 3 016 \$ US | 2013 |
| 9 333 € | 13 489 \$ CA | 2014-2018 | 18 570 € | 24 460 \$ CA | 2013-2017 |

29. INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Au 31 décembre 2013, les contrats de change à terme utilisés par la Société à des fins de couverture avaient une juste valeur nette défavorable de 12,4 millions \$ (2012 : juste valeur nette favorable de 6,3 millions \$). Les principaux contrats de change à terme qui étaient en cours à cette date étaient utilisés soit pour acheter, soit pour vendre des devises étrangères en échange de dollars canadiens, ou étaient utilisés soit pour acheter, soit pour vendre des dollars américains en échange d'euros.

ANALYSE DE SENSIBILITÉ

L'incidence suivante sur les capitaux propres pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013 a été calculée à partir des actifs (passifs) nets de la Société libellés en dollars américains et en euros, d'instruments financiers dérivés utilisés aux fins de couverture du risque de la Société à l'égard du dollar américain et de l'euro et d'investissements dans des établissements à l'étranger.

| | | L'INCIDENCE SUR LES CAPITAUX PROPRES | |
|---------------------------|--|--------------------------------------|------------------------|
| | | \$ CA/\$ US ⁽²⁾ | \$ CA/€ ⁽²⁾ |
| Augmentation (diminution) | Appréciation de 10 % du dollar canadien ⁽¹⁾ | (5 778) \$ | (4 664) \$ |
| Augmentation (diminution) | Diminution de 10 % du dollar canadien ⁽¹⁾ | 5 778 \$ | 4 664 \$ |

(1) Dans l'hypothèse où toutes les autres variables seraient demeurées inchangées.

(2) L'exposition de la Société aux autres devises est non significative.

Au 31 décembre 2013, une variation de 10 % des taux de change entre le dollar canadien et le dollar américain, et entre le dollar canadien et l'euro n'aurait pas d'incidence importante sur le résultat net de la Société.

II) RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

La trésorerie et les équivalents de trésorerie, ainsi que les liquidités soumises à restrictions, impliquent généralement un risque de taux d'intérêt limité en raison de leur nature à court terme.

DETTE À COURT TERME ET DETTE À LONG TERME SANS RECOURS PROVENANT DES ICI

Contrairement aux activités des secteurs Services, Ensembles et O&M, les ICI sont souvent à prédominance de capital. Cela s'explique par la propriété d'actifs d'infrastructure principalement financés au moyen d'emprunts de projet habituellement sans recours au crédit général de la Société. Ces investissements réduisent généralement leur exposition au risque de taux d'intérêt en concluant des ententes de financement à taux fixe ou en couvrant la variabilité des taux d'intérêt à l'aide d'instruments financiers dérivés. Des taux d'intérêt fixes procurent aux ICI une stabilité et une prévisibilité de leurs décaissements liés à leurs activités de financement, qui sont habituellement structurés pour correspondre au calendrier prévu de leurs encaissements. Par conséquent, les fluctuations des taux d'intérêt n'ont pas d'incidence importante sur le résultat net consolidé de SNC-Lavalin.

DETTE À LONG TERME AVEC RECOURS EXCLUANT LES ICI

La dette à long terme avec recours de SNC-Lavalin porte intérêt à taux fixe et est évaluée au coût amorti. Par conséquent, le résultat net de la Société n'est pas exposé aux fluctuations des taux d'intérêt à l'égard de ces passifs financiers.

AVANCES LIÉES À DES ARRANGEMENTS DE FINANCEMENT DE CONTRATS

Les avances liées à des arrangements de financement de contrats de SNC-Lavalin impliquent généralement un risque du taux d'intérêt limité en raison de leur nature à court terme.

III) RISQUE LIÉ AU PRIX DES INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES

SNC-Lavalin réduit le risque lié aux régimes dont le paiement fondé sur des actions est réglé en trésorerie, découlant de la fluctuation du prix de ses actions, au moyen d'un arrangement financier conclu avec une institution financière de première catégorie, tel qu'il est décrit à la note 22C.

C) LETTRES DE CRÉDIT

Dans certains cas, SNC-Lavalin fournit des lettres de crédit bancaire afin de garantir l'exécution de ses engagements contractuels, dont des garanties de bonne exécution, des paiements anticipés, des retenues contractuelles et des cautions de soumission. Certaines lettres de crédit sont réduites selon l'avancement des projets. Au 31 décembre 2013, SNC-Lavalin avait 1 904,9 millions \$ (2012 : 1 956,6 millions \$) de lettres de crédit en cours.

30. GESTION DU CAPITAL

L'objectif principal de SNC-Lavalin en ce qui a trait à la gestion de son capital est de maintenir un équilibre entre i) avoir suffisamment de capital pour financer sa position de trésorerie nette, et maintenir des lignes de crédit bancaire satisfaisantes et sa capacité d'absorber les risques nets conservés liés aux projets, et ii) maximiser le rendement des capitaux propres.

La Société définit son capital comme étant les capitaux propres attribuables aux actionnaires de SNC-Lavalin, excluant les autres composantes des capitaux propres, auquel elle ajoute sa dette avec recours. La Société exclut les autres composantes des capitaux propres de sa définition de capital, puisque cette composante des capitaux propres découle en partie du traitement comptable des couvertures de flux de trésorerie, incluant la quote-part des autres éléments du résultat global tirés de participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, et ne reflète pas la méthode utilisée par la Société pour évaluer la gestion de son risque de change. Ainsi, les autres composantes des capitaux propres ne reflètent pas la situation financière de la Société.

La Société ne tient pas compte de la dette sans recours lorsqu'elle effectue le suivi de son capital, car les bailleurs de fonds d'une telle dette n'ont pas recours au crédit général de la Société, mais plutôt à des actifs précis des ICI ou des projets qu'ils financent. L'investissement et les actifs sous-jacents de la Société dans ses ICI ou ses projets peuvent toutefois être à risque si de tels investissements ou projets ne pouvaient rembourser leur dette à long terme sans recours.

L'objectif de la Société demeure de maintenir un ratio d'endettement avec recours sur capital en deçà de 30:70. Le ratio d'endettement avec recours sur capital, tel qu'il est calculé par la Société, était le suivant :

| | 31 DÉCEMBRE 2013 | 31 DÉCEMBRE 2012 |
|---|---------------------|---------------------|
| Dette avec recours | 348 733 \$ | 348 545 \$ |
| Capitaux propres attribuables aux actionnaires de SNC-Lavalin | 2 036 658 \$ | 2 075 433 \$ |
| Moins : Autres composantes des capitaux propres | (70 975) | (102 686) |
| Plus : Dette avec recours | 348 733 | 348 545 |
| Capital | 2 456 366 \$ | 2 526 664 \$ |
| Ratio d'endettement avec recours sur capital | 14:86 | 14:86 |

La Société a versé des dividendes trimestriels sans interruption depuis 24 ans et cherche à augmenter son dividende payé par action sur une base annuelle, ce qu'elle a accompli au cours des 13 dernières années.

En 2013, la Société a respecté toutes les clauses restrictives liées à ses débentures et à sa facilité de crédit bancaire.

31. RÉGIMES DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

A) RÉGIMES DE RETRAITE

SNC-Lavalin a des régimes de retraite à cotisations définies et des régimes à prestations définies. Le total des cotisations versées par SNC-Lavalin pour ses régimes de retraite, qui consistent en des cotisations à ses régimes de retraite à cotisations définies et à prestations définies, était de 82,1 millions \$ en 2013 (2012 : 87,3 millions \$).

RÉGIMES DE RETRAITE À COTISATIONS DÉFINIES

Les cotisations de SNC-Lavalin à ses régimes de retraite à cotisations définies sont comptabilisées comme une charge dans l'exercice où elles sont engagées et ont totalisé 75,0 millions \$ en 2013 (2012 : 78,9 millions \$).

RÉGIMES DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉFINIES

SNC-Lavalin a un certain nombre de régimes de retraite à prestations définies, qui ne sont pas offerts aux nouveaux employés et qui procurent des prestations de retraite calculées en fonction du nombre d'années de service et des salaires de fin de carrière. Pour chacun de ces régimes, une évaluation actuarielle est effectuée au moins tous les trois ans. Les évaluations actuarielles les plus récentes ont été préparées le 31 décembre 2011 pour deux des trois principaux régimes de retraite et le 31 décembre 2010 pour le troisième régime de retraite. La date d'évaluation des obligations au titre des prestations définies et des actifs des régimes mentionnés ci-dessus est le 31 décembre de chaque année. Tous les régimes à prestations définies de SNC-Lavalin sont partiellement financés.

Les régimes de retraite à prestations définies sont administrés par des gestionnaires de régimes de retraite qui sont juridiquement distincts de SNC-Lavalin. Les conseils d'administration de ces gestionnaires de régimes de retraite sont composés de certains représentants et employés actifs et inactifs de l'employeur ainsi que de membres indépendants. Les conseils d'administration des gestionnaires de régimes de retraite sont tenus par la loi et par leurs statuts d'agir dans l'intérêt des régimes de retraite et de l'ensemble des parties prenantes, c.-à-d. les employés actifs, les employés inactifs, les retraités et les employeurs. Les conseils d'administration des gestionnaires de régimes de retraite sont responsables de la politique de placement à l'égard des actifs des régimes de retraite.

Les régimes à prestations définies de SNC-Lavalin exposent généralement la Société aux risques actuariels comme le risque d'investissement, le risque de taux d'intérêt et le risque lié à la rémunération.

| NATURE DU RISQUE | DESCRIPTION |
|------------------------------|---|
| Risque d'investissement | La valeur actualisée de l'obligation au titre des régimes de retraite à prestations définies est calculée au moyen d'un taux d'actualisation déterminé selon les rendements d'obligations de sociétés de qualité supérieure. Si le rendement des actifs du régime est inférieur à ce taux, le régime sera en déficit. |
| Risque de taux d'intérêt | Une diminution du taux d'intérêt des obligations se traduira par une augmentation des passifs au titre des régimes. Toutefois, cette augmentation sera contrebalancée en partie par une augmentation du rendement des titres de créance des régimes. |
| Risque lié à la rémunération | La valeur actualisée de l'obligation au titre des régimes de retraite à prestations définies est calculée selon les salaires de fin de carrière des participants au régime. |

31. RÉGIMES DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI (SUITE)

Le tableau suivant présente la variation des obligations au titre des prestations de retraite et les actifs des régimes de retraite, de même que la situation de capitalisation des régimes de retraite à prestations définies de SNC-Lavalin :

| AU 31 DÉCEMBRE | 2013 | 2012 ⁽¹⁾ |
|--|-------------------|---------------------|
| Variation des obligations au titre des prestations de retraite : | | |
| Obligations au titre des prestations de retraite au début de l'exercice | 214 848 \$ | 203 450 \$ |
| Coût des services rendus | 2 006 | 2 058 |
| Charge d'intérêts | 7 580 | 7 669 |
| Prestations versées | (10 717) | (12 619) |
| Cotisations des participants au régime | 1 010 | 900 |
| Réévaluations : | | |
| Pertes actuarielles découlant de changements dans les hypothèses démographiques | 6 016 | – |
| Pertes actuarielles découlant de changements dans les hypothèses financières | 3 158 | 6 240 |
| Pertes actuarielles découlant d'ajustements liés à l'expérience | 3 674 | 4 966 |
| Effet des écarts de change | 8 138 | 2 184 |
| Liquidation | (9 585) | – |
| Obligations au titre des prestations de retraite à la fin de l'exercice | 226 128 \$ | 214 848 \$ |
| Variation des actifs des régimes de retraite : | | |
| Juste valeur des actifs des régimes de retraite au début de l'exercice | 156 795 \$ | 145 705 \$ |
| Produit d'intérêts | 5 600 | 5 559 |
| Réévaluation: | | |
| Rendement des actifs des régimes (compte non tenu du produit d'intérêts) | 8 110 | 7 582 |
| Frais administratifs | (487) | (227) |
| Effet des écarts de change | 6 099 | 1 506 |
| Prestations versées | (10 717) | (12 619) |
| Cotisations de l'employeur | 7 073 | 8 389 |
| Cotisations des participants au régime | 1 010 | 900 |
| Liquidation | (10 511) | – |
| Juste valeur des actifs des régimes de retraite à la fin de l'exercice | 162 972 \$ | 156 795 \$ |
| Situation de capitalisation reflétée dans l'état de la situation financière : | | |
| Valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations de retraite | 226 128 \$ | 214 848 \$ |
| Juste valeur des actifs des régimes de retraite | 162 972 | 156 795 |
| Déficit des régimes de retraite | 63 156 | 58 053 |
| Passif supplémentaire en raison des exigences de financement minimal | – | 4 895 |
| Passif net au titre des prestations constituées | 63 156 \$ | 62 948 \$ |

⁽¹⁾ Voir la note 2C pour des explications sur les chiffres comparatifs.

31. RÉGIMES DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI (SUITE)

La charge nette au titre des prestations définies de retraite de SNC-Lavalin comptabilisée en résultat net et dans les autres éléments du résultat global incluait les éléments suivants :

| EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE | 2013 | | 2012 ⁽¹⁾ | |
|--|--------------|-----------|---------------------|-----------|
| Coût de services rendus | 2 006 | \$ | 2 058 | \$ |
| Charge d'intérêt, montant net | 1 980 | | 2 110 | |
| Perte sur liquidation | 926 | | – | |
| Frais administratifs | 487 | | 227 | |
| Autre | 147 | | – | |
| Composantes de la charge au titre des prestations de retraite constatée en résultat net | 5 546 | \$ | 4 395 | \$ |
| EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE | 2013 | | 2012 ⁽¹⁾ | |
| Réévaluations sur le passif net au titre des prestations constituées : | | | | |
| Rendement des actifs des régimes (compte non tenu du produit d'intérêts) | (8 110) | \$ | (7 582) | \$ |
| Pertes actuarielles découlant de changements dans les hypothèses démographiques | 6 016 | | – | |
| Pertes actuarielles découlant de changements dans les hypothèses financières | 3 158 | | 6 240 | |
| Pertes actuarielles découlant d'ajustements liés à l'expérience | 3 674 | | 4 966 | |
| Variation du passif en raison des exigences de financement minimal | (5 042) | | 4 206 | |
| Composantes de la charge au titre des prestations de retraite constatée dans les autres éléments du résultat global | (304) | \$ | 7 830 | \$ |

⁽¹⁾ Voir la note 2C pour des explications sur les chiffres comparatifs.

SNC-Lavalin prévoit effectuer des cotisations de 7,0 millions \$ en 2014 à ses régimes de retraite à prestations définies.

Le tableau suivant présente la juste valeur des principales catégories d'actifs des régimes de retraite à prestations définies de SNC-Lavalin :

| | 31 DÉCEMBRE 2013 | | 31 DÉCEMBRE 2012 | |
|----------------------------|---------------------|-----------|---------------------|-----------|
| Catégorie d'actifs | | | | |
| Titres de capitaux propres | 72 835 | \$ | 103 654 | \$ |
| Titres de créance | 90 137 | | 53 141 | |
| Total | 162 972 | \$ | 156 795 | \$ |

Les justes valeurs des titres de capitaux propres et de créance sont déterminées sur la base des prix cotés sur un marché actif.

La moyenne pondérée des hypothèses importantes retenues pour l'évaluation des obligations au titre des prestations définies de SNC-Lavalin se résume comme suit :

| | 31 DÉCEMBRE 2013 | | 31 DÉCEMBRE 2012 | |
|---|---------------------|---|---------------------|---|
| Obligations au titre des prestations de retraite | | | | |
| Taux d'actualisation | 3,77 | % | 3,59 | % |
| Taux de croissance de la rémunération | 3,18 | % | 3,27 | % |

L'analyse de sensibilité ci-dessous a été effectuée en fonction de changements raisonnablement possibles de chacune de ces hypothèses au 31 décembre 2013 en supposant que toutes les autres hypothèses demeurent inchangées.

Si le taux d'actualisation augmentait (diminuait) de 1 %, l'obligation au titre des régimes de retraite à prestations définies diminuerait d'environ 29,0 millions \$ (augmenterait d'environ 36,8 millions \$).

Si le taux de croissance de la rémunération augmentait (diminuait) de 1 %, l'obligation au titre des régimes de retraite à prestations définies augmenterait d'environ 22,4 millions \$ (diminuerait de 17,4 millions \$).

L'analyse de sensibilité présentée ci-dessus pourrait ne pas être représentative de la variation réelle de l'obligation au titre des régimes de retraite à prestations définies, car il est peu probable que les changements aux hypothèses se produisent de façon isolée, certaines hypothèses pouvant être liées. De plus, aux fins de l'analyse de sensibilité ci-dessus, la valeur actualisée de l'obligation au titre des régimes de retraite à prestations définies a été calculée selon la méthode des unités de crédit projetées à la fin de la période de présentation de l'information financière, soit la même méthode que celle utilisée pour calculer le passif découlant de l'obligation au titre des prestations définies comptabilisé dans l'état de la situation financière.

La durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations de retraite est de 14,7 ans au 31 décembre 2013 (2012 : 14,1 ans).

31. RÉGIMES DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI (SUITE)

B) AUTRES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Au 31 décembre 2013, l'obligation pour les autres avantages postérieurs à l'emploi s'élevait à 23,1 millions \$ (31 décembre 2012 : 17,7 millions \$).

32. PASSIFS ÉVENTUELS

A) ENQUÊTES EN COURS

En février 2012, le conseil d'administration a amorcé, sous la direction de son comité d'audit, une enquête indépendante (l'« examen indépendant ») des faits et circonstances se rapportant à certains paiements qui étaient documentés (en vertu de certaines conventions présumées être des conventions d'agence) à l'égard de projets de construction auxquels ils ne se rapportaient pas et à certains autres contrats. Le 26 mars 2012, la Société a annoncé les résultats de l'examen indépendant et les conclusions et recommandations du comité d'audit s'y rapportant au conseil d'administration, et elle a fourni les renseignements connexes aux autorités pertinentes. La Société croit savoir que des enquêtes par diverses autorités chargées de l'application des lois et de réglementation en valeurs mobilières sont en cours au sujet de ces renseignements, comme il est décrit plus en détail ci-après. La Société continue également d'examiner les questions de conformité (y compris des questions allant au-delà de la portée de l'examen indépendant), notamment en vue de déterminer si des sommes ont été irrégulièrement versées, directement ou indirectement, à des personnes ayant un devoir fiduciaire envers la Société, et au fur et à mesure qu'elle obtiendra des renseignements additionnels s'y rapportant, le cas échéant, elle continuera de mener des enquêtes et d'examiner les renseignements obtenus comme elle l'a fait par le passé.

Enquêtes de la GRC

La Gendarmerie Royale du Canada (la « GRC ») mène actuellement une enquête officielle afin de déterminer si des paiements illicites ont été versés ou offerts à des représentants de gouvernement au Bangladesh afin d'influencer l'attribution d'un projet de contrat de services-conseils, supervision et construction à une filiale de la Société, en violation de la *Loi sur la corruption d'agents publics étrangers* (Canada) (la « LCAPE »), ainsi que sur sa participation à des projets dans certains pays d'Afrique du Nord. Dans le cadre de cette enquête, des accusations au criminel ont été portées contre trois anciens employés d'une filiale de la Société en vertu des dispositions sur la lutte contre la corruption de la LCAPE.

La GRC mène également une enquête officielle (y compris relativement au mandat de perquisition visant la Société exécuté par la GRC le 13 avril 2012) afin de déterminer si des paiements illicites ont été versés ou offerts d'être versés, directement ou indirectement, à un représentant de gouvernement en Libye afin d'influencer l'attribution de certains contrats d'ingénierie et de construction en violation de la LCAPE, du *Code criminel* (Canada) (le « Code criminel ») et du *Règlement sur l'application des résolutions des Nations Unies sur la Libye* au Canada (la « Résolution de l'ONU »). Dans le cadre de cette enquête, des accusations au criminel ont été portées contre deux autres anciens employés de la Société. La Société croit comprendre que l'un de ces anciens employés ou les deux font l'objet d'accusations de corruption en vertu de la LCAPE, de fraude, de recyclage des produits de la criminalité et de possession de biens criminellement obtenus en vertu du Code criminel, ainsi que de violation de la Résolution de l'ONU.

Bien qu'aucune accusation, à ce jour, n'ait été portée contre la Société relativement à ces événements et que la Société continue de coopérer avec la GRC dans le cadre des enquêtes menées par cette dernière, ces enquêtes pourraient donner lieu à des accusations au criminel contre la Société et/ou certaines de ses filiales en vertu de la LCAPE, du Code criminel et/ou de la Résolution de l'ONU et à une condamnation pour l'une ou plusieurs de ces accusations. Les enquêtes de la GRC et l'issue de ces enquêtes, ainsi que la publicité négative découlant de celles-ci, pourraient avoir une incidence défavorable sur les activités, les résultats d'exploitation et la réputation de la Société et l'exposer à des sanctions, à des amendes et à d'autres pénalités, dont certaines pourraient être importantes. De plus, les enquêtes de la GRC pourraient notamment donner lieu, pour la Société ou l'une ou plusieurs de ses filiales, à une suspension, à une interdiction ou à une radiation, discrétionnaire ou obligatoire, les empêchant de participer aux projets de certains gouvernements (tels que le gouvernement du Canada et/ou les gouvernements provinciaux canadiens) ou de certains organismes administratifs en vertu des lois, règlements, politiques ou pratiques applicables en matière de marchés publics. Un pourcentage important des produits mondiaux annuels de la Société (et un pourcentage encore plus grand de ses produits annuels au Canada) provient de contrats gouvernementaux ou liés au secteur public. Par conséquent, une suspension, une interdiction ou une radiation, discrétionnaire ou obligatoire, visant à empêcher la Société de participer à certains contrats gouvernementaux ou liés au secteur public (à l'échelle du Canada, dans une province canadienne ou ailleurs) pourrait avoir une incidence défavorable significative sur les activités, la situation financière et les liquidités de la Société ainsi que sur le cours du marché de ses valeurs mobilières cotées en Bourse.

32. PASSIFS ÉVENTUELS (SUITE)

Enquête de l'AMF: autorisation de l'AMF en vertu de la *Loi sur les contrats des organismes publics* du Québec

La Société croit comprendre que l'autorité de réglementation en valeurs mobilières de la province de Québec, l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF »), mène actuellement une enquête dans le cadre des lois et règlements applicables en matière de valeurs mobilières.

Par ailleurs, comme il a été annoncé le 5 février 2014, la Société et certaines de ses filiales ont obtenu l'autorisation requise de l'AMF de conclure des contrats avec des organismes publics de la province de Québec, tel qu'il est requis en vertu de la *Loi sur les contrats des organismes publics*. Dans l'éventualité où une entité ou l'une de ses sociétés affiliées est déclarée coupable de certaines infractions précises en vertu du Code criminel ou de la LCAPE, l'autorisation de l'AMF peut être automatiquement annulée. De plus, l'AMF a le pouvoir discrétionnaire de refuser à une entreprise de lui accorder une autorisation ou d'annuler une autorisation si celle-ci ne satisfait pas aux exigences élevées d'intégrité auxquelles le public est en droit de s'attendre d'une partie à un contrat public ou à un sous-contrat public.

Accord de règlement de la Banque mondiale

Le 17 avril 2013, la Société a annoncé qu'un accord de règlement est intervenu concernant les enquêtes rendues publiques antérieurement par le Groupe de la Banque mondiale relatives au projet au Bangladesh mentionné précédemment et à un projet au Cambodge, qui comprend la suspension, pour une période de 10 ans, du droit de SNC-Lavalin inc., une filiale de la Société, et de ses sociétés affiliées contrôlées de soumissionner et de se voir octroyer des projets financés par le Groupe de la Banque mondiale (l'« accord de règlement de la Banque mondiale »). La suspension pourrait être levée après une période de 8 ans si les conditions énoncées sont pleinement respectées.

Selon les conditions de l'accord de règlement de la Banque mondiale, certaines des autres sociétés affiliées de la Société demeurent autorisées à soumissionner et à se voir attribuer des projets financés par le Groupe de la Banque mondiale; elles doivent pour cela se conformer à toutes les conditions en vertu de l'accord de règlement de la Banque mondiale, y compris l'obligation de ne pas échapper à la sanction imposée. Par ailleurs, la Société devra à l'avenir collaborer avec la Banque mondiale en ce qui a trait à diverses questions de conformité en vertu de l'accord de règlement de la Banque mondiale. L'accord de règlement de la Banque mondiale n'est assorti d'aucune sanction pécuniaire. L'accord de règlement de la Banque mondiale a amené certaines autres banques multilatérales de développement à emboîter le pas et à exclure, selon les mêmes modalités, SNC-Lavalin inc. et ses sociétés affiliées contrôlées.

Autres enquêtes

La Société croit savoir que des enquêtes par diverses autorités sont en cours dans diverses juridictions au sujet des questions mentionnées ci-dessus et d'autres questions, notamment une enquête menée par les autorités suisses (y compris des enquêtes relatives au mandat de perquisition visant la Société exécuté par la GRC le 13 avril 2012). En outre, l'ancien chef de la direction de la Société et un ancien vice-président directeur de la Société ont été accusés de diverses fraudes par les autorités de la province de Québec, soi-disant au sujet d'un projet mené par la Société dans la province de Québec, et ce même ancien vice-président directeur est détenu par les autorités suisses depuis avril 2012 relativement à des accusations criminelles qui pèsent contre lui, incluant des accusations de fraude.

La Société est actuellement incapable de déterminer quand l'une ou l'autre des enquêtes mentionnées ci-dessus seront achevées, si d'autres enquêtes sur la Société seront ouvertes par ces autorités ou d'autres autorités, ou si les enquêtes en cours seront élargies. Bien que la Société continue de coopérer et de communiquer avec les autorités responsables de toutes les enquêtes en cours mentionnées précédemment (y compris les enquêtes de la GRC), dans l'éventualité où des autorités de réglementation, des autorités d'application de la loi, des autorités administratives ou des tierces parties décidaient d'entreprendre des mesures contre la Société ou de lui imposer des sanctions à l'égard d'éventuelles violations de la loi, de contrats ou autres, ces mesures ou autres recours, que les violations soient réelles ou alléguées, pourraient faire en sorte que la Société soit dans l'obligation de payer des amendes ou dommages-intérêts importants, de consentir à d'autres injonctions relativement à sa conduite future, ou se voie imposer d'autres sanctions, y compris une suspension, une interdiction ou une radiation temporaire ou permanente, obligatoire ou discrétionnaire, visant à empêcher la Société de participer à des projets menés par certains organismes administratifs (tel que ceux prévus dans l'accord de règlement de la Banque mondiale) ou par des gouvernements (tel que le gouvernement du Canada et/ou le gouvernement du Québec) en vertu des lois, règlements, politiques ou pratiques applicables en matière de marchés publics, ce qui pourrait avoir, dans tous les cas, une incidence défavorable importante sur les activités, la situation financière et les liquidités de la Société ainsi que sur le cours du marché de ses valeurs mobilières cotées en Bourse.

32. PASSIFS ÉVENTUELS (SUITE)

L'issue des enquêtes susmentionnées pourrait, entre autres, donner lieu i) au non-respect de clauses restrictives de contrats liés à divers projets, ii) à des réclamations de tiers, notamment des réclamations pour dommages particuliers, indirects, dérivés ou consécutifs, ou avoir iii) une incidence défavorable sur la capacité de la Société à obtenir du financement ou à continuer son propre financement, ou à maintenir son financement ou à en obtenir pour des projets actuels ou futurs, ce qui pourrait avoir, dans tous les cas, une incidence défavorable significative sur les activités, la situation financière et les liquidités de la Société ainsi que sur le cours du marché de ses valeurs mobilières cotées en Bourse. De plus, ces enquêtes et l'issue de ces enquêtes (y compris l'accord de règlement de la Banque mondiale), ainsi que la publicité négative découlant de celles-ci, pourraient nuire à la réputation de SNC-Lavalin et à sa capacité de faire des affaires. Enfin, les conclusions ou l'issue de ces enquêtes (y compris l'accord de règlement de la Banque mondiale) pourraient avoir une incidence sur le déroulement des recours collectifs mentionnés ci-dessous.

En raison des incertitudes entourant l'issue de chacune des enquêtes susmentionnées, la Société ne peut actuellement estimer de façon fiable le montant ou la fourchette des pertes éventuelles, le cas échéant, relativement à ces enquêtes.

La haute direction et le conseil d'administration de la Société ont dû consacrer beaucoup de temps et de ressources aux enquêtes décrites ci-dessus, à l'accord de règlement de la Banque mondiale et à des questions connexes en cours, ce qui les a éloignés et pourrait continuer de les éloigner de la gestion quotidienne des activités de la Société, et des dépenses considérables ont été et pourraient continuer d'être occasionnées relativement à ces enquêtes, notamment des honoraires importants d'avocats et d'autres conseillers. De plus, la Société et/ou d'autres employés ou anciens employés de la Société pourraient faire l'objet de ces enquêtes ou d'autres enquêtes menées par des autorités d'application de la loi et/ou des autorités de réglementation relativement aux questions susmentionnées ou à d'autres questions, ce qui pourrait exiger un engagement additionnel de temps de la part des hauts dirigeants et l'utilisation d'autres ressources ou encore la réaffectation de ressources.

B) RECOURS COLLECTIFS

Le 1^{er} mars 2012, une « requête pour autorisation d'exercer un recours collectif et de se voir attribuer le statut de représentant » (la « Requête québécoise ») a été déposée devant la Cour supérieure du Québec, au nom des personnes qui ont acquis des valeurs mobilières de SNC-Lavalin entre le 13 mars 2009 et le 28 février 2012 inclusivement sur le marché primaire ou secondaire. Les défendeurs dans le cadre de la Requête québécoise sont SNC-Lavalin et certains de ses administrateurs et dirigeants, anciens et actuels. Les réclamations mises de l'avant par la Requête québécoise se fondent sur la responsabilité légale prévue à la *Loi sur les valeurs mobilières* et sur la responsabilité civile pour négligence découlant de fausses représentations.

Le 9 mai 2012, deux recours collectifs ont été intentés devant la Cour supérieure de l'Ontario au nom de toutes les personnes qui ont acquis des valeurs mobilières de SNC-Lavalin au cours de différentes périodes. Ces deux recours ont été regroupés en un seul (le « Recours ontarien ») le 29 juin 2012. Les défendeurs dans le cadre du Recours ontarien sont SNC-Lavalin et certains de ses administrateurs et dirigeants, anciens et actuels. Le Recours ontarien recherche une condamnation à des dommages-intérêts pour le compte de toutes les personnes qui ont acquis des valeurs mobilières de SNC-Lavalin au cours de la période allant du 6 novembre 2009 au 27 février 2012 (la « période visée par le recours collectif »). Les réclamations mises de l'avant par le Recours ontarien se fondent, entre autres, sur la responsabilité légale prévue à la *Loi sur les valeurs mobilières* et la common law découlant de déclarations inexactes.

La Requête québécoise et le Recours ontarien (collectivement, les « Recours ») allèguent que certains documents déposés par SNC-Lavalin contenaient des fausses représentations ou des déclarations inexactes concernant, entre autres, les pratiques de gouvernance, la suffisance des contrôles et des procédures et le résultat net déclaré pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 de SNC-Lavalin, ainsi que le respect de son code d'éthique.

Le 19 septembre 2012, le juge saisi du Recours ontarien a accepté que les demanderesse limitent leurs réclamations à celles fondées sur la responsabilité légale prévue à la *Loi sur les valeurs mobilières* découlant de déclarations inexactes, conformément à une entente conclue entre les parties. Le juge a autorisé les demanderesse à aller de l'avant avec les réclamations fondées sur la responsabilité légale et a certifié un recours collectif regroupant les actionnaires ayant acheté des actions de SNC-Lavalin au cours de la période visée par le recours collectif, à l'exclusion des résidents du Québec. Le 24 janvier 2013, un juge de la Cour supérieure du Québec a rendu un verdict similaire à l'égard des résidents du Québec.

Dans le cadre de chacun des Recours, on réclame des dommages-intérêts fondés sur la baisse du cours de marché des valeurs mobilières achetées par les membres des groupes proposés lorsque SNC-Lavalin a diffusé un communiqué de presse daté du 28 février 2012, ainsi que d'autres dommages-intérêts et des frais. Dans le cadre du Recours ontarien, on réclame des dommages-intérêts additionnels en raison d'autres baisses du cours des actions qui seraient survenues le 13 avril, le 25 juin et les 26, 28 et 29 novembre 2012 ainsi que le 3 juillet 2013, soi-disant liées à la publication d'information concernant, entre autres, l'évolution d'enquêtes menées par des autorités canadiennes et suisses chargées de l'application des lois (comme il est décrit ci-dessus), en vertu des modifications apportées au Recours ontarien acceptées par la Cour le 29 janvier 2014.

32. PASSIFS ÉVENTUELS (SUITE)

En raison des incertitudes inhérentes aux litiges, il n'est pas possible de prédire l'issue de ces poursuites ou de déterminer le montant de toute perte éventuelle, le cas échéant, et SNC-Lavalin pourrait, dans l'avenir, être visée par d'autres recours collectifs ou litiges. Alors que SNC-Lavalin souscrit une assurance de responsabilité civile pour ses administrateurs et ses dirigeants, laquelle couvre la responsabilité de ces derniers pour leurs actes ou omissions dans le cadre de leurs fonctions à titre d'administrateur et de dirigeant, la Société ne maintient aucune autre assurance relativement aux Recours. Le montant de couverture d'assurance pour les administrateurs et dirigeants est limité et une telle couverture peut ne représenter qu'une infime partie du montant que la Société pourrait avoir à verser, ou pourrait décider de verser, relativement aux Recours. Les montants que la Société pourrait avoir à verser, ou pourrait décider de verser, relativement à ces recours ou autres litiges, pourraient être importants, et ils pourraient avoir une incidence défavorable importante sur les liquidités et les résultats financiers de SNC-Lavalin.

C) AUTRES

La Société est partie à d'autres réclamations et litiges qui surviennent dans le cours normal de ses activités. La Société ne prévoit pas que le règlement de ces questions aura un effet défavorable important sur sa situation financière ou ses résultats d'exploitation.

33. CONTRATS DE LOCATION SIMPLE

Les loyers annuels de base minimaux de SNC-Lavalin, en vertu de contrats de location simple à long terme, principalement pour des locaux à bureau, totalisaient 388,3 millions \$ en 2013. Les loyers annuels de base minimaux sont les suivants: 2014 – 92,8 millions \$; 2015 – 76,4 millions \$; 2016 – 54,6 millions \$; 2017 – 40,4 millions \$; 2018 – 40,4 millions \$ et par la suite, 83,7 millions \$.

Les paiements de SNC-Lavalin en vertu des contrats de location simple constatés comme dépense en résultat net s'élevaient à 89,9 millions \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013 (2012 : 90,8 millions \$). Aux 31 décembre 2013 et 2012, le total des paiements minimaux futurs au titre de la sous-location que l'on s'attend à recevoir dans le cadre de contrats de sous-location non résiliables était négligeable.

34. RÉMUNÉRATION

A) RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL

Les charges comptabilisées au titre des avantages du personnel, y compris les charges comptabilisées au titre de la rémunération des principaux dirigeants et des jetons de présence des administrateurs, sont analysées dans le tableau suivant :

| EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE | 2013 | 2012 ⁽¹⁾ |
|---|---------------------|---------------------|
| Avantages du personnel à court terme | 2 589 041 \$ | 2 511 116 \$ |
| Rémunération fondée sur des actions | 15 341 | 22 335 |
| Régimes de retraite à cotisations définies | 75 007 | 78 932 |
| Régimes de retraite à prestations définies et autres avantages postérieurs à l'emploi | 11 560 | 6 672 |
| | 2 690 949 \$ | 2 619 055 \$ |

B) RÉMUNÉRATION DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS ET JETONS DE PRÉSENCE DES ADMINISTRATEURS

Les charges comptabilisées au titre de rémunération des principaux dirigeants et les jetons de présence des administrateurs, représentant 161 personnes (2012 : 129 personnes) et comprenant tous les membres du comité de gestion de la Société et tous les administrateurs du conseil d'administration du Groupe SNC-Lavalin inc., même s'ils ont rendu des services pendant une partie de l'exercice seulement, sont détaillées comme suit :

| EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE | 2013 | 2012 ⁽¹⁾ |
|---|------------------|---------------------|
| Avantages du personnel à court terme | 56 582 \$ | 55 980 \$ |
| Rémunération fondée sur des actions | 5 710 | 12 849 |
| Régimes de retraite à prestations définies et à cotisations définies et autres avantages postérieurs à l'emploi | 5 289 | 7 677 |
| | 67 581 \$ | 76 506 \$ |

⁽¹⁾ Voir la note 2C pour des explications sur les chiffres comparatifs.

35. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Dans le cours normal des affaires, SNC-Lavalin conclut des transactions avec certains de ses ICI. Les participations dans lesquelles SNC-Lavalin a une influence notable ou un contrôle conjoint, qui sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, sont considérées comme des parties liées.

Conformément aux IFRS, les profits intra-groupe tirés de produits provenant d'ICI comptabilisés selon les méthodes de la mise en équivalence ou de la consolidation intégrale sont éliminés dans la période où ils sont générés, à l'exception des profits réputés avoir été réalisés par l'ICI. Les profits découlant des transactions avec des ICI comptabilisés selon la méthode du coût ne sont pas éliminés.

Le traitement comptable des profits intra-groupe est présenté ci-dessous :

| ICI | MÉTHODE DE COMPTABILISATION | TRAITEMENT COMPTABLE DES PROFITS INTRA-GROUPE |
|--|---------------------------------------|---|
| AltaLink | Méthode de la consolidation intégrale | Pas d'élimination à la consolidation dans la période où ils sont générés, puisque les transactions sont considérées comme ayant été réalisées par AltaLink en vertu de l'application de la loi par un organisme gouvernemental de réglementation indépendant. |
| ICI comptabilisés en vertu de l'IFRIC 12 | Méthode de la consolidation intégrale | Pas d'élimination à la consolidation dans la période où ils sont générés, puisque les transactions sont considérées comme ayant été réalisées par l'ICI en vertu de l'entente conclue avec son client. |
| | Méthode de la mise en équivalence | Pas d'élimination à la consolidation dans la période où ils sont générés, puisque les transactions sont considérées comme ayant été réalisées par l'ICI en vertu de l'entente conclue avec son client. |
| Autres | Méthode de la mise en équivalence | Élimination dans la période où ils sont générés, comme réduction de l'actif sous-jacent et, par la suite, constatation sur la période d'amortissement de l'actif correspondant. |
| | Méthode du coût | Pas d'élimination, conformément aux IFRS. |

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013, SNC-Lavalin a constaté des produits de 734,8 millions \$ (2012 : 763,6 millions \$) tirés de contrats avec des ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence. SNC-Lavalin a aussi constaté sa quote-part du résultat net provenant des ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence de 183,9 millions \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013 (2012 : 114,5 millions \$). Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013, les produits intra-groupe découlant des transactions avec AltaLink d'un montant de 1 529,9 millions \$ (2012 : 784,7 millions \$) ont été éliminés à la consolidation alors que les profits sur ces transactions n'ont pas été éliminés.

Les créances clients de SNC-Lavalin provenant de ces ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence s'élevaient à 35,3 millions \$ au 31 décembre 2013 (2012 : 23,3 millions \$). Les autres actifs financiers courants de SNC-Lavalin à recevoir de ces ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence s'élevaient à 300,0 millions \$ au 31 décembre 2013 (2012 : 172,4 millions \$). L'engagement de SNC-Lavalin restant à investir dans ces ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence était de 155,2 millions \$ au 31 décembre 2013 (2012 : 141,5 millions \$).

Toutes ces transactions entre parties liées sont évaluées à la juste valeur.

36. FILIALES, PARTENARIATS ET ENTREPRISES ASSOCIÉES

Les principales filiales, coentreprises, entreprises communes et entreprises associées de la Société aux 31 décembre 2013 et 2012, sauf indication contraire, ainsi que leur territoire de constitution et le pourcentage d'actions avec droit de vote, dont la Société a la propriété véritable ou sur lequel elle exerce le contrôle ou la direction, directement ou indirectement, ou le pourcentage de participation dans des partenariats sont présentés ci-dessous.

| FILIALES | 2013 | 2012 | PAYS |
|---|-------|-------|-----------------|
| | % | % | |
| AltaLink, L.P. | 100,0 | 100,0 | Canada |
| Candu Énergie inc. | 100,0 | 100,0 | Canada |
| DBA Engineering Ltd. | 100,0 | 100,0 | Canada |
| Groupe Qualitas inc. | 100,0 | 100,0 | Canada |
| Groupe Stavibel inc. | 100,0 | 100,0 | Canada |
| Infrastructure Famille Santé Inc. | 100,0 | 100,0 | Canada |
| Intecsa-Inarsa, S.A. | – | 100,0 | Espagne |
| Interfleet Technology Limited | 100,0 | 100,0 | Royaume-Uni |
| Itansuca Proyectos de Ingenieria S.A. | 100,0 | 100,0 | Colombie |
| MDH Engineered Solutions Corp. | 100,0 | 100,0 | Canada |
| Marte Engenharia Ltda | 100,0 | 100,0 | Brésil |
| SNC-Lavalin Projetos Industriais Ltda. | 100,0 | 100,0 | Brésil |
| Gestion immobilière Nexacor inc. | 100,0 | 100,0 | Canada |
| Okanagan Lake Concession Limited Partnership. | 100,0 | 100,0 | Canada |
| Groupe immobilier Ovation (Québec) inc. | 100,0 | 100,0 | Canada |
| P.T. SNC-Lavalin TPS | 95,0 | 95,0 | Indonésie |
| Rainbow Hospital Partnership | 100,0 | 100,0 | Canada |
| S.A. SNC-Lavalin N.V. | 100,0 | 100,0 | Belgique |
| SNC-Lavalin (Malaysia) Sdn. Bhd. | 100,0 | 100,0 | Malaisie |
| SNC-Lavalin (Shanghai) International Trading Co. Ltd. | 100,0 | 100,0 | Chine |
| SNC-Lavalin Aéroports S.A.S.U. | 100,0 | 100,0 | France |
| SNC-Lavalin Algérie EURL | 100,0 | 100,0 | Algérie |
| SNC-Lavalin Angola Lda. | 100,0 | 100,0 | Angola |
| SNC-Lavalin Arabia LLC | 100,0 | 100,0 | Arabie saoudite |
| SNC-Lavalin ATP Inc. | 100,0 | 100,0 | Canada |
| SNC-Lavalin Australia Pty. Ltd. | 100,0 | 100,0 | Australie |
| SNC-Lavalin Capital inc. | 100,0 | 100,0 | Canada |
| SNC-Lavalin Chile S.A. | 100,0 | 100,0 | Chili |
| SNC-Lavalin Construction (Atlantique) inc. | 100,0 | 100,0 | Canada |
| SNC-Lavalin Construction inc. | 100,0 | 100,0 | Canada |
| SNC-Lavalin Construction (Ontario) Inc. | 100,0 | 100,0 | Canada |
| SNC-Lavalin Construction International SAS | – | 100,0 | France |
| SNC-Lavalin Constructors Inc. | 100,0 | 100,0 | États-Unis |
| SNC-Lavalin Constructors International inc. | 100,0 | 100,0 | Canada |
| SNC-Lavalin Constructors (Pacific) Inc. | 100,0 | 100,0 | Canada |
| Programmes de défense SNC-Lavalin inc. | 100,0 | 100,0 | Canada |
| SNC-Lavalin Engineering India Private Limited | 100,0 | 100,0 | Inde |
| SNC-Lavalin Engineers & Constructors, Inc. | 100,0 | 100,0 | États-Unis |
| SNC-Lavalin Europe B.V. | 100,0 | 100,0 | Pays-Bas |
| SNC-Lavalin Europe S.A.S. | 100,0 | 100,0 | France |
| SNC-Lavalin Evergreen Line Holdings Limited | 100,0 | 100,0 | Canada |
| SNC-Lavalin inc. | 100,0 | 100,0 | Canada |
| SNC-Lavalin International inc. | 100,0 | 100,0 | Canada |
| SNC-Lavalin International S.A.S. | 100,0 | 100,0 | France |
| SNC-Lavalin Nucléaire inc. | 100,0 | 100,0 | Canada |
| SNC-Lavalin Opérations et Maintenance inc. | 100,0 | 100,0 | Canada |
| SNC-Lavalin Peru S.A. | 100,0 | 100,0 | Pérou |

36. FILIALES, PARTENARIATS ET ENTREPRISES ASSOCIÉES (SUITE)

| | 2013 | 2012 | |
|---|-------|-------|---------------------|
| FILIALES | % | % | PAYS |
| SNC-Lavalin Pharma inc. | 100,0 | 100,0 | Canada |
| SNC-Lavalin Polska Sp. Z o.o. | 100,0 | 100,0 | Pologne |
| SNC-Lavalin Romania S.A. | 100,0 | 100,0 | Roumanie |
| SNC-Lavalin S.A.S. | 100,0 | 100,0 | France |
| Les Services SNC-Lavalin ltée | 100,0 | 100,0 | Canada |
| SNC-Lavalin South Africa (Proprietary) Limited | 100,0 | 100,0 | Afrique du Sud |
| SNC-Lavalin UK Limited | 100,0 | 100,0 | Royaume-Uni |
| Société d'Exploitation de l'Aéroport de Mayotte S.A.S. | 100,0 | 100,0 | France |
| The SNC-Lavalin Corporation | 100,0 | 100,0 | États-Unis |
| | 2013 | 2012 | |
| COENTREPRISES | % | % | PAYS |
| Investissements dans des concessions d'infrastructure | | | |
| 407 East Development Group General Partnership | 50,0 | 50,0 | Canada |
| 407 International Inc. ⁽¹⁾ | 16,77 | 16,77 | Canada |
| Chinook Roads Partnership | 50,0 | 50,0 | Canada |
| Groupe immobilier santé McGill, S.E.N.C. ⁽²⁾ | 60,0 | 60,0 | Canada |
| Rideau Transit Group Partnership | 40,0 | – | Canada |
| TC Dôme S.A.S. ⁽²⁾ | 51,0 | 51,0 | France |
| Autre | | | |
| SNC-Lavalin International Inc. and Zuhair Fayez Engineering Consultancies Company | 50,0 | 50,0 | Arabie saoudite |
| | 2013 | 2012 | |
| ENTREPRISES COMMUNES | % | % | PAYS |
| 407 East Construction General Partnership | 50,0 | 50,0 | Canada |
| JV Vault | 50,0 | 50,0 | Canada |
| SLN-Aecon JV | 50,0 | 50,0 | Canada |
| SNC-Lavalin Graham Joint Venture | 50,0 | 50,0 | Canada |
| SNC-Lavalin Gulf Contractors LLC | 49,0 | 49,0 | Émirats arabes unis |
| Société d'expertise et d'ingénierie L.G.L., S.A. | 33,33 | 33,33 | Haïti |
| | 2013 | 2012 | |
| ENTREPRISES ASSOCIÉES | % | % | PAYS |
| Investissements dans des concessions d'infrastructure | | | |
| Astoria Project Partners LLC | 21,0 | 21,0 | États-Unis |
| Astoria Project Partners II LLC ⁽³⁾ | 6,2 | 18,5 | États-Unis |
| InTransit BC Limited Partnership | 33,3 | 33,3 | Canada |
| Malta International Airport p.l.c. ⁽⁴⁾ | 15,5 | 15,5 | Malte |
| Myah Tipaza S.p.A. | 25,5 | 25,5 | Algérie |
| Rayalseema Expressway Private Limited | 36,9 | 36,9 | Inde |
| Shariket Kahraba Hadjret En Nouss S.p.A. | 26,0 | 26,0 | Algérie |
| Société d'Exploitation de Vatry Europort S.A. ⁽²⁾ | – | 51,1 | France |
| Autre | | | |
| OAo VNIPIneft | 48,0 | 48,0 | Russie |

(1) Bien que la Société détienne moins de 20 % des actions de participation de 407 International Inc., la Société exerce un contrôle conjoint sur cette entité selon ses ententes contractuelles.

(2) Bien que la Société détienne une participation supérieure à 50 % dans Groupe immobilier santé McGill, S.E.N.C et TC Dôme S.A.S. (et Société d'Exploitation de Vatry Europort S.A. en 2012), la Société n'exerce pas de contrôle sur ces entités selon ses ententes contractuelles.

(3) Au 31 décembre 2012, la participation de la Société dans Astoria Project Partners II LLC était incluse dans les « entreprises associées » puisque la Société exerçait une influence notable sur cette entité selon ses ententes contractuelles. Au 31 décembre 2013, la participation de la Société n'est plus considérée comme une « entreprise associée » à la suite de la diminution de sa participation dans cet ICI (voir note 5A).

(4) Bien que la Société détienne une participation inférieure à 20 % dans Malta International Airport p.l.c., la Société exerce une influence notable sur cette entité selon ses ententes contractuelles.